This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 931,436

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

L'IDÉE

évolutive

— Volume I

RENÉ GHIL
MARCEL BATILLIAT — GASTON ET JULES COUTURAT
EMMANUEL DELBOUSQUET — PIERRE DEVOLUY
GARY DE FAVIÈS — GEORGES KHNOPFF — ALBERT LANTOINE
HUGUES LAPAIRE — V.-EM. C. LOMBARDI
D. MAYSONNIER — MAURICE NOUHAUD — JEAN PHILIBERT
EUGÈNE THEBAULT — ÉMILE DU TIERS — MARIO VARVARA
FRANCK VINCENT

L'IDÉE évolutive

— VOLUME I

PARIS
ALBERT SAVINE, EDITEUR
12, RUE DES PYRAMIDES, 12

1893

840.8
I 1[illegible]
v. 1

G L
Remlang
Touzet
5.11.55
92269

. . . et il importe seulement de diminuer hasards et hostilités...
EN MÉTHODE A L'ŒUVRE.

Autour de la Méthode évolutive-instrumentiste de M. René Ghil — en adoption raisonnée, solidairement et en dévouement quant au But, en la plus large extension quant au développement des personnalités et des Œuvres — continuer, de Science, l'instauration de la Poésie nouvelle ou plutôt qui renoue la tradition : au triple vouloir poétique, philosophique et sociocratique, évolutivement.

FRAGMENTS D'ŒUVRES
& COMMENTAIRES

RENÉ GHIL

COMMENTAIRES

A L'ŒUVRE ET A LA MÉTHODE

Avant-propos.

Prouver son droit à la critique d'œuvres adverses et de critiques d'adversaires imprudents, impudents parfois, en opposant un continu travail à de lâches intermittences, un apport régénérateur d'Idée et de Forme scientifiquement avéré, à un éternel manque d'idée et un maniérisme où même la sensation et le sentiment effluent : ce fut ma règle constante, et comme un premier argument en ma lutte contre la routine parnassienne et l'inanité Décadente, Symboliste, Mystique.

Prouver ce droit, encore, en édifiant le plan d'une œuvre-une, de vie, en publiant chaque an les volumes de cette œuvre qui sera longue et ardue, quand de partout ne peuvent que de hasardeux recueils, sans lien, íssir : ce fut ma victoire contre les attaques intéressées, et devant les hommes probes et sans parti pris.

Je poussai cette conscience à vouloir que la Méthode évolutive-instrumentiste, assez di-

sante mais développable en son tout en seulement l'Œuvre entreprise, que ce plan (en construction ininterrompue malgré que soit l'Œuvre), n'eussent par aucun côté et aux investigations les plus pessimistes, l'air d'un chimérique soir heureux rêvé à l'aube vaporeuse. Et, en ce qu'il me sembla logique et glorieux d'apporter pour Poésie de demain, en ce triple vouloir poétique, philosophique et sociologique — en la philosophie et la sociologie surtout exaspérant les « purs artistes », les « art pour art » ! nulle équivoque ne devait hasarder. Lors, en divers lieux (1), l'on a pu relever, et l'on a relevé, avec respect, ou sarcasmes souvent punis de réponses, de réitérés commentaires développant la philosophie évolutive, exposant en ses grandes données le Système social, la Sociocratie évolutive qui naturellement en vient — et dont les Principes, pleins de ces développements et de l'Œuvre latents, motivent en le livre-Préface : EN MÉTHODE A L'ŒUVRE.

J'ai dessein de continuer en la série présente de volumes consacrés à la propagation de l'Idée évolutive, une argumentation qui m'apparut d'utilité et aussi d'orgueil légitime : mais en un ordre plus intéressant peut-être,

---

(1) Ecrits pour l'Art, Revue Indépendante, Courrier Français, Journal de Gand, etc.

plus captivant pour certains. Je prendrai un à un les volumes parus de l'Œuvre (en lesquels donc, se retrouve développée et appliquée toute la Méthode) et dirai quel est mon vouloir en chacun d'eux. Or, par ce que, volontairement, en tel et tel, les idées philosophiques, les données sociocratiques demeurent momentanément en suspens, pour n'être résolues qu'en des livres suivants (l'Œuvre étant en quelque sorte un roman multiple, par les trente volumes qu'elle comptera, où idées et données seraient des personnages entrant en scène et en sortant, pour concourir au dénouement, en les livres-Synthèse) — par cela, la part publiée s'éclairera intimement — de toute l'idéale intrigue par avance dessinée, dirions-nous, de toutes les indiscrétions sur les dénouements divers, d'évolutions en évolutions éclatant en les livres encore lointains. Et l'on verra par là même, mieux encore, l'unité complexe dont nous ne nous prévalons en vain...

Mais auparavant, il importe de répondre, pour moi et mes collaborateurs, à presque une crainte, courtoise, venue d'écrivains ou de lecteurs, qui, accordant à notre vouloir de Philosophie et Sociocratie évolutives leurs appréciées sympathies — se demandent si la « Forme » savante de l'Instrumentation ver-

bale, la complexité et l'ordre artistes en l'Œuvre, n'apportent pas dommage à l'Idée qui doit se répandre !

L'un d'eux protestait : Le poète de combat doit abaisser l'art au peuple, aux ignorants comme aux savants — faute de pouvoir élever ce peuple à l'art...

Je réponds. Si l'art s'abaisse, tout social soit-il, il n'est plus l'art, et le poète n'est plus sincère. La Poésie a été tellement prostituée, elle éveille à ce point, même en l'esprit des meilleurs, la seule idée de luxe, de passe-temps rêveur et d'inutilité, qu'il semble que vouloir la doter d'un rôle, de celui haut entre tous d'institutrice des consciences individuelles et sociales, est incompatible avec son essence ! J'ai dit pourtant le parentage qu'il m'est glorieux de revendiquer : Qu'est-ce donc que les Védas ? n'étaient-il pas regardés comme contenant la connaissance de toutes les sciences ? L'œuvre des Hésiode, Lucrèce, n'est-elle point de poètes sociaux ? Ce sont d'impérissables monuments de l'Art, cependant.

D'autre part, que l'on veuille bien voir à quelles honteuses et inutiles compromissions tombent les écrivains qui ont en vue la masse des lecteurs ! Je ne dirai pas qu'ils ne l'ont pénétrée d'aucune idée, ils n'ont pas d'idées ! mais ils ont réussi seulement, tout en s'abaissant, à abaisser l'intellect populaire à tel niveau,

qu'appelé à saisir des idées, à entrer en la moindre communion d'art élevé, il ne comprend plus, et n'a plus même l'envie de comprendre !

Certes, l'Œuvre entreprise, les Principes mêmes philosophiques et sociologiques promoteurs, ne s'adressent directement à la masse du peuple. Je n'eus cette prétention. Parce qu'en même temps que sociologique ma pensée est poétique, il m'eût paru non consciencieux, et funeste d'abandonner la part de trouvaille « formiste », et en des mètres de hasard, d'incomplète, surannée, platement mélodique Rythmique, exprimer des idées neuves, procédant de la science, et allant aux sciences sociologiques.

J'écris mon Œuvre au mieux de mon propre rêve, de mon propre contentement, d'abord. Je compte ensuite sur l'évolution. Jeter une Œuvre vingt ans, cinquante ans en avant, dans Demain, c'est la sagesse et c'est l'orgueil : si l'idée qui l'anime est juste — et adéquate aux latentes velléités, aux obscurs besoins de l'heure présente encore imprécis, diffus, Demain la rencontrera, et la consacrera pour un long avenir...

Est-ce à dire que le petit nombre d'élite de l'heure présente, m'est et me sera assez ? Nullement. Si l'Œuvre plane ainsi sur l'intellect du grand nombre vers lequel nous ne

saurions nous abaisser (pleine pourtant de l'âme de ce Grand-nombre qui s'ignore encore soi-même), parce qu'en effet, c'est lui que nous aimons, dont nous voudrions être compris — à côté de l'Œuvre, au-dessous d'elle, nous devons faire effort de commentaires simples et graduellement complexes ensuite, de cette Œuvre et de ses Principes, pour élever à leur compréhension intégrale — art et sociologie — cette Masse, ce Peuple qui trouvera en eux, prétendons-nous, des éléments directeurs de son meilleur Devenir, de son Bonheur en évolution : ce Peuple qu'on peut élever — si d'autres l'ont trop ravalé sous des égoïsmes qui ont tout à gagner de cette prostitution entretenue avec soin...

Cette tâche secondaire et immédiate d'instruction progressive, nous nous en souvenons où nous pouvons, en la Presse périodique, un temps viendra sans doute où nous pourrons l'élargir en la presse quotidienne. — Ainsi, nous sommes des Poètes avec tout l'Art, des Sociologues aussi, soucieux de n'agir en tribuns.

Nulle haute idée, nul sentiment complexe, ne captent de prime abord les masses : ils intéressent les minorités, ici et là, qui gagnent de proche en proche les adhérents : ce sont de minimes centres d'attractions que naissent les patientes et fécondes agglomérations.

HISTORIQUE

DES « ÉCRITS POUR L'ART »

(D'Art sociocratique — selon la Méthode évolutive-instrumentiste de René Ghil).

Les **Ecrits pour l'Art** sont nés en pleine révolution intellectuelle. Comte, Spencer et Darwin venaient d'instaurer la philosophie moderne; et, simultanément, de rénover l'Art, diversement, Courbet et Manet, Wagner et Berlioz, selon la phase majorante de l'Evolution. Enfin, Zola, du prodigieux effort de son génie, achevait de réduire la plus formidable ligue d'imbécillités et de jalousies qui jamais se fût déchaînée contre un novateur. Genre de littérature jusque-là, malgré Balzac, malgré Flaubert, secondaire quand même, le roman sembla un moment, lorsqu'il fut devenu « expérimental », s'imposer comme seule œuvre désormais influente. Tant que, érigées ses magistrales épopées, le grand naturaliste, comme Wagner : « Maintenant, Messieurs, vous avez un art ! » pouvait dire « Les poètes ? oui, ils nous feront de la musique pendant que nous travaillerons ! » (1)

(1) Le Roman Expérimental.

— Avec raison, certes ! et sans leurre, si avec un légitime orgueil : car, scientifique en sa nouvelle manière, le roman n'avait en face de lui que la poésie, jolie parfois, et diaphane, et miroitante aux grâces androgynes, — mais anémiée ! des parnassiens, née maladive de la débâcle romantique.

Ce fut, dès la première manifestation de son vouloir poétique, la hantise de M. René Ghil : abolir, dans le vers, tout le conventionnel, tout l'arbitraire, les remplaçant par des principes rigoureusement scientifiques ; donner à la poésie une portée parallèle à celle inhérant au roman de Zola ; et, lui aussi, après l'œuvre faite : « Maintenant, Messieurs, vous avez un art ! »

M. René Ghil venait de publier la première édition du Traité du Verbe (septembre 1886), où, principe d'une poésie nouvelle, « l'Instrumentation verbale » : sans préciser encore ses théories philosophiques et sociologiques. Ce fut pour la propagation de cette idée que M. Gaston Dubedat, un dilettante et un convaincu, fonda les **Ecrits pour l'Art**, en Janvier 1887. La rédaction était composée en partie des déja amis intellectuels de René Ghil : Georges Khnopff, Stuart Merrill, Mario

Varvara ; et aussi de certains autres, qu'amenait aux **Ecrits** naissants le sentiment de l'insuffisance de la forme ancienne bien plus que, sincèrement, l'adoption de celle que les novateurs voulaient substituer.

Parmi ceux-ci vint M. Stéphane Mallarmé, à qui son âge, autant que l'incontestable talent de poète parnassien dont il avait fait preuve dans les quelques courtes piécettes précédemment publiées, valut longtemps une auréole de presque maîtrise. Avec lui, MM. Henri de Régnier, Emile Verhaeren, Francis Vielé-Griffin : c'est dire combien ces premiers **Ecrits** furent hétérogènes ! En effet, M. de Régnier s'empressa de déclarer que « semblable en ceci à M. Francis Vielé-Griffin, — il n'est pas un théoricien ; il juge que le poète doit être un intuitif ; il n'a confiance, pour ce qui est de son art, qu'en son oreille modulatrice et à sa créatrice imagination. »

Naturellement, de sociologie, de philosophie, il ne fut nullement question. Bientôt, M. Mallarmé s'efforça de formuler une vague théorie du « Symbole », — ainsi créant une méthode qui ne pouvait être qu'une exagération du parnassianisme, — et destinée au même échec. Gaston Dubedat et René Ghil comprirent désormais irréalisable, dans ces conditions, le but qu'ils s'étaient proposé, — et fatalement entravé le succès de la poésie

nouvelle, tant que lié à celui du Symbolisme. Ils interrompirent donc la publication des **Ecrits pour l'Art,** qui cessèrent de paraître après leur sixième numéro : en juin 1887.

Bien curieuse, malgré tout, et documentaire, cette première série des **Ecrits.** Là, à ses origines, ce qui fut depuis le mouvement « Symboliste » : une dégénérescence de la récemment formulée théorie d'Instrumentation verbale, — infirme de toute l'impuissance des séculaires et banales conventions, grotesquement replâtrées, et vainement ! Trop contempteurs de la Science et de la Philosophie modernes pour concevoir et œuvrer synthétiquement, MM. Mallarmé, de Régnier, Vielé-Griffin ne devaient suivre leurs collaborateurs dans leur entreprise rénovatrice : et le « Symbolisme » fut, déviant de l'Instrumentisme pour s'opposer à lui, comme depuis l'idéo-réalisme des Rose-Croix s'est opposé au naturalisme, dont il est la parodie ridicule.

Mais à côté des vers jolis et insignifiants des futurs Symbolistes, il est, en cette série des **Ecrits pour l'Art,** de fort belles pages. — De M. Georges Khnopff, par exemple, les rares poèmes que jusqu'aujourd'hui il ait consenti à publier : d'une étrange mysticité, mais sincère et naturelle, et toujours charmante

étude d'états d'âme allanguis, — apâlissant l'expression sans anémier l'idée : loin, certes, le mysticisme tout d'artifice, et si comique, de certains...

Cet extrait, du SONGE DU CŒUR QUI SOMMEILLE, si bien disant la très personnelle manière de M. Khnopff :

Pourquoi ce ciel si vite, encore ces oiseaux
En les tristes bouleaux dépouillés et si grêles
Des cris, et des cris-cris, et si frêles les prêles
Et d'être le héron de si mornes roseaux !

Ce ciel, et cette peur encore d'être seul
Encor ces souvenirs comme oiselle qui passe
Oh ! si lointainement passe, passe, s'efface...
Et disposer en plis de rêve son linceul !

Des cloches, c'est dimanche en la frêle tourelle,
Des cloches, et les chants plaintifs, et s'il voulait
Ce ciel, comme une mère endormir de son lait
Cette douceur d'enfance en prière pour elle !

Les choses, c'était-il si pâle que ces roses
Et si vite, ces ciels, et ces légers moulins
Etait-ce âmes ainsi, blanches en ces déclins
De crépuscules d'âme entre ces arbres roses ?

Les villes, soyez loin, despérés affairés
Et ce tumulte, et ce criard, et dans ces rues
Vagues obsessions de choses disparues
Et ce soudain souffrir ce que vous souffrirez !

Soyez loin, vous aimer ? O ce pâle souffrant
De ces mots si touchants d'une telle douceur,
Et d'être avec la mort comme auprès d'une sœur,
Et cette main plaintive à celui qui la prend !

M. Mario Varvara, le charmant poète de proses si artistement ciselées, ne donna alors que très peu de pages aux **Ecrits** : les premiers tableaux d'un ALBUM PARISIEN, et quelques études toujours intensément vibrantes, et lumineuses, du réfléchi fourmillement de Paris.

Mais, malgré tous ces éléments, l'influence de la Revue, en cette série, fut à peu près nulle : leur hétérogénéité créa une équivoque qui nuisit longtemps à la nouvelle école, et que certains adversaires de mauvaise foi cherchent encore à exploiter contre elle. La disparition momentanée des **Ecrits** et l'épuration de leur rédaction étaient donc absolument nécessaires.

Non, certes, qu'en suspendant la publication des **Ecrits pour l'Art** eussent douté un instant de l'avenir, Gaston Dubedat et René Ghil ! Les arrêter en une fausse direction, ils voulaient cela, rien de plus. Aussi, l'année suivante, en Juin 1888, un numéro unique venait annoncer comme imminente, la parution régulière et mensuelle. Et, dès celui-là, le programme de désormais était arrêté :

« Définitivement et ouvertement délivrés de qui n'est pas avec nous, les **Ecrits pour l'Art** sont et seront dogmatiques et militants voués aux poètes du GROUPE PHILOSOPHIQUE-INSTRUMENTISTE (1).

Notre programme est uniquement et intégralement le TRAITÉ DU VERBE de René Ghil (2).

..... Pour ce programme :

Nous admettons, édifiée en partant des théories transformistes, une Philosophie Evolutive, rigoureusement et le plus nouvellement scientifique. De cette philosophie, nous nous servons, pour des raisons à déterminer poétiquement de la Vie.

C'est là notre « Méthode ».

Nous admettons, forme nouvelle rationnellement synthétique de toutes les formes d'art, l'Instrumentation verbale. Elle est le sens trouvé du langage, qui scientifiquement est musique, ainsi que le démontre Helmotz : et par elle la poésie devient, sonnant en motifs en des œuvres composées, audition instrumentale.

C'est là notre « Manière d'Art ».

---

(1) Depuis : ECOLE EVOLUTIVE-INSTRUMENTISTE.

(2) Edition de 88, qui, quelques pages en plus précisant les principes Sociologiques, devint en 91, l'édition dernière, au titre définitif de : EN MÉTHODE A L'ŒUVRE.

..... Tel programme n'est pas pour la défaite et la mort des personnalités, mais pour une vie hardie et nouvelle : qui luxurie rationnelle depuis un an, sur les peurs, les pauvretés et les agonies environnantes ».

Quatre mois encore ; puis, en Octobre, et désormais, régulièrement, parurent les **Ecrits pour l'Art.** De l'ancienne rédaction étaient demeurés MM. René Ghil, Georges Khnopff, Stuart Merrill, Mario Varvara. Ils s'adjoignirent au début trois ou quatre rédacteurs d'une Revue belge morte depuis, mais qui ne devait point suivre longtemps les **Ecrits** itérant vers le rationalisme et luttant pour lui. De ceux-là, le passage fut éphémère : qu'importait ? d'autres, nombreux, et plus convaincus ! allaient venir.

Ce furent d'abord, MM. Gaston et Jules Couturat, deux puissants au travail en même temps que vaillants polémistes, et dont le nom est notoire ; Pierre Devoluy, le poète magnifique de FLUMEN et de BOIS TON SANG ; Albert Lantoine, qui venait de publier, très jeune encore, ses PIERRES D'IRIS, et qu'une heureuse évolution de son talent amenait à l'école Evolutive ; Eugène Thebault, le complexe évocateur des ANALOGIES. — Puis, quelques mois plus tard, M. Danton Maysonnier, qui a publié le premier des trois

volumes de LA LUTTE MEILLEURE ; M. Edmond Cros, un tout jeune, que les **Ecrits** devaient perdre l'année suivante, au prime essor d'un incontestable talent ; M. Jean Philibert et M. Paul Redonnel. Ce dernier resta aux **Ecrits** jusqu'à ce que lui-même fondât le périodique **Chimère,** « revue indépendante et d'insolence littéraire », dont il a voulu faire un terrain neutre, et qu'il dirige encore fort habilement, bien qu'avec un trop extrême éclectisme.

De Janvier 1891, les **Ecrits** vont de seize à soixante pages. Là une conséquence de ce principe de l'Ecole Evolutive : opposer aux exhumations de fonds de tiroir des Décadents et Symbolistes, des œuvres d'idée synthétique, études du développement d'un phénomène social ou psychologique. Des fragments de tels livres ne peuvent que, très longs, être intéressants.

En même temps la revue commence contre les Mystiques et Idéalistes, décadents de la veille, une polémique continue. De nombreux adeptes — une trentaine — viennent adhérer en 91 ; mais tous ne se montrent pas également intransigeants avec les charlatans du Symbolisme, et la plus grande partie doit bientôt en être éliminée. Et, en dernier lieu, s'arrête ainsi qu'il suit, la rédaction :

Marcel Batilliat, Gaston et Jules Couturat,

Emmanuel Delbousquet, Pierre Devoluy, Octave Gary de Faviès, René Ghil, Georges Khnopff, Albert Lantoine, Hugues Lapaire, V. Em. C. Lombardi, D. Maysonnier, Maurice Nouhaud, Jean Philibert, Eugène Thebault, Emile Du Tiers, Mario Varvara, Franck Vincent.

Cette rédaction ainsi définitive (demeurant ouverte pourtant à toute sincère adhésion de talent) est aussi homogène, désormais.

D'autres périodiques entreprennent alors avec les **Ecrits** ou parallèlement à eux la lutte contre l'esprit de réaction : **la Revue Indépendante,** sous la direction de M. George Bonnamour ; **l'Art Social,** de M. Gabriel de la Salle, le vigoureux poète des Révoltes ; en province, les **Essais de Jeunes,** que fonde courageusement à Toulouse, avec le programme des **Ecrits,** M. Emmanuel Delbousquet : y collaborent, MM. Gabriel Ducos, M. Magre, Marc Laffargue, etc...

Avec une telle élite, passionnée, solidaire, la victoire n'est plus douteuse. Le programme des **Ecrits** est réalisé : l'Ecole Evolutive, groupe positiviste et scientificiste de poésie rationnelle, est, pour un proche avenir, triomphante (1). Disons que ces vraiment Jeunes,

(1) Nous trouverions incorrect, citer ici de quels noms vraiment dignement consacrés, souvent nous vinrent

laborieux et respectueux de tout travail probe et probant, n'admettent nullement, comme l'affectèrent les morts ou mourants Symbolistes de toutes nuances, la contemption des œuvres antérieures. Ils savent reconnaître la maîtrise de tous ceux qui ont œuvré puissamment, et ainsi activé l'évolution humaine. Ils ont bon courage et foi dans l'avenir, car ils savent que cet avenir ne sera ni à la routine et ses cultes, ni aux écarts d'imagination plus ou moins incohérents et inutiles, — mais au travail et à la Science.

---

sympathies. — Quant à l'extension de la Méthode évolutive-instrumentiste, les préoccupations de la Presse parisienne, provinciale et étrangère, qu'elle comprenne ou non, traduites en mentions quasi quotidiennes, sont là pour la prouver.

EMMANUEL DELBOUSQUET

EN LES LANDES

FRAGMENTS DES « LÉGENDES »

LIVRE II

C'était en le lointain des Ages inconnus.

A l'ombre des menhirs aux Torses titaniques,
sur les dolmens l'ampleur des chants aquitaniques
sacrait le Sacrifice ardent des Druides...

Nus,
les rocs durs et pourprés sous l'affre des Victimes
laissaient sans fin le sang jaillir en fleuves noirs
et, la splendeur de l'astre emmi l'Orbe des Soïrs
décroissait aux Versants voilés des monts ultimes.

C'était en le lointain des Ages inconnus,

Aux horizons d'horreur où ne vibre nulle aile
autre que l'aile lente et lourde et solennelle
des tournoyants Vautours avides de corps nus.

[Vers les Septentrions teintés de blême étain
où des halliers fléchis en les rives incultes
pleurent le Deuil de l'aube en un réveil d'airain,
nous irons, évoquer l'Angoisse des hauts Cultes.

Parmi le tuf et le granit des Tombeaux mornes
d'où des reptiles tors déroulent leurs anneaux,
aux cupresses glacés des Espaces sans bornes
assourdissant l'appel errant des vains vanneaux,

les Spectres des Guerriers gisants sous la bruyère
s'éveilleront au vent rude de notre voix
clamante en le Désert de sables et de pierres,
où de grands pins, au loin, ressemblent à des croix...

Et nous irons, le bras levé vers les Ténèbres,
ressuscitant les saints Devoirs de nos aïeux —

à l'ombre rousse des ravins si périlleux, —
quand le brouillard voile le vêpre à pans funèbres.]

Le vent glisse en sifflant sur les cyprès sinistres
et des gouttes de pluie étoilent les tombeaux
de larges pleurs,
et planent, haut, les noirs corbeaux
longtemps perchés sur les grands bras droits des
croix bistres.

LES VEILLÉES

Légendes blanches et frileuses de Veillées —
Légendes d'ors d'Automne, encore ensoleillées,
mais où s'épand le calme lent du lointain Cor. —
Légendes douces d'amour, d'Espoirs et de mort, —

Légendes noires d'Etangs noirs gardiens de Tombes
où planent des essors funèbres de palombes
et girent des follets en la sombreur des Soirs...
Légendes !
D'ors, en le doux adieu des Etés,
d'ors verts et pourpre pâle éployés sur les Plaines —
les ciels vêtent avant les vaines cantilènes
d'octobre, de splendeurs ! les orbes dévastés...

[des pourpres pâles s'allongeaient au fond des plaines
où l'astre rouge au-delà des pins violets :
sur ce décor de blonds poulains caracolaient
et le vêpre hivernal congelait leurs haleines...

aux fourrés de grands houx de blancs flocons de laines
révélaient les ébats bondissants d'agnelets
et de grêles grelots aux grèves s'envolaient,
tintant très tristement parmi les marjolaines...]

et les Très-Vieux Bouviers vers les confins des landes,
redisent en marchant au front de leurs noirs bœufs
qui foulent pesamment l'or des sentiers herbeux,
la naïve vertu de Très-Vieilles Légendes.

... aux Soirs, — le vent d'hiver venant mugir ses vaines
colères aux Toits clos où l'Atre immense luit,
plaquant son ondoyant reflet qui flambe et fuit
autour des murs, où se flétrissent les verveines —
aux Soirs,
l'Atre où se tord le chêne des grands bois

ruisselle des scintils de sèves grésillantes :
l'Aïeul, en un recoin, de sa voix indolente
redit les longs récits des Aïeux d'Autrefois.
Les Femmes, le front las, frôlant l'or des Quenouilles,
filent les longs filaments blonds de longs fuseaux —
et les Petits, pensifs, en un gazouil d'oiseaux
lèvent leurs grands Regards
et, rêveurs, s'agenouillent.

Les Pâtres ont chanté la chanson grave et rauque
et la lune s'endort, là-bas, dans l'étang glauque.

En la cendre brûlante où brillent les tisons
de leurs Yeux, les Félins en lasses attitudes
semblent ouïr les voix venant des vastitudes
endormant leurs effrois aux seuils clos des Maisons,
semblent comprendre, en leur rêve l'horreur de
l'Ombre...
et, parfois en fouettant leurs flancs tout décharnés,
s'acheminent vers les greniers enlucarnés, —
d'où leur râle déchire et glace la nuit sombre.

Puis, c'est quand le gel blanc a gemmé les lagunes
et quand les roux torrents roulant l'onde en flots
lourds
tombent, sur les sommets des Chaumes de velours,
des ciels d'étain où dans le noir s'éteint la lune :
Le givre aux bois, le vent de neige en les chemins
lointains, enlinceulés de sables et de flaques,
tandis que les corbeaux, hauts, de leurs ailes
claquent,
— prophétisant les proches morts des Lendemains !

... le vent glisse en sifflant sur les cyprès sinistres
et des gouttes de pluie étoilent les Tombeaux
de larges pleurs, —
et planent haut les noirs corbeaux
longtemps perchés sur les grands bras droits des
croix bistres...

II

Les mornes murs du vieux manoir où sont les Morts
croulent sous la lenteur tenace des racines —
du sommet de ses Tours dont les Yeux s'hallucinent
la lande se déroule en les horizons morts.
Sur les pierres roulant, une à une, des brèches,
la bruyère a flétri ses frêles fleurs d'hiver
et, la neige, neigeant très lente, a recouvert
les durs créneaux glacés de ses hermines fraîches.

Les Cygnes somnolents en les lents Estuaires
ont éployé la candeur vive de leurs blancs
cols et pennes frémissants sur leurs chastes flancs
allés aux mortes eaux à flots sépultuaires.

Aux loins d'horreur s'endort le glauque glas des
Tours
tintant son deuil lassé sur les dalles tombales,
où ne resplendit plus en les gloires aubales
le Cor qui saluait le vol plan des Vautours...

UN LÉGENDAIRE PAYSAGE :

La lande étale à l'Est des Tours du vieux manoir
sa solitude où des gibets semblent mouvoir
leurs bras de mort sur le ciel rouge de ce Soir.

Lors, les Guetteurs donnent du Cor dans les rafales
qui, folles, vers les ténébreux étangs s'affalent
en leurs tournoyants vols de rumeurs triomphales.

Et l'air palpite en le vol fauve des gerfauts
déchiquetant la nuit de leurs ailes en faux
planantes sur l'effroi, des plaines, de Tombeaux

qui semblent s'ériger en la brume ! épandue
tel un flottant suaire au seuil de l'étendue
en deuil, des Déserts où des voix sont entendues :

les farouches gerfauts enfuis au noir des Nuits
qui vont glaner, — au loin, sous le glas des minuits —
sinistres pourvoyeurs de nos rêves d'Ennuis —

la pâture en les coins des Enclos de cadavres,
aux cimetières des Villages et des havres
traînant les cris d'horreur qui angoissent et navrent.

Aux horizons nués des nuits de blême étain,
sous leur rapace envol un pan de ciel est teint
de sang, —
et le sanglot lassé des bois
s'éteint.

Or, les Pâtres ont tû la chanson grave et rauque
et la lune s'endort là-bas, dans l'étang glauque.

Un vieux Patre disait :

C'est, par delà les grands ravins aux blanches roches
— bien plus loin que la Tour maudite du manoir —
une lagune morte, où de lourds huants noirs
battent de l'aile avec terreur à votre approche...

Quand tintent lentement, aux lointains, les glas
lourds
des minuits, ne passez, Pâtres, en cette lande
sans vous signer deux fois, songeant de la Légende :
dans le brouillard hâtez le pas, sur le velours
des brandes — en serrant plus fort votre cavale
aux flancs meurtris du choc nerveux de vos talons —
et qui hennit, quand dans le vent, les étalons
sauvages vont aux Parcs
à l'abri des rafales.

— Les Pâtres écoutaient cette voix grave et rauque,
la lune s'endormait là-bas dans l'Etang glauque —

et, lentement l'Aïeul reprit :

L'Appel tintait, de lande en lande, du Beffroi.
Par les déserts détours des taillis et des sentes,
dolemment, s'en venait la troupe obéissante
du Peuple
précédé de pâles palefrois
que tenaient haut les Ecuyers des Châtelaines,
— car il neigeait, et blanche était toute la Plaine,
et sur le gel buttaient les nerveux destriers.

Les durs Veneurs, dressés, lents, sur leurs étriers,
jetaient au calme de la Nuit d'âpres fanfares :

Un Porche splendissait dans le loin comme un phare
guidant au Minuit de Noël, les Chevaliers...

Les Pâtres écoutaient cette Voix grave et rauque
et la lune flottait, là-bas, dans l'Etang glauque...

EMILE DU TIERS

PULVIS

Poussière que le vol d'un souffle indifférent
Promène du vallon aux cîmes irisées,
Nuage dédaigné, pâle vestige errant
De cœurs anéantis et de tiges brisées,

Lorsqu'en tourbillonnant tu passes sur mon front
Je sens comme un frisson de folles espérances,
D'ineffables amours, de vibrantes souffrances,
Toutes mortes, — et qui jamais ne revivront.

Pollen tombé de l'aile invisible des âmes,
Dans ton frémissement se recherchent encor
Ces atomes légers dont sont faites les trames
Que la vie un instant ajoute à son décor !

L'ANNETTE

POÈME DU BERRI.

L'Aube.

A l'horizon lointain s'entr'ouve une paupière :
un œil couleur de rouille apparaît au levant,
la plaine s'opalise, et la blanche lumière
de l'aube, va s'éteindre aux muances du vent.

L'Œil grandit ce pendant que se lève la taie:
les guérets argileux sortent de leur torpeur,
et des sillons ocrés tout hérissés d'ivraie,
et des vals et des creux, s'échappe une vapeur —

et lui, prodigieux promène une caresse
par l'immense étendue et la nue au-dessus
où les ailes au vent, languissamment paresse
le plan milan, hanteur des vieux rochers moussus.

Tandis que l'œil saignant du monstreux Cyclope
diamante les joncs qui pointent leur émail
dans le marais frangé d'une gaze héliotrope
les coqs vont agiter leurs crêtes de corail !

Ils se sont envolés sur les pailles dorées,
sur le toit d'une grange, au faite des auvents,
sur l'imposte pourrie, aux portes décorées
de captures d'oiseaux, d'éperviers, de chavants.
Loin, partout, des halliers éclatent des fanfares...

A cet œil contemplant l'éternel statu quo,
les coqs viennent chanter leurs poèmes barbares.
Et loin dans la varenne agonise l'écho...

Ce pendant que leurs yeux d'un bleuté de faïence
s'enluminent d'aurore, un carillon traînard
promène isolément sa molle doléance :
c'est l'angélus qui passe au seuil du jour blafard.
Du village au hameau se répondent les cloches,
de solée en solée arpègent les oiseaux —
les taurins et les bœufs dans les prés et les rauches(1)
font gémir les forêts de leurs sons gutturaux.

Tandis que le Jour monte, on voit la gueuserie
d'un chaume agenouillé sur les quatre chemins ;
c'est la Ferme. Le soir, du bout de la prairie
on dirait un pailleux (2) qui tend ses molles mains.
Son carré de jardin fleurit de violettes ;
près des choux, dans les fleurs vient s'arrêter l'essor
de l'abeille qui semble au fond des cassolettes
au chatoyant satin, un soyeux bouton d'or...
Son plessis tout humide embaume d'églantines,
l'églantine au teint rose — et le myrte à foison
s'emmêle au chèvrefeuille, aux vives aubépines,
tandis que le Jour monte effleurant la maison.

---

(1) Marécages.
(2) Mendiant.

L'Aube étend sa grisaille aux coins de la fenêtre,
elle entre sous le chaume encore ensommeillé :
le maître, le premier vient de la voir paraître. —
Il réveille les gars, il est vite habillé.

Alors du même lit un essaim se dégrouille,
la maison tout à coup a repris son entrain.
Les sabots font du bruit et l'huis se déverrouille.
Sur le feu, la marmite enraye son refrain...

A l'autre angle du mur, dans l'autre lit, on bouge.
Un bras s'allonge et pend, lascif et duveté ;
un soupir se nasille et la courtine rouge
s'écarte rudement dans la faible clarté :

sur le grain trop rugueux d'une grossière toile,
sur les draps encrassés, teints de sa puberté,
l'Annette aux grands yeux bleus avivés comme [étoile,
s'étire. — Oh ! corps royal en sa rusticité.

Un désir se démène au fond de sa prunelle,
sa bouche se contracte et se tord comme un ver,
son sein gonfle le lin, sa rondeur s'y modèle,
et tout son corps s'énerve à l'odeur de sa chair.

Elles ont l'onduleux de la vague, ses hanches,
quand virent sans effort ses muscles vigoureux ;
elles ont le luisant de l'acier, ses dents blanches
dans le débordement du demi-jour cendreux.

L'Annette aura seize ans au doux temps des alises —
sa peau halitueuse à l'air vif du matin
frémit comme au contact de lèvres agressives,
et sa gorge susure un rire libertin.

Ainsi que le taureau qui flaire la génisse
après avoir tendu ses naseaux dans le vent,
comme pour un apprêt de vice et de délice
Elle aspire dans l'air quelque souffle énervant,

puis rejetant les draps, rosée et demi-nue,
elle s'étire encor ! tandis que le soleil,
l'œil indiscret qui monte au profond de la nue,
couve à travers la vitre ardant, le beau réveil...

Le Sordon (1)

Derrière la maison, la sente se dépeinte,
s'élève, s'attiédit et s'emplit de couleurs :
des sommets des pommiers à nébuleuse teinte
tombe sur les verdiaux (2) une averse de fleurs.

On entend le frisson des plantes qui s'éveillent...
un cercle d'étourneaux s'abat en désarroi
près d'un buisson d'ajoncs où des corbeaux sur-
[veillent
la proie agonisante ou quelque lent convoi.

Il passe dans les houx des rayons phosphoriques,
des express de piverts et de martins-pêcheurs.
Les lézards s'étirant des sommeils léthargiques
trainent leur émeraude en de fines blancheurs.

---

(1) Petite source.
(2) Saules noirs.

oiseaux des forêts arrivent par phalanges,
oiseaux à plumets, à guimpes, à rabat,
puputs (1), des vitracs (2), des linots, des mé-
[sanges —
es pommiers fleuris vibrent de leur sabbat.

s un geai tout à coup jette un cri de déroute...
margot s'envole et se perche plus loin...
silence profond. Plus de chants. On écoute...
l un petit grillon bruit dans le sainfoin.

pieds dans des sabots, indolente et silente,
ses reins vigoureux le caraco craquant,
orse cadencé, la marche trimbalante,
upe en tiretaine aux cuisses lui plaquant,

nnette vient d'entrer dans la fraîche passée.

corbeaux effarés s'envolent aux manoirs.
coualent au vent leur morne croassée;
vont, tachant le ciel de leurs longs plumeaux
[noirs.

c'est qu'ils prennent peur de tout ce qui gravite,
le tout ce qui vit et vire, les corbeaux !
t qu'ils ont vu passer la brune favorite
a sente plaisante et des gais renouveaux.

nnette vient d'entrer dans la fraîche passée (3).

-2) Sortes de huppes.
) Petit chemin.

Et sa voix au vocable aigrelet de hautbois s'élève en le silence, et les oiseaux des bois entendent sa chanson charmeuse et cadencée.

« Je connais un gentil boyron (1)
si blond que nout'vache barrée,
qui bij' (2) la fille à nout'patron
tant qu'c'est qu'ils dansont la bourrée.

C'est un gas chenu (3), ben facé
qui prend le teint de la cenelle (4)
tant qu'c'est qu'il se trouve placé
vis-à-vis d'elle à pastourelle.

Moi, j'ai ren que des allipiaux (5),
elle, a des volants, des orières:
moi, je n'ai ren, j'ai pas d'bestiaux
elle, a des boyrons, des beutières (6).

J'en perds le boire et le manger,
la nuit, j'en rêve et ça m'désole.
j'crois ben qu'ma vie est en danger
j'en parirais une pistole. »

Et dans la sente blonde, il passe un bruit, très bas d'ongle rayant la soie, un frôlis de cannelles : c'est un petit sordon qui vient, on ne sait pas, comme viennent les joncs, et viennent les prunelles.

---

(1) Garçon qui touche les bœufs.
(2) Embrasser.
(3) Trapu.
(4) Fruit de l'aubépine.
(5) Loques.
(6) Bouvières.

ıuse de son fond de caillottes (1) maïs
ɜ galets couverts d'un poussier d'améthystes,
;ens de la contrée ont raconté jadis
ce petit sordon des contes fatalistes :

a jamais miré que le faste des cieux,
la dentelle grise au corps des demoiselles,
ı jamais noyé dans son creux oublieux
les grelots criards de vertes sauterelles.

; il en est venu de bœufs et de moutons
ses abords glaiseux sont changés en
[mouillères (3),
il en est passé de charriots, de piétons,
par côtés, l'eau suit de profondes ornières.

une bigouline (2) exhalant des fraîcheurs,
entine en les prés sur l'herbe renversée,
uvant les oiseaux, les bœufs et les faucheurs
lutine lustrale en cristal, l'eau glacée.

a pris de la mousse et des couleurs de tans,
ıis qu'elle reçoit le soleil de la plaine,
erre que posa voilà déjà longtemps
que berger rêveur au bord de la fontaine...

nette se souvient que morveuse et sans bas,
s'en venait là cueillir des marjolaines,
le hêtre où les gueux et les moutons en tas
aient, dans la tombée endormeuse des faînes.

Petits cailloux.
Endroits humides.
Petite rigole.

L'heure est propice où rien ne trouvera mauvais
le délit de ses seins au chu de la chemise,
les margots ni les geais, ni les merles de jais
pas même le baiser que lui donne la brise !

Des roseaux affilés branlant des triolets,
se détache un oiseau qu'un souffle doux entraîne
et son vol bleu se frôle aux iris violets
puis caresse en passant, le dos de la très-saine.

Très-saine, aux cheveux noirs comme une sombre [nuit,
ou comme la plumée homogène des merles !
la petite rainette au fond d'un trou, sans bruit,
regarde sur sa peau dégoutteler des perles.

Ses bras mordus de hâle et glabres en dessous
d'un mouvement nerveux tortillent sa tignasse
comme ils feraient d'un lien pour lier des seigles [roux...
au faîte de sa tête, un noir serpent s'enlace.

Et penchant son image au-dessus du miroir,
l'onde lui clair renvoie un chatoiement de tresse
que le petit sordon gardera jusqu'au soir
avec l'expression de sa forte Jeunesse.

Le Pâtis

Sur la terre à potiche, uniforme, en pâtis,
sous le ciel lumineux, sont de vastes brumailles :

c'est comme un champ de mort quand, les troupeaux
[partis,
on n'entend plus tinter les agrestes sonnailles.

Des pollens blancs, légers, de plantes sur les rocs,
des graines de froment, d'averon (1), de luzerne,
sur ce sol argileux inentaillé des socs
au hasard sont semés par le vent de galerne.

Il vient comme à regret de pâles floraisons
dans l'ébouriffement des chardons, des bruyères ;
le râle chante seul sur les maigres gazons,
sous le branle constant des hautes balaitières.

Errants, cherchant leur vie, ils sont douze grands
[bœufs
mal cornés, les flancs creux qui meuglent des
[tristesses
ils sont douze, debout, sous les aubiers noueux,
se garant des midis aux rudes sécheresses.

Ils promènent un son lugubre de tocsins,
et de leurs mufles plats, volent des fils de bave.
Ils sont douze forçats qui traînent des clairins
et s'empêtrent toujours dans les lourdes entraves.

Toujours en mâchonnant, ils vont boire au marais.
A pas lents, se suivant, dans la patouille, ils foncent :
ils font peur aux crapauds de ce gouillas (2) épais...
sous leur souffle bruyant, les eaux noires se froncent.

---

(1) Avoine folle.
(2) Marécage.

A l'heure du pâtis pour les autres bestiaux,
de meuglements, d'appels, retentissent les brandes ;
ils se sont redressés, les chapés (1), les blondiaux (2)
comme par là flairant d'ineffables provendes.

Par la sente abritante, un lot de blancs béliers,
de moutons blancs chemine en tondant les bou-
[chures,
en broutant les fossés, les pousses d'arbousiers,
capricant et bêlant leurs sauvages luxures.

Derrière le troupeau s'en viennent les juments,
de leurs flancs fécondés montrant le proche terme.
En leurs ventres battant de durs essoufflements,
des étalons puissants se façonne le germe...

— Amode-les (3), Faraud, vire aux pieds, vire-les ! —

Et le chien tout gamby (4), presse les attardées,
les brebis allaitant leurs tendres agnelets,
les juments s'arrêtant pour souffler, par dardées.

Dévidant l'écheveau retenu sous son bras,
comptant placidement et recomptant les mailles,
L'Annette les conduit l'œil baissé sur les bas
qu'on lui fait tricoter pour chausser la marmaille.

Au pâtis,
à l'abri du soleil et du vent

---

(1) Bœufs marqués de blanc.
(3) Bœufs bai clair.
(3) Amène-les.
(4) Boiteux.

ère un coin de haie ou sous le parapluie
auvais coton bleu, son regard suit, rêvant,
uages qui vont aussi noirs que la suie.

ıand les horizons prennent des tons cuivrés,
es bœufs, les moutons vers elle se reploient,
erre sa jupe au bas de ses jarrets...
rait qu'elle a peur que ses bêtes la voient.

node-les, Faraud ! —
Paraphant son adieu,
ır va s'enrouler dans son plaid de cinabre :
ıupeau s'en revient baigné d'or et de feu,
relots grelottant une chanson macabre (1).

A suivre.

EMILE DU TIERS

VERS LES BOIS

Près du bois géant, seul, couché dans l'herbe épaisse
Que le Soir tiède et lent effleure d'un vol pur,
Je goûte à pleins poumons la radieuse ivresse
Qui tombe en rayons d'or des coupes de l'azur.

Par les airs, plus un cri, plus même une caresse,
Et l'être, enfin à lui dans cet asile sûr,
Rêve d'un nirvâna sans joie et sans tristesse,
Devant l'horizon bleu, discret comme un grand mur.

Au vide où l'astre meurt, se ranime et s'ignore,
La personnalité pour un temps s'évapore
Avec le sentiment de l'implacable loi...

Nature où tout n'est qu'un, mère étrange et puis-
sante,
Mon cœur sent l'envahir, quand il est près de toi
Une sérénité de vie inconsciente !

POÈME DU PIANO [1]

SYNTHÈSE

ute au lupanar la mazourka fervente
orer tendrement sur les Civilisés
le rhythme et le rêve ont dévirilisés,
ıi devant la mort pâlissent d'épouvante.

ıoi, frêle ainsi qu'eux, ainsi qu'eux je me vante
risant des musclés le banal floréal,
ɔrer à jamais, plus que tout idéal,
rse et le front bas de la Phryné savante.

l ! et pourtant la verveine m'a dit
c'est toi seulement qui souris au maudit,
le sommier témoin de l'exigence infâme,

ıi traduis, avec l'octave du vermeil
man du désir et des nuits sans sommeil,
on pénètre au fond de l'âme de la Femme.

I

SONATE AUX MYSTIQUES

Introduction.

êve d'être un arbre au lieu d'un homme impur

De Analogies, à paraître.

de confondre son âme en l'âme végétale,
pour deviner un peu du théorème obscur. —

L'Arbre qui, dédaigneux de la luxure, étale
son mépris de nous tous, dont l'émoi le meilleur
est une ridicule ivresse génitale,

l'Arbre qui, dans le val, dressé comme un veilleur
écoute rumorer les sèves et les forces,
dominant leur tumulte en calme travailleur,

l'Arbre transcendant qui, sous son masque d'écorces
savoure en paix un panthéisme intransigeant
en rhythmant dolemment le chœur des branches
torses,

l'Arbre est resté païen, dans ce monde exigeant
du désir qui se cabre, ivre et viril, l'allure
qu'ont les coursiers châtrés sous un fouet indulgent.

Et l'éphèbe malingre, à la grêle encolure
dont nulle ambition, nul vice, nul souci
de vie ardente n'a dîmé la chevelure,

le Jeune homme à peu près moral de ces temps-ci,
ramier sentimental de fades tourterelles,
mâle navrant, si fier d'un sexe rétréci,

sait-il, le Mutilé qui s'est plumé les ailes,
le sarcasme insultant par les forêts clamé,
lorsqu'il ose, exhibant sa tare devant elles,

vanter le Mysticisme au monde inanimé ?

ACCOMPAGNEMENT

Dans le lit suprême,
sur le dos couchés,
les puceaux fauchés
à l'âge où l'on aime,

s'éplorent, oh ! oui :
frustrés de l'étreinte
des Filles sans feinte,
ils n'ont pas joui !

Mais ils font quand même
un rêve inouï,
car ils ont ouï,
narguant la mort blême,

les rameaux penchés
que la lune teinte,
chanter la complainte
des quatre péchés...

Mais les besoins du Cœur et les leçons de l'Arbre,
toi seule les connus, Vénus de Médicis,
déesse qui n'es plus qu'une putain de marbre !

Exaltés par l'Ylang et le Corylopsis,
déçus par les baisers de nos contemporaines,
nous t'évoquons avec un espoir indécis...

Que ton passé renaisse et que tu nous entraînes
aux lieux où Cléomène, ivre du vin des forts,
Voulut éterniser tes formes souveraines.

Tu passas dans la vie en folle de ton corps,
tes lèvres, sans compter, prodiguèrent l'ivresse,
O flûte et lyre à l'aube unissant leurs accords !

Ah ! nous te regrettons, Phryné, bonne déesse.
Seule tu fus heureuse, et seule tu nous plais !
dans ce monde où la chair n'a plus une prêtresse

si les goujates ont d'innombrables valets, —
nous portons à jamais le deuil des splendeurs mortes,
le deuil de l'harmonie et des plaisirs complets.

Nos appétits formés en brutales cohortes —
lamentent longuement et maudissent le jour
où les filles du Christ devinrent les plus fortes,

où Prométhée en pleurs accepta le vautour,
où la Bacchante fuit en criant d'épouvante
à la terre espérant vainement son retour,

où la Femme, oubliant la nature vivante,
s'éprit du Mysticisme, impur révélateur
des stériles ardeurs que l'impuissance invente !

Le corps, en holocauste offert au Créateur,
voyant l'âme infidèle aux vérités trompées,
a cherché dans l'Ignoble un sûr consolateur :

étiennes qui passez, de chasteté drapées,
vous le savez bien, car vous baissez les yeux,
r cacher vos désirs discrets de priapées.

s avez relégué l'idéal dans les cieux ;
s avez mécompris l'obscure parabole
oisé le passé d'un regard orgueilleux :

ien ! l'on vous dédaigne, et la multiple idole
ant aux mauvais lieux ses seins et ses fessiers
ngé la Vénus dont vous niez l'auréole.

oui, l'on vous oublie, et quoi que vous fassiez
r qu'un charme inédit esthétise vos robes,
s n'aurez que l'encens d'adorateurs grossiers.

ous ne connaîtrez ni les passions probes,
amour ample et doux qui fut la volupté
cerveaux primitifs aux incomplexes lobes.

s pour que l'on revienne à la réalité,
normal du coït, aux désirs sains et vastes,
s lutterons ainsi que vous avez lutté.

ous vous combattrons, ô Chrétiennes néfastes
méprisez la chair et voulez contenir
tisme ingénu des simples et des chastes,

instinct oublié qui se met à hennir,
ô des gestes faux et des phrases redites
s fera malgré vous ardemment revenir

brutalité des sales Troglodytes.

Les seuls Débauchés
que l'âme intéresse,
connaissent l'ivresse
des quatre péchés.

Mais que nul ne dise
au banal viveur
l'étrange saveur
de la friandise :

c'est l'Orgueil, sauveur
des forts en détresse ;
la noble Paresse,
amène au rêveur,

et la Gourmandise,
légitime chez
ceux qui sont touchés
par la Paillardise...

II

La roulade redit les refrains de l'aiguail
et les rais de soleil parmi les marguerites,
et nous, cherchant l'amour selon de sales rites,
quand la nuit assombrit le couchant de corail,
nous faisons de la ville un monstrueux sérail.
Le gaz blafard tremblote au vent des avenues,
il voile l'impudeur des Filles sans désir
attendant qu'un passant consente à les choisir

malgré l'écœurement des phrases convenues.
Hélas ! chercher l'amour au hasard du trottoir,
de l'ironie aux yeux, du mépris à la bouche,
et jeter sa jeunesse à la volupté louche,
comme on jette une ordure à quelque dépotoir !
Les élus de vingt ans, en proie aux nobles fièvres,
restés fervents devant la chasteté du nu,
pour supporter la vie, hélas ! ils n'ont connu
rien que le flirt légal des demoiselles mièvres
ou les baisers payés qui salissent les lèvres,
et non pas le bonheur d'un amour ingénu ! . . .
Les seins d'adolescente aux grâces d'églantine,
la fraîcheur du sourire et l'émoi des aveux,
les lèvres effleurant en tremblant les cheveux,
les fleurs de voluptés où la candeur butine,
tout cela, pleurons-le ! Paradis puéril,
nous ne savons plus croire à ton fragile avril ! . . .

La roulade redit les refrains des rosées,
les gazouillis de source et les cris des bouvreuils :
la plaine s'apitoie au lointain, sur nos deuils,
sur les fatalités par la vie imposées.
Dispensant les parfums des octaves blafards,
la roulade célèbre, au long des boulevards
les caresses de Femme à tous les hommes dues
et l'éternel désir des choses défendues. . .
Vague du rêve ! ardeur de sève ! ampleurs des sons !
Dans la nuit printanière il passe des frissons :
la roulade se fait séductrice et canaille,
et les longues clameurs, les appels polissons
font tinter aux lointains une telle sonnaille
que le Mâle est heureux que sa fierté s'en aille.

Il écoute sa chair lui réclamer ses droits :
trompant votre égoïsme et vos calculs adroits,
il vous fera l'injure, ô les Filles honnêtes,
d'aller vers les putains, meilleures que vous n'êtes !

Va les trouver, Pubère, et sois reconnaissant,
car elles te rendront digne des nobles tâches.
Les mendiants d'amours décentes sont des lâches :
de leur bêlant troupeau, sors en les flétrissant !
se faire mannequin pour plaire à des poupées,
au Bol conventionnel boire à larges lampées
dans le fallace espoir d'une Aimée au cœur sûr ?
Les fleurs de l'idéal, nous les avons coupées,
et comme il ne faut pas que nos forces trompées
puissent mettre jamais le progrès en péril,
puisque l'homme déchoit s'il ne reste viril,
que l'épouse est néfaste aux âmes bien trempées,
nous chantons votre los ! ô putains, bonnes sœurs,
des instincts éternels nécessaires servantes
qui savez satisfaire, avec des mains savantes
les désirs fugitifs qui troublent les penseurs !

La roulade redit le chœur impopulaire
des tristes impuissants qui ne savent les Jeux :
Le roc, sans fleurs, sans âme, et volontiers neigeux,
les ice-bergs voilés par la brume polaire,
et la chauve-souris qui frémit de colère
et fait signe à la mort avec son vol affreux !

Vendeuses de plaisir, vous aurez pour salaire,
aux jours de l'Altruisme, hélas ! lointains encore,
l'hommage repentant des possesseurs de l'Or.
Et le vulgaire las de vous cracher sa glaire,

le tas vil des Bourgeois, des Prêtres, des Pédants,
trafiquants de luxure, en nos temps impudents,
repus qui vous forçaient à vivre dans la boue,
accepteront la gifle, et vous tendront la joue !
Et les Justes diront que vous avez sauvé
les cérébraux actifs de l'humiliant stage
auprès de la Correcte au cynisme prouvé.
C'est assez pour avoir de la gloire en partage !
songez à l'avenir et relevez le front :
un Jour, sur les débris des morales éparses,
les hommes clairvoyants enfin célèbreront
votre œuvre absolument sublime, pauvres garces !..

III

ARPÈGES

Pour corrompre les misanthropes
en montrant la sérénité
du Luxe et de l'obscénité,
fleurissent les héliotropes.

Et leur ironie aux aguets,
néfaste aux scrupules du chaste
démasque l'érotisme vaste
des pucelles et des muguets,

cependant que l'arome ébauche
pour émanciper l'ingénu
craignant le vertige inconnu,
une incontestable débauche.

Ah ! petite Mie aux yeux doux,
malgré ton étreinte novice
et tes baisers pas assez fous,
n'est-ce pas que tu sais le Vice ?

Les rais tremblotants du soleil
le vent, la lune et la verveine,
ceux qui donnent le bon conseil,
tutélaires au cœur en peine,

tu sais, dis ? leurs aveux troublés
et leur impudique murmure :
seuls, les débauchés sont ailés
pour fuir le Banal qui nous mure...

Oui, mais il faut que le charnel
en s'auréolant de musique,
célèbre ton culte éternel,
perversité métaphysique.

Le vulgaire au réel livré
devine qu'il arrive au terme
aussitôt qu'il a savouré
les voluptés de l'épiderme,

mais nous, les infinis plaisirs
nous en ferons notre pâture,
car nous mêlons à nos désirs
tous les désirs de la Nature.

Abandonnez cette chimère
de l'immanent et du divin :
notre âme se révolte en vain
pour éterniser l'éphémère.

La vie est bonne à tous, pourvu
que l'on comprenne l'harmonie
de sa fatalité honnie,
tributaire de l'Imprévu :

Et c'est le saint enthousiasme
du philosophe intelligent
pour les beautés du contingent
et les nécessités du spasme.

JULES COUTURAT

— GEORGE BONNAMOUR —

LE CAHIER ROSE

Ma surprise, un jour, fut de voir entrer dans mon cabinet de la **Revue indépendante** un jeune homme inconnu qui ne m'apportait pas de manuscrit.

Invité à s'asseoir, mon visiteur refusa, débarrassa ses épaules d'une lourde pélerine à grands plis assez semblable à un manteau de berger et m'apparut chemisé de flanelle beige, vestonné d'un drap gris poussière très râpé. De lourds souliers à clous chaussaient le garçon et ce costume pauvre et grossier faisait singulièrement ressortir la finesse de ses mains et de son visage amèrement glacé.

Tout en allant de long en large par la pièce un peu triste, parce qu'il y a des livres en tas et que l'acide des fréquentes conversations littéraires là tenues semble avoir mordu le papier des murs, il parlait d'une voix que je ne puis définir qu'en comparant l'impression qu'elle produisit sur mon tympan à l'épouvantable sensation de déchirement strangulatoire que connaissent bien ceux qui, une fois, ont assisté dans un laboratoire à la préparation de l'acide fluorhydrique. Cette voix donc vous faisait, en un rien de temps, l'oreille *poreuse* et les propos hardiment nets du monsieur coulaient en

vous comme un mélange empoisonneur de casse-poitrine et de vitriol.

Ce premier quart d'heure écoulé, j'éprouvai du malaise et un embêtement sérieux, car je suis d'avis qu'il faut garder ces âcretés là pour relever la fade copie à laquelle les hommes avides nous condamnent.

Enfin il me dit, tournant court comme un cheval ombrageux :

— En conséquence, vous recevrez un petit manuscrit. Ce sont des douceurs en comparaison de ce que je dirai plus tard, mais patience ! Je suis un génie altier, monsieur, et j'étouffe dans la pestilence de vos cabinets littéraires, la poussière des rues, la souveraine imbécillité du temps. Aussi, je rage, parce que nerveux, et les éditeurs m'éconduisent, auxquels je soumets des projets de romans-pamphlets, me croyant fol peut-être ou craignant la justice. Je m'en fous ! car, un jour, je trouverai mon Buloz et mon Poulet-Malassis.

» Quant à vous, monsieur, vous avez dans le monde des lettres une sale petite réputation qui m'attire, et, tant que je n'aurai pas lu vos livres, je garderai pour vous quelque sympathie. De préférence, donc, je cogne à votre huis.

» Autre chose. Comme je ne veux prostituer mon nom sur aucun papier public, denrée commerciale, vous me trouverez le pseudonyme qui vous conviendra — et pour les claques qui vous adviendront peut-être, j'aviserai. Je demeure rue de la Barre, à Montmartre, au fond d'un jardin. La porte cochère est facile à trouver, car la rue est courte et c'est la seule qui soit ornée de deux bornes en

pierre. On me connaît là sous ce nom : Le Poète. »

Je voulus l'interrompre, mais il me répondit avec insolence :

— Epargnez-moi vos questions... Je repasserai dans trois jours.

Le soir même, je reçus un rouleau que je dépliai fébrilement. C'était un cahier à couverture rose et sans titre. Sur le premier feuillet la devise qu'on lira plus loin écrite à l'encre violette; le reste, d'une belle écriture administrative, couvrait environ cent pages. Sur l'heure, je les lus de la première à la dernière ligne et bien qu'il m'eût, en deux ou trois endroits, nettement abîmé, peut-être même à cause de cela, je trouvai à ce jeune auteur inconnu beaucoup d'accent. Mais, me dis-je, à quoi bon publier ces notes corrosives? Rendons à lui-même ce génie altier. Je ne suis pas Buloz après tout!... Quelques amis que je consultai m'approuvèrent avec d'autant plus de chaleur, qu'à leur avis, l'inconnu leur étrillait le cuir jusqu'à la syncope.

Trois jours après, sous un déluge, l'auteur revint, véhément et crotté. Je le mis au fait de ma décision, m'attendant à des rugissements et à des blasphèmes. Point du tout : il sourit avec impertinence, et asseyant son grand corps souple de bretteur, il vocita d'un accent froid :

— Alors, vous aussi, monsieur, vous êtes lâche devant le génie, vous étouffez son cri. Voilà qui est bien. Notez, monsieur, que je ne vous ai donné là qu'un avant-propos, le prélude du Grand Engueulement. Ce cahier n'est qu'une esquisse. Je

médite une énorme satire de l'actuel et, monsieur, vous verrez comme ils grouillent les mufles, sous ma plume.

— Monsieur, lui dis-je, vos dispositions sont fort belles. Je n'ai pour vous que de l'admiration. Mais, permettez-moi de vous ouvrir mon cœur — pourquoi fit-il un geste de dégoût? — Je continuai : Je crains d'être dupe. Ses yeux dirent : Quel Joseph !... Pourtant j'élucidai mes réticences.

— Je n'ai nettement reconnu personne, excepté moi, dans vos portraits. C'est là qu'est le délicat, car tout le monde va s'y reconnaître et des gens qui méprisent mon style mais qui, tout de même, me saluent, vont me lever leur jonc sur le crâne.

— Auriez-vous peur ? interrogea-t-il avec mépris.

— Non, vraiment non ! mais enfin j'aime à vivre tranquille, à flâner par les rues. Me voilà condamné au fiacre, au gourdin plombé et au revolver-bijou, à moins que... Et puis, non ! Qui êtes-vous ? Dans quel café, dans quel salon vous a-t-on jamais vu ? Si vous n'étiez, le génie mis à part, qu'un homme de paille ?

Il sourit encore mais avec pitié.

— C'est avec des calembredaines de cette envergure que vous vous faites, tous les jours, une réputation de sceptique ! Je vous le dis en face : Vous êtes un c.. et je vous flatte ! Mais, peut-être, êtes-vous susceptible de vous améliorer. Je vous laisse donc mon manuscrit : vous le relirez. Grâce à cette forte intuition du génie que je possède, il n'y a rien d'étonnant à ce que mes portraits aient

leurs ressemblances vivantes. Mais je vous le dis franchement, de tous ces écrivassiers, de toutes ces donzelles, de tous ces barbouilleurs, musicastres, souliers-vernis et thés-de-cinq-heures dont vous semblez avoir le respect, je n'en connais aucun, personnellement. Je suis misanthrope un peu plus sérieusement que celui de Molière. Je vis là-haut avec un hibou et un cochon d'Inde — et je les estime trop pour les fourrer jamais dans aucun livre.

« Je ne suis pas riche, monsieur, mais j'ai toujours deux œufs pour vous sous la paille. Venez les manger. Je vous dirai des choses qui vous intéresseront si vous n'êtes pas ce que tout à l'heure j'ai dit... Et si vous m'imprimez, pas d'épreuves ! l'odeur de l'encre me dégoûte. »

J'ai fait bien des fois, depuis cet entretien, l'ascension de la rue de la Barre. Je trouvai là mon inconnu dans une chaumière composée de deux pièces sommairement meublées et dallées en pierre. Le hibou, nommé Syrius, et le cochon d'Inde : Ariel, erraient librement dans la maison. Nul crêpon japonais sur les murs, mais une panoplie composée d'outils de jardinage et, sur une planche, clouée près du lit à portée de la main, quelques livres : Vallès, Hugo, Zola, soigneusement reliés.

J'entends encore mon hôte me dire en me désignant d'un geste cette rangée de volumes : « Les Bibliothèques peuvent flamber, j'ai fait mon choix... Ah ! si je pouvais comme Vallès vibrer jusqu'aux ongles et mordre à crocs aigus ceux que je hais !... Hugo c'est l'Himalaya, et quant à Zola que vos

camarades méprisent, je cirerais ses bottes avec orgueil ! »

Je cite ce trait pour bien montrer que cet aboyeur cynique était à genoux devant le génie comme un petit enfant devant le bon Dieu, et qu'il valait mieux que son attitude. Pourtant ne le raillons pas. Songeons qu'il errait, inconnu et pauvre et, je ne sais comment, coudoyait les hommes illustres, ceux qui le seront, toute la cohue des vanités et des ambitions. Le soir venu, d'un pas pesant, il regagnait sa froide chaumière et là, serrant des deux mains son cœur qui éclatait, il avait de ces désespoirs solitaires qui engendrent les fortes haines, arrachent aux pâles bouches flétries des méconnus de ces cris déchirants dont l'écho ne peut pas mourir.

Son orgueil crût là comme en serre chaude. Sans doute, un jour, il se serait affirmé dans une œuvre robuste aux angles durs, au froid éclat meurtrier d'acier, car il passait trop d'heures accoudé à cette fenêtre de sa chaumière d'où il découvrait Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, toute cette banlieue parisienne d'où il monte, les soirs, une vapeur épaisse, une plainte confuse, et qui se découpe en grandes lignes tragiques sur l'horizon d'or et de sang du couchant. Tout ce qui gonfle affreusement le cœur piétiné des mercenaires qui peinent à l'ombre des hautes cheminées fumantes, là-bas, gonflait son cœur à lui d'où le cri de colère eût jailli — et je l'ai vu, pâle avec des larmes dans les yeux, devant ce vaste et désolé coin de labeur forcené, d'âpre misère.

Plus jamais il ne me reparla de son manuscrit.

Et un matin de cet hiver que j'allai chez lui, le concierge m'apprit qu'il était à l'hospice de Lariboisière. J'y courus, il agonisait. Maintenant il repose, anonyme, dans la terre grasse de l'affreux cimetière de Saint-Ouen. Si, demain, je voulais retrouver le tertre sans croix qui l'abrite, je ne le pourrais pas...

Quelqu'un dort là, messieurs, qui nous a cinglé au visage, que nous devons saluer comme un crâne adversaire que notre traître épée — la misère — dans un duel inégal, a tué.

Maintenant est-il « opportun » d'imprimer ces pages ? Sotte question ! Elles paraîtront ici (1) sous le pseudonyme que j'avais choisi pour mon inconnu. J'accepte, pour ma part, comme plaisants et mérités si l'on veut, les coups d'épingle dont il m'a tatoué. Que les autres n'aillent pas s'indigner : le cimetière de Saint-Ouen retentirait d'un strident éclat de rire. A six pieds sous la terre certaines choses amusent. Aussi bien nous sommes tous vengés puisqu'IL est mort, et que le « Grand Engueulement » n'aura pas lieu.

---

(1) Une partie de ce Cahier a été publiée à la **Revue Indépendante** sous le pseudonyme de Enry Bec.

LE CAHIER ROSE

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

I

GENS DE LETTRES

MALES — FEMELLES

Ce monde des Lettres est plat, perruquier, ınaille, on le hait lorsqu'on le fréquente et ırsqu'on ne le fréquente pas, c'est lui qui vous ait.

*
* *

Ces poètes désenchantés qui pleurent leur léal perdu me font l'effet de ces vieilles ardes dénuées d'économies et que leur chair ı vidange ne peut plus nourrir.

*
* *

LABANLIEUE, un conteur exquis.

Ça vous a dans l'âme toutes les violes, les autbois et les petites flûtes du Paradis des etites filles élevées par les congréganistes. a prose coule bleue et il y vogue, dessus, des etits cygnes roses en sucre cristallisé.

Derrière ce Labanlieue pour photographes ; libraires il y a le vrai Labanlieue — celui

qui dîne chez les troquets avec des cochers de fiacre, se saoûle comme un lord, et se montre très bienveillant, le soir, dans les rues sombres pour les jeunes filles qui n'ont pas quinze ans.

*
* *

Sur le boulevard.

GROSMÉCHANT, JEDINENVILLE et PALŒLIVE s'en vont à Tortoni « pour l'épate ». Toutes les vieilles biches du feuilleton sont là lorsqu'ils entrent. Palœlive fait son dédaigneux et, glacé, écoute causer un vieillard qui n'a plus d'esprit depuis 1848. Jedînenville dit d'une actrice, si chère que Camondo ne l'a vue en chemise que trois fois : — « Je couche avec » et d'un marquis : « qu'ils souperont ce soir ensemble ». En attendant il garde un pardessus pelé, des bottes crevées, un linge douteux pour n'humilier point ceux qui ne couchent pas avec un répertoire de pleurs, cris, gémissements et sourires, prose et vers, et qui dînent à vingt-trois sous.

Grosméchant, qui est sanguin, s'interroge : — Ira-t-il achever sa soirée au Claque ?... » Mais le regret de sa force perdue déjà le poigne et il demande du papier : « pour faire un article. »

*
* *

A un enterrement d'hommes de lettres.

Le jour tamisé tombe, froid, sur les effroyales gueules de la Corporation. On a l'impression d'une Morgue de la Renommée et l'on 'imagine la lippe écœurée, la dégoûtée crispa- on de lèvres de la Gloire baisant au front la orde sinistre.

Une tenue de potaches, un sans-gêne et un 'respect de crapulaille libre-penseuse. On voit, ı, dans l'entre-deux des colonnes des dos ourbés sous l'éreintement, des fronts plissés ar le souci du vocable rare, des têtes d'hyrocéphales et des mandibules de gorilles, des rofils de pions, d'acrobates et de coupeourses. Il s'élève de tout cet amas de pardesus noirs un relent d'encre, de bile et de colle e pâte sûrie. Et c'est un émoi stupéfiant de oir tout à coup luire comme un pur soleil ans ce remous de larves un rayonnant front ıblime, une face de grâce ou de courage, un egard qui méprise et qui voit plus loin.

*
* *

Dans les bureaux de la **Trompette de Jéicho**, revue de JEUNES. Le directeur en gilet e flanelle — pénurie de chemises — pieds nus ans des babouches jaunes — pénurie de souers, — s'adresse à un jeune poète dont les heveux protestent contre la vénalité des ommes « arrivés ».

LE DIRECTEUR. — J'ai vendu hier un exemplaire de tes FLEURS DU JARDIN DES AUTRES, hein ! tu vois, nous sommes une puissance !

LE POÈTE, *crispé*. — La puissance des ténèbres.

Cinq minutes après :

Le critique Ahlalà et le jeune romancier Aufutur entrent, causent.

AHLALA. — Encore un bouquin d'Hugo cette année, ça devient crevant !

LE DIRECTEUR. — Faut du neuf... J'ai découvert un garçon... Je vais le lancer, plus fort que Balzac, dix-huit ans... Il a cinq romans, chez lui, que sa cousine recopie — sauf un où les cochonneries abondent, celui-là nous le publierons dans la **Trompette !...** Du Balzac pur...

AHLALA, *glacial et péremptoire*. — Vous n'allez pas nous raser, j'espère, avec Balzac, c'est embêtant, du naturalisme connu !

LE DIRECTEUR. — Sans doute... Y a pas, faut du neuf.

AUFUTUR, *avec la sérénité du génie*. — Je vous en donnerai, moi !

AHLALA. — J'y compte.

LE DIRECTEUR. — Vous verrez mon prochain : LE MIROIR FÉLÉ, de la symbolique transcendante...

AHLALA, *qui a besoin de cent sous*. — Nous triplerons le format de la **Trompette !... Je**

vous ferai un article... Nous embêterons le **Figaro,** allez !

AUFUTUR pâlit, prend un roman traînant sur la table, le rejette avec une lassitude asiatique — c'est la DÉBACLE — puis gémit, langoureux comme une colombe :

— Ce pauvre M. Zola me fait beaucoup de peine.

*
* *

Un soir j'ai eu cette visite :

La femme d'un journaliste est venue me demander pour son mari deux louis qui devaient servir... peu importe l'usage. Et comme j'hésitais, avec un joli sourire de toute sa nerveuse et chiffonnée frimousse :

— Mais, monsieur, je ne vous les demande pas pour rien !

Et déjà...

Deux jours après, rencontré le mari :

— Je te demande pardon, mais, sans toi, j'avais un protêt, ma foi tu sais, on a chacun son petit point d'honneur.

*
* *

PETITCAS, par dessus tous les autres, royalement, l'*est*.

Méticuleux, grave et bon élève dans la vie comme au collège, il pond tous les douze mois son petit roman, sans douleur, sans fièvre, raisonnablement. Timide un peu et casanier,

c'est sa femme Egérie, qui surveille les éditeurs, règle les comptes et tend autour de la médiocrité sotte de Petitcas le piège tentateur de son sourire, de ses jupes molles, et du nœud lâche de son corset. Et elle couche, par diplomatie souvent, quelquefois par plaisir, car Petitcas que le travail anémie et qui, sentant venir le tiède Avril n'a d'autre cri que : « Attention ! il va falloir se purger » est incapable de la dédommager, personnellement, de toutes ses peines... Si donc, par hasard, vous la rencontrez au coin de la rue et que l'ignoble « littérature » n'ait pas encore éteint vos prunelles, verdi votre face, roussi vos cheveux, rendez en piaffant le salut d'Egérie, soyez galant avec audace ; qu'elle dise :

— Ma foi, oui, il a du sang !... Et il y a des chances, monsieur, pour que votre confrère Petitcas — j'en atteste un hôtel meublé de la rue Richelieu — une fois de plus, soit cocu !

*
* *

Laguimauve est poète. Une fois, rien qu'une, il y a dix ans, dans une brasserie de la rue Racine, il a récité son Poème : Réservistes, ou, Méditations sur le fusil Gras, et depuis il songe, muet, dans une attitude constipée.

Parfois, vers minuit, on le voit, soudain, qui s'agite sur sa banquette — la sienne, où trois

becs de gaz l'auréolent — un murmure court parmi les esthètes : Laguimauve va parler !

Un silence, religieux, s'établit ; sur leurs savates les garçons s'immobilisent et un monsieur qu'un éternuement étrangle se pince les cartilages du nez et pleure héroïquement dans son mouchoir. Languissant et digne, Laguimauve a levé la main, puis le bras, on sent qu'il va pousser quelque sublime cri longtemps contenu, ses yeux se plissent, il y a sur toute sa face pâle une tension douloureuse, le pli cruel causé par dix années de songe pendant lesquelles il a seul connu les bouillonnements et les éruptions de son génie. Laguimauve, enfin, pose lentement sa main sur sa bouche et bâille comme un cratère : il n'a pas dîné.

Laguimauve, chaque année, écrit quelque part un petit article prophétique : Du poème et de sa gestation, que les jeunes gens remâchent comme un préservatif contre le talent.

Laguimauve, un jour, leur léguera sa devise :

Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse

— et une note à la Brasserie.

*
* *

Ulysse Crépuscule.

La pâleur d'un clair de lune sur une binette triste de jeune sacristain. Des hérissements

de chat et des solennités de paon. Erre dans un Parnasse bleu-cendre, aux taillis frottés à l'estompe, aux allées sablées d'un rose mouvant, aux lacs où croupit une eau d'amidon, avec la majesté d'un dindon fier de communier avec cette nature de confiseur et de pénétrer le secret d'un univers de carton-pâte.

Gavé de poésie dès l'âge le plus tendre, Ulysse Crépuscule n'a plus rien d'humain, si ce n'est une inflammation d'intestins qui va l'emporter. Marmoréen devant les femmes, piédestalisé sur le socle neigeux de l'Indifférence, il a, de sa main blanche et lasse, enfermé dans une urne : son cœur. Il est impavide et son âme a le rayonnement froid d'un glacier, mais, tout de même, il n'a pas renoncé au jeu de la flûte érotique et il murmure : « O Chérie ! » à la petite convulsion.

Ulysse Crépuscule est âcre et confus comme un brouillard londonien : il aspire à être nuage, fumée, gaz impondérable ; c'est sa façon d'être transcendant. La matière a tout son mépris, cependant — il a mal au ventre.

*
* *

Grattez le Mystique, vous trouvez le Cochon.

(A suivre).

GEORGES DOCQUOIS

PROFILS HÉROÏQUES

MISS MAUD GONNE

Clovis Hugues, un matin du printemps dernier, me présentait.

« Un ami : Georges Docquois, petit-fils d'Irlandais », fit-il...

*
* *

Clovis Hugues ne plaisantait pas.

A l'une des pages de mon « Journal » (il n'y a pas que les Goncourt), à la date du 24 juillet 1885, je trouve les lignes suivantes :

... Ce matin, en déjeunant, je regardais une jolie miniature sur ivoire, en médaillon, dressée contre le socle de la pendule, sur la cheminée de la salle commune. Elle figure un homme de trente à quarante ans, dont le visage rose, fin, aux favoris courts, aux yeux bleus intelligents, offre un ensemble des plus agréables au regard. L'homme est habillé selon la mode

ı commencement du siècle : il porte un frac leu qui laisse voir un gilet de même cou- ıur ; une cravate blanche fait deux fois le ɔur d'un col droit et ferme. « Quel est ce per- ɔnnage ? » demandai-je à ma mère. « C'est n Cody, ton grand-oncle. — Bah ! » Le por- 'ait m'intéresse davantage, à présent. « Le rand-père Cody avait donc des frères ? » — ɜ crois bien ! il ne s'en passait pas ! Il en vait dix-neuf. Il avait aussi une sœur. Lui, ɔ plus jeune, était le vingt-unième. »

Cette miniature qui, dès avant ma naissance, ıisait partie du « trésor » de mes parents, je avais vue que de fois déjà ! et ne l'avais, jus- u'à ce jour, jamais regardée. Jamais non lus, jusqu'alors, la curiosité ne m'avait oussé à m'informer des particularités voire ɜs plus essentielles de ce que j'appellerai — on sans faire sourire, certes ! — l'histoire de ıes aïeux. Pourtant, quoi de plus intéressant - depuis Claude Bernard — ?

Je voulus avoir quelques renseignements ır mon grand-père Cody. Ma mère m'en ɔurnit beaucoup, et de fort caractéristiques. ıujourd'hui, tout cela est un peu flou dans ma ıémoire. Mais je désire me souvenir. Ce sera n effort charmant pour moi. Et puis cela ne ı'éloigne pas beaucoup de mon sujet. Je pro- ıets de ne pas parler de moi, et toutes les

fois qu'il est question d'Irlandais, Maud Gonne est contente. Or, les Cody sont Irlandais.

Il paraît que mon bisaïeul était commerçant, quelque chose comme marchand de drap. Il vivait avec sa femme aux environs de Dublin. La femme était catholique, le mari protestant. Dès le début de leur mariage, ils convinrent que les fils qu'ils pourraient avoir seraient protestants ; quant aux filles, elles seraient catholiques. Il y eut vingt garçons et une seule fille (le catholicisme dut la trouver mauvaise).

Quand on se voit à la tête d'une pareille famille, il n'est rien de plus sage que d'établir en sa propre maison une véritable salle d'étude dans laquelle un professeur spécialement engagé fera la classe pour tout le monde.

Ainsi fut fait chez mon bisaïeul maternel.

A mesure que les garçons atteignirent l'âge de raison, les envoya-t-on dans des institutions diverses pour leur permettre de se spécialiser selon leurs tendances ? Je l'ignore. Au surplus, il me serait vraiment impossible de vous raconter en détail cette grand'tante et ces dix-neuf grands-oncles. De mon grand-père seul je puis parler un peu, quoiqu'à l'aveuglette.

On l'appelait Michel.

Lui, Michel, dès qu'il eut acquis une bonne

instruction, fut envoyé en Amérique. Il y apprit le commerce. Quelques années passées, il se mit à naviguer. D'Afrique en Asie, d'Asie en Afrique, en Océanie, par toute la surface il vogua pour son propre compte, pratiquant le système d'échanges et s'amassant ainsi quelque fortune.

C'était, certainement, un homme intelligent (quelques papiers qui me restent me le prouvent) et doué d'une somme peu commune de courage et d'énergie lucide.

C'est ainsi qu'un beau jour, dans un violent orage, toute sa cargaison s'engloutissant en la mer, et l'équipage affolé se disputant les chaloupes, Michel, s'étant fait lier sur une planche, commanda qu'on le jetât dans l'eau et que l'on ne s'inquiétât pas autrement de lui. Le navire périt avec sa cargaison, — une fortune. Quant aux marins, en fût-il de sauvés? Problème. Pour Michel Cody, qui — stoïquement et philosophiquement — se laissait descendre, sur sa planche, en des vallons d'eaux tumultueuses, il atterrit au bout d'un temps. Où atterrit-il ? Question. Que fit-il ? Il avait conservé à l'un de ses doigts un diamant qu'il vendit et dont le prix l'aida sans doute à jeter les bases d'autres opérations et à se refaire quelque fortune. Ou bien se contenta-t-il de passer en Europe, voyageant au compte d'une maison quelconque? Tout cela est très approxi-

matif. Puis, cela, je ne me le dissimule que peu, n'intéresse guère l'Histoire.

... Mais, laissons là mon grand-père. Je ne l'ai pas connu. Il se silhouette pour moi comme dans une brume de légende...

A propos de légende, en feuilletant un vieux *Book* de 1836, auquel cet aïeul confiait des réflexions philosophiques, je trouve une page — assez curieuse, il me semble — qui m'éclaire sur les origines de la famille Cody.

Sans souci d'élégance, je le traduis directement de l'anglais.

Voici :

... En quittant ces îles (Spike, Hawbowlin, dans la baie de Cork), à gauche, le voyageur remonte la belle rivière ; en doublant un promontoire boisé, il arrive en vue du village et du château de Monkstown. Le château fut construit en l'an 1636, et coûta — dit la tradition — un *groat* (quarante centimes) ! Afin d'expliquer cette énigme, on raconta l'histoire suivante : — Anastasia Goold, épouse de John Archdeken, résolut, pendant l'absence de celui-ci qui servait dans l'armée de Philippe d'Espagne, de lui prouver son économie en lui ménageant pour son retour la surprise d'une magnifique demeure qu'il pourrait appeler sienne. Voici le plan qu'elle suivit : elle fournit aux ouvriers les provisions et les objets dont ils avaient besoin, aux prix ordinaires ; mais, comme elle achetait en gros, elle vit, en réglant ses comptes, que ce qu'elle avait gagné, en revendant en détail, payait tous les frais de construction, à l'exception de *huit sous !*

Les Archdeken étaient d'une famille anglo-irlandaise. Mais ils devinrent — *Hiberniores quam Hibernices* — plus Irlandais que les Irlandais eux-mêmes : les membres de cette famille prirent alors le nom de Mac Odo, ou Cody. Ils eurent leurs biens confisqués en 1688, pour s'être attachés à Jacques II dans ses malheurs, souffrant ainsi la ruine, comme beaucoup d'autres Irlandais, par suite de leur attachement et de leur fidélité à ce bigot imbécile...

*
* *

Clovis Hugues ne plaisantait donc pas.

Je sais bien que la qualité de petit-fils d'Irlandais ne confère point à celui qui s'en trouve orné l'exclusif monopole de la compréhension des malheurs de l'Irlande. Depuis la venue de Maud Gonne en France, plus de deux mille articles, notices et études ont été consacrés, chez nous, — tant à Paris qu'en province, — à la vaillante patriote ; et il n'est pas, je le crois, un de ces écrits qui n'ait été inspiré par un très sincère sentiment de pitié pour cette si horriblement mais si bien nommée *Terre de Tristesse*.

Il m'est, néanmoins, possible d'avancer que plus qu'aucun de mes confrères je me sens pénétré d'émotion dès qu'au seuil de cette monumentale HISTOIRE DE FRANCE, — sublime essai de « résurrection de la Vie intégrale », — je vois se dresser l'ombre du grand Michelet, et si je l'entends me parler de ces

« vieilles populations celtiques » qui, « assises aux roches paternelles et dans la solitude de leurs îles, restent fidèles à la poétique indépendance de la vie barbare, jusqu'à ce que la tyrannie étrangère vienne les y surprendre » !

Et quelles électriques étincelles ne jaillissent point de mon cœur quand, mémoratif, il m'advient de me réciter cette page, religieusement :

« L'Irlande ! pauvre vieille aînée de la race » celtique, si loin de la France, sa sœur, qui » ne peut la défendre à travers les flots ! *L'Ile* » *des Saints*, *l'émeraude des mers*, la toute » féconde Irlande, où les hommes poussent » comme l'herbe, pour l'effroi de l'Angleterre, » à qui, chaque jour, on vient dire : ils sont » encore un million de plus ! la patrie des » poètes, des penseurs hardis, de Jean l'Eri- » gène, de Berkeley, de Tolland ; la patrie de » Moore, la patrie d'O'Connel ! peuple de » parole éclatante et d'épée rapide, qui con- » serve encore dans cette vieillesse du monde » la puissance poétique. Les Anglais peuvent » rire quand ils entendent, dans quelque » obscure maison de leurs villes, la veuve » irlandaise improviser le *coronach* sur le » corps de son époux ; *pleurer à l'irlandaise* » (to weep irish), c'est chez eux un mot de » dérision. Pleurez, pauvre Irlande, et que la » France pleure aussi, en voyant, à Paris,

» sur la porte de la maison qui reçoit ses
» enfants, cette harpe qui demande secours.
» Pleurons de ne pouvoir leur rendre le sang
» qu'ils ont versé pour nous. C'est donc en
» vain que quatre cent mille Irlandais ont
» combattu, en moins de deux siècles, dans
» nos armées ! Il faut que nous assistions sans
» mot dire aux malheurs de l'Irlande !... »

Ah ! s'il eût pu l'entendre, Michelet, ce cri que Maud Gonne vint, en décembre dernier, jeter chez nous :

— O France, ô Patrie universelle de tous les êtres qui souffrent, je viens vers vous, humble missionnaire de la souffrance d'un peuple. Donnez-moi quelque chose pour ceux qui n'ont rien. Permettez à des milliers de créatures de vivre encore un hiver.

Et s'il eût pu constater combien faiblement, en somme, ce cri retentit dans nos cœurs sacrilègement indifférents !...

Et, pourtant, je la vois encore, cette Maud touchante et fière, dressée en sa longue robe noire, la révolte de ses épais cheveux blonds nimbant son doux et énergique visage ; je la revois — oui — dans ce futile petit théâtre de Bodinier, rue Saint-Lazare, en le cadre — dérisoirement exigu, cet après-midi-là — de cette scène jusqu'alors seulement adaptée à nos besoins de distraction sans noblesse ; et je l'entends de nouveau nous dire, en son

mol parler musical d'étrangère non encore complètement familiarisée avec la netteté de notre accent : nous dire en très simples et magnifiques paroles luminaires :

— « Sur les côtes montagneuses du Nord-Ouest de l'Irlande, dans le Donegal et dans la plus grande partie des provinces de Connaught et de Munster, le sol est presque impropre à la culture. Des montagnes arides ; d'immenses marais couverts de tourbe noire ; des dunes de sable ; une côte très accidentée, tourmentée par les grandes vagues de l'Atlantique ; une mer orageuse dont l'écume blanche se brise sur des rochers immenses, — telle est cette contrée qu'habite une population de paysans et de pêcheurs, pauvres, fiers et intrépides.

» La scène est pleine d'une beauté sauvage et d'une tristesse indescriptible. Dans le cadre étroit de ces montagnes et de ces rivages, dans le silence de ces solitudes s'accomplit chaque jour un drame terrible : l'extermination d'un peuple !

» Et ce crime dure depuis sept siècles ! L'Angleterre n'a pas pu briser l'invincible résistance des Celtes. Nationalité, religion, traditions, espoir et haine, ils ont gardé tout ce qui conserve et perpétue l'idée de Patrie. Le vainqueur n'a pris que la terre, il n'a pas enchaîné l'âme indomptable de l'Irlande. Il l'a condamnée froidement à mourir.

» Au siècle dernier, nous étions douze millions : la politique anglaise nous avait réduits à neuf millions au commencement de ce siècle. Aujour-

d'hui, nous ne sommes plus que quatre millions et demi d'Irlandais en Irlande. Note sol est pavé de tombes ; notre histoire est remplie de deuils ; mais, dans notre longue agonie, nos cœurs n'ont pas fléchi : nous n'avons capitulé ni devant la force, ni devant la misère. Notre obstination est éternelle. »

. . . . . .

*
* *

Quand, dans les premiers jours de mars dernier, je me présentai chez Maud Gonne, sa solide main comme virile ouverte, elle vint à moi pour un accueil qu'elle voulut très fraternel.

Et, ma main dans sa main, je lui dis, devant les deux drapeaux de France et d'Irlande unis s'éployant au mur du vestibule :

— Je viens pour être un de vos apôtres, car je crois en vous. Si vous le voulez, je propagerai, je défendrai votre doctrine.

La rêverie noisette de ses grands yeux m'enveloppa un instant.

Après un silence, sa réponse fut :

— J'ai foi en une vie antérieure. *Je vous reconnais*. Je n'ai point à me défier de vous.

Les deux très grands chiens de Maud Gonne levaient vers moi leurs mufles humides : l'un, *Buffalo Bill*, de la race des chiens de bergers russes, haut et mince en son brunâtre vête-

ment de poils longs ; l'autre, *Dagda*, de plus importante taille, de crocs peu rassurants, trapu, porteur d'un nom de mi-mage mi-roi irlandais, dardait sur moi l'extraordinaire regard de ses prunelles dissemblables, et dont la droite apparaissait noire tandis que celle de gauche s'irisait d'un limpide bleu céruléen.

Paisibles, ils nous suivirent dans le cabinet de travail tout tapissé de filets de pêche rapportés d'Irlande et dans lequel flottait la subtilité d'un parfum combiné de vétyver et d'encens.

Sur la cheminée, sur la table, un peu partout, des portraits : le vénérable John O'Leary, qui fit l'éducation politique de Maud Gonne et vécut longtemps en exil ; le Tyrtée irlandais, W. B. Yeats ; les députés Sexton, John Redmond, William Redmond, et Harrington, fondateur, ce dernier, de la *National League* et francophile très ardent ; un autre ardent francophile, — que nous verrons peut-être en France, si le grand meeting rêvé y a lieu, — le grand patriote, le grand orateur populaire James O'Kelly, qui, tout récemment, écrivait ceci à Miss Maud Gonne :

... J'ai souvent regretté que les hommes d'Etat français aient donné si peu de marques d'intérêt à la seule nation d'Europe qui veuille et puisse rendre à leur pays de si importants services. Si la France nous avait donné une aide effective dans nos luttes pour la

liberté, son drapeau flotterait, actuellement, non seulement sur les points de l'ancienne Gaule, mais encore sur une nouvelle France s'étendant en Amérique de Québec à la Californie.

Ce grand avenir est perdu, mais la France a encore un grand rôle à jouer si ses hommes d'Etat s'attachent à gagner la confiance et l'affection de ces gens qui sont répandus par tout le monde, organisés et réunis, prêts à venir appuyer qui donnera des preuves pratiques d'un sincère désir d'aider leur pays à reconquérir sa liberté...

A côté d'une photographie du député antiparnelliste Mickael Davitt, lequel fut mêlé à tous les mouvements révolutionnaires d'Irlande, voici le tant connu portrait mélancolique du suicidé d'Ixelles, avec, au dos, cette dédicace : *A Miss Maud Gonne, la patriote irlandaise, un soldat français. — Général Boulanger...*

Cependant, Maud Gonne s'était assise, et, sur ma prière, elle avait, de bonne grâce, entrepris de « se raconter. »

Elle ne s'appelle pas *Maud*, en réalité ; *Mave* fut le prénom que ses parents lui donnèrent. *Mave*, cela veut dire, paraît-il : *enfant de la guerre*, ou : *fille des batailles*.

Mave fut élevée à Dublin. A l'âge de quatre ans, elle perdit sa mère. A dix ans, la poitrine atteinte, elle fut envoyée par son père à Cannes. Elle vécut là et en Italie jusqu'à sa dix-huitième année. Il y avait en elle un mé-

lange égal de frivole et de sérieux. L'horreur de tout ce qui est plat et vulgaire fut, chez elle, très tôt, caractéristique. D'ailleurs, tout enfant, voici quelle était sa seule prière à Dieu : « Que ma vie soit ce qu'elle voudra, heureuse ou malheureuse ; mais qu'elle ne soit point banale. »

De retour à Dublin, Maud Gonne, toute une année, dut se laisser entraîner dans l'écœurant tourbillon mondain. On la vit à tous les bals du vice-roi. Même, les imbéciles grâces du *flirt* papillonnèrent autour de cette Jeanne d'Arc avant les Voix.

Mais, elle savait s'évader du cercle de ces agitations vaines : chez elle, Maud Gonne lisait Kant. Le livre sur les genoux, la pensée vague, l'âme éperdue, souvent, *elle se cherchait*. La vocation ne surgissait pas ; les Voix tardaient. L'Ennui terrible tissait sa grise toile sur la future patriote.

Elle souffrait déjà, pourtant, de l'odieux contraste qu'offraient, d'une part, la milliardaire turbulence des *landlords*, et, d'autre part, l'affreuse misère de leurs paysans. Bientôt, elle ne sut plus supporter sans horreur le spectacle des évictions. Les scènes auxquelles ces évictions donnaient lieu évoquaient, dans l'esprit angoissé de Maud, le Moyen-Age en ses jours les plus sombres.

— Si vous veniez en mon pays, me dit-elle,

chaque pierre vous raconterait sa tragique histoire... Des femmes m'ont conté qu'elles avaient reçu le dernier souffle de leurs enfants sans pouvoir adoucir leur agonie par une goutte de lait. Il m'a semblé, sur ces montagnes d'Irlande toutes pleines d'une majesté sauvage, le soir, quand le vent souffle sur cette terre où des milliers d'Irlandais morts de faim ont engraissé de leurs cadavres les récoltes de l'avenir ; il m'a semblé entendre des voix vengeresses qui vouaient nos féroces oppresseurs à l'exécration des hommes et à la justice de Dieu !

Enfin, Maud Gonne avait entendu les voix...

*
* *

— Laissez-vous conduire par moi chez un sûr ami, lui avais-je dit, en la quittant. Il sera bientôt le vôtre, vous verrez ; vous rencontrerez chez lui de jeunes hommes de lettres français qui, vous ayant entendue, mettront certainement leur plume et tout leur cœur au service de votre cause patriotique.

Et Maud Gonne, un soir, vint chez René Ghil.

Beaucoup de ceux qui signent ici se trouvaient là.

Quatre heures durant, religieusement, nous l'écoutâmes.

Simple, elle nous dit son rôle de sœur de

charité au cours des évictions, là-bas, et les efforts qu'elle fit pour faire triompher les candidats gladstoniens, lors des dernières élections anglaises. Elle nous dit aussi — et surtout — les tortures endurées par les prisonniers de Portland, par ces victimes du patriotisme en faveur de qui l'Irlande, par la voix de Maud Gonne, en appelle au jugement, au cœur et à la conscience de toutes les nations...

Après tant de malheurs, — se demande Maud Gonne, qui songe aux tentatives constantes du vieux lutteur libéral Gladstone pour la réparation d'une immense iniquité, — l'Irlande appartiendra-t-elle aux Irlandais ?

Devront-ils encore mourir de faim, disparaître, émigrer ?

Viendra-t-il un jour où, comme en Ecosse, la cornemuse ne fera plus entendre qu'un air dans les montagnes d'Irlande :

Cha till, cha till, cha till, sin tuile !
Nous ne reviendrons, reviendrons, reviendrons
Jamais !

. . . . . .

SCIENCES
& SCIENCE SOCIOLOGIQUE

AVANT-PROPOS

Au moment où je prends sur moi la lourde responsabilité d'entrer en des développements et détails d'une théorie sociocratique, basée sur les Données Évolutives, nécessairement s'impose une méthode. Bien des rêves en les inductivités de plusieurs, bien des projets (souvent même en l'âme large de véritables hommes d'Etat) qui, faute d'une méthode rigide, s'abîmèrent en des gouffres ou se dissipèrent au vent comme vaine fumée. Aussi bien ne suffit pas le vouloir d'un progrès ; l'étude des causes fondamentales, quant à l'état de choses à réformer, quant à la réforme elle-même, l'examen des degrés à franchir, un à un, sans vouloir brusquer les institutions établies ni l'esprit des peuples, le moyen d'évoluer avec sûreté vers un but précis, tels sont les objectifs que doit envisager le sociologue, s'il ne veut s'égarer en de sublimes, parfois, mais trop souvent ridicules utopies.

Pour éviter les écueils et pour assurer notre marche chancelante, nous interrogerons la logique et c'est elle qui nous montrera la route en soutenant nos pas. Deux voies s'ouvrent devant eux :

Déduction,

Induction.

Autrement dit :

Procéder du simple au composé,

Procéder du composé au simple.

Impossible, l'hésitation.

A construire un édifice, commencerait-on la façade sans avoir assis les sous-œuvres ? A développer une théorie politique, pourrait-on parler des Etats, des formes de gouvernement, des cimes, du but, enfin, avant d'avoir étudié les bases de l'ordre moral existant et celles des sociétés futures, avant d'avoir examiné les racines, les composantes ?

Mais quelles sont ces bases ? quelles sont ces racines ? les individus ? les citoyens ?

En théorie, oui, en pratique, non. Si l'on commence l'étude d'un système sociocratique en prenant pour base l'individu isolé et même la famille, on se perd inévitablement dans d'inextricables controverses ; interminables, les détours mènent tout droit le chercheur à l'irréel ou à l'impossible.

Si complexes les rapports de l'individu et de l'Etat, de l'individu et de la famille, de l'individu et d'un autre individu, que toute théorie fondée sur l'individualisme ne peut subsister même en apparence, devant l'examen le moins approfondi.

En cela triomphe l'Altruisme, car l'association est la première assise de toute organisa-

tion politique. Si la science politique est l'étude des rapports entre l'individu et les collectivités, elle n'en est pas moins l'étude des rapports des diverses collectivités entre elles ; si certaines collectivités (Etat, province, confédération) sont sujettes à discussion et à réformes, il en est une *(municipium, commune, parish, gemeinde)* qui est indiscutable et inébranlable.

C'est ce groupe qui appellera en premier lieu notre attention, quitte à revenir plus tard sur certains détails, et à nous occuper plus spécialement du rôle de l'isolé dans le cycle actuel et dans l'évolution future.

Il serait absurde de revenir sur un état de choses consacré par le progrès normal, même chez les Nomades qui malgré tout vivent en tribus.

La commune comme la famille est une institution universelle, un fait accompli ; les prôneurs de réformes bruyantes, qui ont voulu dans leurs projets supprimer l'une ou l'autre, ont prêché dans le vide, élaboré de vains systèmes et n'ont même pas su trouver des adhérents convaincus.

Le régime actuel ou futur des communes nous oblige à traiter le premier problème politique le plus urgent, en même temps le plus facile à résoudre : la décentralisation administrative.

La décentralisation administrative

EVOLUTION ET RÉVOLUTION. — LE PASSÉ. — LE PRÉSENT. — LES RÉFORMES NÉCESSAIRES. — LE RÊVE. — LES MOYENS.

I

Evolution et Révolution.

Tout phénomène, qu'il appartienne à l'ordre physique ou métaphysique, au domaine de la matière ou à celui de l'esprit, tout événement résulte des conséquences d'une Loi. De même que la puissante véhémence de la vapeur, l'expansion des peuples est régie par une loi qui ne peut être transgressée : elle apparaît chaque fois plus forte et plus triomphante au moment précis où le vœu des tyrans ou l'erreur des peuples cherchent à entraver son essor vainqueur. Mais, si normal a été le développement constant d'une nation, plus homogènes certes, les résultats, plus sûre la marche vers le but désirable. Si au contraire ont surgi, brusques, des entraves, déchirées bientôt par la force inéluctable du nécessaire progrès (1), des lacunes se creusent, des plaies s'ouvrent et trop souvent les cicatrices restent longuement, hélas ! avant de s'effacer. D'autres fois, la collectivité désemparée, détournée à tort de sa

(1) Dans le sens étymologique : *progressus*, marche en avant.

voie normale, tâtonne, éblouie par le grand soleil de la liberté si péniblement reconquise, ignorant quel chemin suivre, et forcée d'acquérir un savoir qu'elle aurait dû posséder normalement en passant maintes cruelles expériences.

Non seulement dissemblables, mais absolument contraires, ces deux phases différentes (évolution et révolution) concourent à des résultats non identiques, mais semblables. Tel un paisible commerçant acquiert l'aisance par son travail modéré, sans risques et sans efforts, tel l'aventurier intrépide aux prix d'un labeur incessant, de luttes sans trêves et souvent au péril de sa vie. Couturé de blessures, harassé de fatigue, pour ce dernier urgera une longue convalescence avant qu'il puisse goûter à son aise les joies du premier.

De même, certaines nations ont eu le bonheur de vivre en paix avec elles-mêmes, de posséder une vitalité suffisante pour arrêter les tentatives des oppresseurs, tandis que d'autres ont subi le joug, et, l'ayant brusquement secoué, ont roulé et roulent encore d'aventure en aventure.

Faudrait-il de là conclure à la perfection absolue des unes, à la complète imperfectibilité des autres ?

Non.

Si les révolutions ont bouleversé certains peuples, chirurgicalement les ont-elles débarrassés de maints abus, de maints vestiges de vieillerie, qui chez d'autres ont subsisté en la paisible évolution. Si les révolutions ont pu ébranler ou même retarder l'œuvre sourde du Progrès, elles n'ont

jamais réussi à renverser les principes des lois qui régiront immuables largement, le vaste univers.

A toute démonstration un exemple :

Depuis la chute de l'empire Romain, point de départ de l'ère politique actuelle en Europe, combien de nations qui soient restées *unes*, et puissent ainsi par leur observation apporter des arguments à l'appui de notre thèse ?

La Russie n'existait pas, l'empire Allemand sans cesse en butte aux transformations de fond en comble n'a pas encore trouvé son assiette ; l'Italie sans cesse démembrée, l'Espagne (si vivement vibrante du sentiment national, pourtant) constituée seulement avec la Renaissance.

Deux peuples (rivaux) émergent du chaotique Moyen-Age, l'anglais et le français.

Ces deux seuls, en lutte perpétuelle, ont traversé une à une les phases de la vie économique et sociale, des Croisades à notre époque, mais chacun en un sens diamétralement opposé.

Tandis que, dans la Grande-Bretagne, le principe constitutionnel posé par la Magna Charta, nul n'a pu porter atteinte à ce principe d'indépendance qui permit l'évolution normale du peuple ; de l'autre côté de la Manche, tout a été fait pour entraver le développement de la Nation, et, sans le savoir, sans le vouloir, la Monarchie française a étouffé l'enfant dans son berceau, jusqu'à ce que celui-ci, devenu fort à son tour, l'ait saisie à la gorge pour l'étrangler, sans même réfléchir à l'issue de ses destinées immédiatement futures.

Que voit-on chez nos voisins ? Une aristo-

cratie fortement organisée, ouverte à tous, qui élimine une partie de ses membres (les cadets rentrant dans la bourgoisie) à mesure qu'elle en admet de nouveaux ; un pouvoir exécutif fortement organisé, mais aux prérogatives strictement limitées par la Constitution ; un respect, grandissant avec le progrès, de la liberté individuelle et collective, et surtout de la légalité. Il y a eu, m'objectera-t-on, autant de guerres civiles en Angleterre qu'en France. Soit. Mais, si l'on en excepte la guerre purement dynastiques des deux Roses suscitée par l'ambition des York et des Lancastre, tout esprit impartial est forcé de reconnaître que les soulèvements populaires ont toujours eu lieu en faveur de la Constitution et de la légalité. Si Charles Ier a été décapité, si Jacques II a été chassé, c'est que l'un et l'autre voulaient introduire en Angleterre les principes désastreux de gouvernement mis en pratique par la Monarchie française. Le premier y était poussé par sa femme, fille de Henri IV, sœur de Louis XIII, le second par les prêtres catholiques, dont le seul appui était la France, et qui tous étaient élevés en France ou en Espagne, pays d'autorité et de despotisme s'il en fut à cette époque.

*
* *

Tournons, au contraire, les yeux vers notre patrie : n'y voyons-nous pas d'un côté les rois accaparant et centralisant le pouvoir, de l'autre les peuples se révoltant contre l'autorité absolue, sans jamais savoir par quel ordre de choses elle

pourrait être remplacée ? Les rois de France se sont acharnés à détruire le prestige de la noblesse, qui était leur seul appui, et lorsque le poids de l'absolutisme royal s'est trop lourdement fait sentir, le peuple a renversé d'un souffle cette monarchie qui elle-même avait sapé ses bases depuis des siècles ! L'édifice ancien brisé, il fallut en reconstruire un nouveau, mais les réformateurs de 89, les révolutionnaires de 92, et presque tous les législateurs qui ont suivi ont commis une inqualifiable erreur : en voulant reconstruire une œuvre nouvelle sur les fondations de celle qu'ils avaient renversée. Tant qu'on ne voudra pas modifier les bases, tant qu'on ne voudra pas obéir à la loi Evolutive en suivant le mouvement des peuples qui ont vécu normalement, tant que d'un coup on n'entreprendra pas l'œuvre qui se serait créée d'elle-même en plusieurs siècles si elle n'avait été entravée, il faudra se résigner à vivre dans le chaos politique et dans l'incertitude du lendemain.

— Chose impossible : accomplir en un jour une œuvre de lente gestation en d'autres contrées —

Non.

Car, si l'Angleterre et la France sont deux nations qui se sont développées au travers des siècles, il en est deux autres qui ont surgi subitement et qui aussitôt ont adopté une organisation conforme à l'Idée moderne ; et, sur celles-là aussi, nous étudierons les causes et les effets.

J'ai nommé la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique. Après deux contrées d'essence et de tradition monarchiques, deux nations républicaines où

règnent l'égalité la plus absolue et, complètes autant que possible, la liberté individuelle et l'indépendance locale (1).

*
* *

Si nous examinons la genèse de la Nation helvétique, nous la voyons sourdre d'un vouloir irrésistible de liberté secondé par l'esprit local souvent étroit, toujours inflexible. Les communications difficiles, les territoires séparés par abîmes et crêtes nous donnent le pourquoi de ces petites agglomérations si jalouses de leur personnalité ; le danger commun pouvait seul les unir pour la lutte contre les tyrans.

Après deux siècles de combats sans trêve contre les oppresseurs du dehors, l'alliance politique, la *Fédération* entre les treize premiers cantons devient un fait accompli, à la suite du traité de Bâle, en 1499. Zurich est le canton *capitale ;* le Conseil fédéral est créé pour traiter de tous les intérêts communs ; à chaque canton le droit de légiférer dans ses intérêts particuliers et locaux. Aucune mesure fédérale n'est prise sans le consentement préalable des cantons, et, dans la plupart de ceux-ci, aucune loi locale n'est promulguée sans le vote préalable du peuple entier consulté par la

(1) La statistique vient à l'appui de notre thèse. Résultat du régime fédéral : dans ce pays, pauvre il est vrai, mais où la vie matérielle coûte très peu, où les besoins sont modestes et le luxe inconnu, en face de 370,200 ménages de propriétaires, on ne trouve que 92,800 familles qui ne possèdent pas. L'élément capitaliste compose donc plus des trois quarts de la population !

voie du *Referendum*. Les Suisses ont compris à cette époque déjà, qu'on pouvait respecter l'indépendance locale sans nuire à l'unité nationale, qu'on pouvait laisser les petites collectivités libres, comme de simples particuliers, de faire ce qu'elles voudraient chez elles, pourvu qu'elles ne préjudicient pas aux intérêts généraux.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps, insultant défi à l'Europe rétrograde et antiprogressiste. Une nation plus sage devait imposer un *modus vivendi* plus conforme à l'esprit étroit des monarchies centralisées, et, en 1798, les républicains français inventèrent une Constitution « à l'instar de Paris », forçant les Helvètes à s'incliner devant la toute-puissance des idées jacobines, de ces idées qui devaient jeter la France en pâture à cet aventurier de génie nommé Bonaparte.

De même que la France avait été arbitrairement coupée en tranches départementales, de même l'Helvétie fut morcelée sans rime ni raison en cantons de grandeur et de population égales, un Corps législatif fut instauré, un Directoire improvisé devait centraliser toutes les attributions gouvernementales.

Si, au Moyen-Age, les courageux Helvètes surent regimber contre la domination des Hapsbourg, ils trouvèrent aussi à faire entendre raison au concevoir têtu de Bonaparte, et, en 1803, une nouvelle Constitution rétablit le système qui avait su amener le bonheur et la prospérité dans le pays.

Passons sur la Constitution de 1815 (1), qui n'amena aucun changement notable, pour dire deux mots de cette admirable Révolution pacifique de 1830, de cette imposante manifestation où les paysans se rendirent en masse dans les chefs-lieux pour réclamer la suppression des anciens privilèges, l'égalité de tous les cantons, la suppression de toute relation de vasselage de canton à canton. Sans verser une goutte de sang, sans renverser une pierre, les Suisses arrivèrent au résultat désiré et la Constitution de 1848 a consacré l'état de choses acquis en 1830. Actuellement, l'Helvétie est régie par la Constitution du 19 avril 1874, qui plus d'une fois reviendra dans cette Œuvre et comme exemple à suivre et comme sujet, parfois, de critiques sur son application.

En un mot, le gouvernement local est la base de ce régime : les cantons sont maitres sur leurs territoires, le gouvernement fédéral ne s'occupe que des intérêts communs ; « sous *réserve des* » *droits du peuple et des cantons,* l'autorité su- » prême de la Confédération est exercée par l'As- » semblée fédérale » (article 71 de la nouvelle Constitution).

Nous pourrions nous arrêter longuement sur l'étude de l'organisation politique et administrative de la Suisse, examiner la question du *Referendum*, base de la législation dans ce pays de

(1) Adoptée sous la pression des alliés, cette Constitution ne modifiait guère celle de 1803, si ce n'est au sujet des concessions accordées aux congrégations et au culte catholique.

liberté, jeter un coup d'œil sur l'ingénieuse combinaison qui évite les crises ministérielles, sur les précautions prises par la loi organique pour empêcher l'accaparement du pouvoir par une personnalité ou un parti. Mais nous dépasserions alors le but que nous nous sommes pour le moment fixé : contentons-nous d'avoir exposé le principe fondamental de cette organisation toute moderne, entièrement basée sur le gouvernement local ; contentons-nous d'en constater et d'en apprécier les résultats.

*
* *

D'origine plus essentiellement moderne encore, la législation constitutionnelle des Etats-Unis d'Amérique s'est élaborée au moment de cette turgescence d'idées libérales qui sourdaient lourdement en l'antique Europe. D'historique, ici, point. De genèse en de lentes luttes s'engendrant de jour en jour, point. Mais, subite, une cristallisation surgie d'une révolte, improvisant un Peuple. Ici, pas d'aristocratie, pas de trône, pas même de cités antiques (comme en Suisse) riches de trésors et fortes par les armes : ici une multitude énergique, brave, d'hommes libres quand même, de bandits souvent, d'âmes résolues toujours.

Un Congrès se forme, d'hommes délégués par les treize colonies : il trouve les ressources nécessaires, les alliances voulues pour chasser l'Anglais dominateur et, après quelques années d'efforts à peine, élabore la Constitution de 1787, qui aujourd'hui régit encore cette heureuse nation. Heureuse ! car elle réduit chaque année son impôt

et sa dette ; heureuse, car elle est peuplée d'hommes libres vivant dans des ville libres ; heureuse, certes, puisque dans son orgueil égoïste, grâce à la fécondité de son sol et à l'opiniâtre esprit de travail de ses citoyens, elle peut se suffire à elle-même et prohiber impunément l'accès des produits étrangers, sans nuire à son commerce, sans ébranler son industrie, sans inquiéter sa puissante agriculture. Heureuse, car elle n'entretient pas d'armée, troupeau volontairement ou forcément inactif, horde inoccupée et paresseuse, plaie sociale, hélas ! temporairement obligatoire pour les infortunés peuples Européens.

Nous nous égarons là, dans les détails, il nous suffit d'un coup d'œil sur les résultats pour que l'admiration s'impose et (faut-il l'avouer) l'envie germe en nous : la lugubre amertume nous écœure à la seule pensée qu'une telle prospérité pourrait être nôtre, qu'elle ne l'est point par la seule veulerie de nuls vouloirs. Que ne savons-nous, Français, apprendre à connaître les institutions d'autrui et les appliquer chez nous, en éliminant le Mal. Que ne s'élève-t-il en cette jeune génération, suffisamment d'âmes ardentes pour comprendre et vouloir : et le Mieux serait de plus en plus définitif, s'affirmant en les externes concevoirs, se généralisant, populaire, en un clin d'œil, au lieu de s'édifier, long, si lentement au travers de l'indifférence des siècles.

II

Ce n'est pas en un jour que s'est improvisée cette organisation centralisatrice qui, de plus en

plus, étreint la France dans ses griffes. Œuvre insensiblement serpigineuse, goulûment lente, elle absorba peu à peu les forces vives de la virile énergie d'ires de liberté.

Si l'on remonte aux origines, la politique existence des Gaules datant de cette époque, il faut consacrer quelque part de réflexion à la conquête romaine, au mode d'administration instauré par les Césars. Au lendemain de la conquête, fidèles en cela à leurs habituelles coloniales traditions, les Quirites ne modifient en rien les territoires ni les lois primitives des vaincus. L'autorité exécutive est comme toujours déléguée à un proconsul ; des assemblées provinciales, régulièrement convoquées, délibèrent et légifèrent, sauf *veto* de la Métropole pour les résolutions qui lui sembleront attentatoires à ses droits ou contraires à ses intérêts. Dans toutes ses colonies, l'empire Romain avait suivi la même politique : libéral, lorsque les peuples vaincus se soumettaient de bonne grâce, impitoyablement sévère, s'ils se révoltaient; mais, dans ce dernier cas même, les révoltes calmées, les agitateurs cruellement punis, la liberté locale était restaurée, l'on s'efforçait de se concilier l'estime et l'amitié des autochtones, on les amenait à envier le titre de citoyen Romain, et, ce titre glorieux, on ne le leur marchandait jamais s'ils en étaient vraiment dignes.

L'empire était donc ainsi prospère. Mais le pouvoir personnel devait bientôt fournir la mesure de ses plus hideuses conséquences : les abus plurent, nûment l'outrancière dictature couvrait d'un suaire et, dure, paralysait le génie de la liberté,

l'âme de l'indépendance. Le pouvoir, de plus en plus se concentre, impérialement, les contributions surgissent, lourdes, broyant l'essor des municipes ; les décurions, fictive aristocratie, gouvernent le peuple, désormais esclave des cités, et, responsables eux-mêmes vis-à-vis le pouvoir central, n'hésitent pas de leur côté devant les exaspérantes exactions. L'un après l'autre s'éteignent en une ombre sombre les foyers de l'indépendance locale ; unifiées, nivelées, abruties par l'obéissance, les villes les plus fières semblent se préparer ainsi à subir la dure conquête, et, brutale, barbare, lorsque celle-ci les étreint, les armes résistent, les bras combattent, mais les cœurs sont esclaves, les âmes serviles : l'œuvre de force se consomme.

Le nuage lourd d'un chaotique endeuillement ; l'agonie des dernières intellectuelles vibrances se réfugiant comme la veilleuse sacrée lueur muette, à l'ombre des sanctuaires ; la force, les cors sonorement discordants, la horde en désordre, le feu, la corde, le fer, le sang !

Les lois : pâles cadavres, corps morts. La foi : astre d'or naissant qui bientôt, vif, s'illuminera d'or illuescent, qui bientôt brillera, résurrectant les êtres.

Avec Charlemagne, avec les premiers Capétiens, institution de la féodalité. Les seigneurs, ayant reçu leur bien, leur autorité des mains du suzerain ou des hasards de la conquête, régis à grand'peine par l'autorité royale, arrivent à faire chez eux à peu près ce qui leur plaît. Donc, indépendance des localités, mais servage des habitants. Car le

comte dans sa province, le chevalier dans sa paroisse règnent en maîtres absolus : cultivateurs et métayers, artisans et négociants, tous sont serfs, devant obéissance et respect au sabre qui parfois les protège, mais toujours les opprime.

Seules les grandes villes du Midi ont su conserver leur indépendance municipale. Là, du reste, les seigneurs, de sang celte ou latin, ont conservé quelque peu la culture et les traditions des Romains ; là, ne règnent ni la force brutale, ni l'aveugle foi, ni le combat judiciaire, ni l'ordalie de l'Eglise, mais la loi romaine, la jurisprudence du préteur et les sages prescriptions des Institutes. Dans la nuit de cet âge obscur, Toulouse, la ville des capitouls, resta toujours un foyer de justice et de lumière, d'où rayonna sur le Midi tout entier le bienfait de la civilisation et de la supériorité intellectuelle et morale. Jamais la noblesse du Languedoc ou de la Provence n'eût osé porter atteinte aux droits imprescriptibles de l'homme libre, et, un seigneur se fût-il permis semblable tyrannie, que toute l'aristocratie l'aurait châtié et rejeté impitoyablement de son sein. La croisade des Albigeois apprit aux Languedociens à connaître le joug des nobles de race germanique, et, de nos jours encore, le prénom d'Amaury qui distinguait le comte de Montfort est synonyme de lâche et de brutal.

Il n'en était pas de même, en effet, dans les provinces septentrionales. Vassaux du roi, vassaux des seigneurs, vassaux de l'Eglise, citadins et paysans souffraient des horreurs de la féodalité. C'est dans l'Artois, la Picardie et la Flandre

que l'idée municipale ressurgit d'abord. Pour résister à leurs seigneurs, à leurs évêques, les bourgeois firent appel au maître nominal de tous, au roi. La Monarchie, heureuse, de son côté, de trouver un appui lui permettant de combattre les exigences de la noblesse, s'empressa de confirmer par des chartes en règle les résultats acquis par les émeutes de bourgeois contre leurs seigneurs. Thomas de Marle, sire de Coucy, apprend ce qu'il en coûte de vouloir s'attaquer aux communes protégées par le roi. Plus tard, Ferrand, comte de Flandre, s'attire de même la vengeance royale, et l'indépendance des villes, des bourgs même, devient un fait acquis.

Les premiers Capétiens avaient rompu les liens de vasselage des villes, les derniers devaient s'acharner à la destruction des grands feudataires, à l'annexion des provinces à la couronne et, par suite, à la perte du gouvernement local. Louis XI, le grand bûcheron de la royauté, abattit l'une après l'autre les têtes de la noblesse féodale : les fils de ces grands seigneurs qui avaient été les maîtres du sol, les fils de ces hommes de fer qui avaient si souvent fait trembler les trônes, se préparaient au rôle de domestiques ; au siècle du grand roi, tel dont les aïeux refusaient souvent de prêter hommage à la couronne pour les biens qu'ils tenaient d'elles, tels dont les pères avaient mené campagne contre les troupes royales, qui s'honorèrent d'être autorisés à porter (marque d'esclavage) une clef d'or à la basque de leur habit !

Il nous faut ici ouvrir une courte parenthèse,

car le bourreau de Plessis-les-Tours inaugure la série des monarques centralisateurs. Il est nécessaire que nous examinions les faits pour savoir si réellement ils ont concouru au bien de la France; que, par une hypothèse facile à supposer, nous nous rendions compte de ce qui se serait passé si les rois n'avaient ainsi taillé en plein bois dans cette charpente solide qui étayait leur trône, n'avaient ainsi versé cruellement ce sang qui était le sang même de la royauté.

La lutte contre Charles le Téméraire, juste, indispensable. Le duc de Bourgogne victorieux, c'était la France démembrée; c'était l'Anglais à peine chassé de la Gascogne et de la Normandie, c'était l'Allemand maître de la Franche-Comté, de la Bourgogne, de la Provence. Mais, le duc de Bourgogne renversé, n'eût-il pas valu mieux, non certes pour la dynastie, mais pour le pays, lui désigner plusieurs successeurs qui se fussent partagé son immense puissance ? N'eût-il pas mieux valu laisser au Pays la liberté de se développer de lui-même. Avec le temps, chaque province se serait organisée (les abus vaincus par l'Idée moderne sans cesse grandissante), aurait formé une puissante unité, guidée par son chef naturel, le grand feudataire, intéressé, lui plus que tout autre, à la prospérité de son fief; là, la province solidement constituée, la Monarchie eût trouvé un appui invincible pour résister aux empiètements de la capitale. La révolution sanglante du siècle dernier n'aurait pas eu lieu avec toutes ses désastreuses conséquences, et la France n'en serait pas à chercher sa voie à travers le

sang versé par les partis et la fumée des incendies allumés par l'émeute. Paisiblement, l'évolution normale aurait conduit notre patrie vers le But inaccessible, mais dont la route toujours droite s'appelle le Mieux ou le progrès nécessaire.

Il n'en a pas été ainsi.

Des successeurs de Louis XI, Charles VIII crée l'armée permanente nationale en instituant dans chaque commune des francs archers, nommés par le suffrage des habitants et plus tard désignés par le sort. Les Valois arrivent au pouvoir. Henri II organise les gouvernements provinciaux, crée la distinction entre pays d'élection et pays d'Etats, établit dans chaque province un intendant royal. Henri IV, enfin vainqueur des Guise, commence à personnifier le pouvoir personnel, absolu. Richelieu brise les résistances des derniers seigneurs féodaux, Mazarin les pétrit à sa guise après avoir vaincu la Fronde ; l'un et l'autre préparent pour le règne futur une génération de militaires esclaves de leur consigne ou de valets esclaves de l'étiquette royale. Fouquet, par sa scandaleuse fortune inaugure (Mécène prévaricateur) le règne du louis d'or et de l'écu d'argent.

Tout était prêt. Le terrain était déblayé, le sol défriché restait à l'ensemencer. Colbert s'en chargea. Avec lui naquit ce fléau qu'on appelle la bureaucratie ; avec lui s'inaugura tenace, le régime paperassier, l'ère des cartons verts, des dossiers jaunes, des ronds de cuir et des imprimés. La description même sommaire de son administration me semble inutile : nous l'avons encore sous les yeux à l'heure présente. Louis XIV instaura, ses

successeurs ne firent que suivre la tradition bureaucratique, centralisant de plus en plus, tyrannisant les Parlements, abrogeant l'un après l'autre les privilèges provinciaux, abâtardissant la noblesse, asservissant le haut clergé. A un moment donné, la mesure fut à son comble et, non subite, mais de longue gestation, la Révolution ou, pour mieux parler, le mouvement réformateur de 1790 éclata.

Il ne faut pas se tromper sur l'idée fondamentale, sur le principe moteur de ce terrible bouleversement. Paris, la capitale, gorgée de l'excès de vitalité arraché à la Province systématiquement affaiblie, la populace urbaine, la lie des faubourgs se révoltait contre le gouvernement, s'insurgeait contre l'autorité, dans l'espérance folle d'une anarchie gouvernementale, d'une licence de mœurs, pouvoir absolu sur le reste du pays. Ces horreurs purent se réaliser un temps, mais durer, non. Paris a donc voulu la Révolution telle qu'elle fut, hideuse, sanglante, inutile, aboutissant à l'anarchie d'abord, à la tyrannie, au despotisme militaire plus tard. Paris, en un mot, a engendré les excès de 92 et 93, le césarisme de 1799 et de 1802 ; la province a donné naissance à la réforme constitutionnelle de 1789, à la suppression définitive des privilèges, depuis longtemps déjà en vétusté ; son œuvre a été interrompue par les violences de la capitale.

Si hardie, si paradoxale que puisse paraître mon opinion, je n'hésiterai pas à affirmer qu'en Province le mouvement révolutionnaire était plutôt rétrograde que progressiste ; que les députés aux

Etats généraux, s'ils avaient été chargés d'opérer une réforme constitutionnelle, n'en avaient pas moins reçu, avant toute chose, le mandat de réclamer pour leurs localités l'indépendance et les avantages particuliers qui avaient été peu à peu confisqués par l'autorité centrale.

Cela est si vrai qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur les cahiers des Etats, sur les discours des constituants, sur les notes personnelles des membres de l'Assemblée pour en trouver la preuve ; si ces documents n'étaient pas suffisants, je pourrais invoquer les faits mêmes à l'appui de mon dire, le souvenir des assemblées provinciales comme celle de Vizille en 1787, les doléances des Parlements sont là pour établir l'exactitude de cette assertion.

Toutefois, sans nous arrêter aux causes, il faut nous en tenir aux résultats : la constitution monarchique de 1790, comme la loi organique hybride enfantée par les cerveaux en délire des énergumènes de 93, toutes deux ont eu pour résultat la centralisation du pouvoir administratif, et ont ainsi préparé l'avènement de l'Empire.

L'Assemblée constituante créa la division en départements dans un moment généreux d'exaltation égalitaire, un de ces moments où le clergé renonçait à ses biens sans prévoir ce qui lui arrivait plus tard, où les nobles rejetaient avec mépris les titres et les distinctions que leurs aïeux avaient gagnés en versant leur sang pour la France. Les députés oublièrent alors les promesses faites à leurs électeurs, par abnégation ils négligèrent les intérêts locaux, croyant servir l'intérêt national. La Législative, impuissante,

vécut au milieu des troubles sans être capable de rien produire. En un mot, les hommes des deux Assemblées durent passer la main aux conventionnels, qui seuls créèrent, on sait comment (1).

Parmi les membres de ce nouveau Corps législatif s'était formée une majorité d'hommes exaltés peut-être, mais capables d'un effort généreux, d'une conception saine, incapables de poursuivre cet effort, de réaliser cette conception. J'entends parler des Girondins. Méridionaux, pour la plupart, élevés dans la tradition libérale du Midi, de sang ardent, d'esprit vif, brillamment, les seuls qui aient peut-être compris ce que pouvait être un gouvernement sans le prestige monarchique, les seuls animés de l'esprit d'organisation et de réforme pratique. Ils furent faibles, hélas ! et jamais, dans l'histoire française, leur tentative fédéraliste ne se renouvela, collectivement du moins. Ahuris par la brutale (sans trêve) émeute de la plèbe parisienne (2) ; complices des jacobins

---

(1) Boissy d'Anglas, rapporteur du projet de la Constitution de l'an III, tient à la Convention elle-même le langage suivant :

« Méditée par des ambitieux, rédigée par des intri-
» gants, dictée par la tyrannie, acceptée par la terreur, la
» Constituante de 1793 ne fut qu'une consécration for-
» melle de tous les éléments de désordre, une anarchie
» organisée ; vous ensevelirez l'œuvre odieuse de vos ty-
» rans dans la même tombe qui les a dévorés. »

(2) L'auteur écrivait en 1889 :

« On comprend facilement le trouble d'un représentant
» du peuple qui voit cent mille personnes venir manifes-
» ter contre une résolution quelconque. Frappé par le

dans l'assassinat politique de Louis XVI, modérés, esclaves comme toujours du parti radical, ils ne surent trouver ni l'occasion, ni le temps, ni le courage de mettre leurs projets à exécution. Un jour vint où ils osèrent. Mais il était déjà trop tard. Ayant eux-mêmes encouragé la force brutale contre leurs adversaires politiques, ils en furent à leur tour victimes ; le parti périt, décimé par la guillotine de la Montagne. Le seul crime invoqué par les jacobins contre eux était précisément le fédéralisme ! (1)

Les Girondins éliminés, le parti jacobin put continuer en paix son œuvre. Robespierre, préparant les voies à la dictature, habitue le pays à obéir sans broncher aux moindres injonctions de la capitale, et lorsque l'homme de sang tomba à son tour, les Thermidoriens eurent trop à faire pour rétablir à la fois l'ordre dans Paris et la liberté dans les départements.

Il serait oiseux, dans une étude aussi restreinte que celle-ci, de vouloir par le détail analyser les

---

» spectacle terrifiant qui se déroule à ses yeux, il s'ima-
» gine entendre la voix de la Nation lui reprocher ses
» actes, et il oublie qu'à côté des cent mille protestataires
» de la métropole, il y a peut-être en province un nombre
» vingt fois plus grand d'électeurs en désaccord avec la
» volonté de Paris. » *La Réforme*, n° du 18 mai 1889).
N. D. L. D.

(1) Loi des suspects votée en septembre 1793 :

Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos et leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie et du *fédéralisme* et ennemis de la liberté.,...

actes de cette pantalonnade qu'on appela le Directoire ou de la tragi-comédie que fut le Consulat. Sous le premier de ces deux régimes, la Patrie française saignée aux quatre veines, ayant perdu son sang bleu par la guillotine et les noyades, son sang rouge sous les balles de l'étranger, la Nation épuisée se reposa de ses fatigues et s'efforça de réparer ses pertes. Le Consulat la trouva prête, suffisamment forte pour résister au dehors, trop faible pour se révolter au dedans. Après avoir vécu dix ans sans gouvernement, chacun souhaitait du fond du cœur un régime quelconque, chacun applaudissait à une organisation nouvelle, fût-ce celle de la tyrannie (1).

Guerrier sans rival, législateur de première force, administrateur rude, mais intelligent, Bonaparte, entouré d'une élite de penseurs, restaura le régime administratif des Bourbons, main de fer, gant de velours. Encore, la main n'était-elle pas toujours gantée. Les préfets, les sous-préfets, reçurent des fonctions nettement délimitées (2), des ordres précis, et, militairement, durent une obéissance passive à ce régime d'acier. Les maires, nommés par le pouvoir central, étaient révocables à son gré ; ils devaient *gouverner* au nom de l'Etat et non *administrer* pour le compte de leurs concitoyens. L'instituteur enfin, le commis-voyageur en denrées politiques si habilement utilisé par les régimes qui ont suivi, l'instituteur dépen-

(1) La première loi autoritaire est celle du 14 frimaire an VI, qui supprima les Conseils de département.

(2) Loi du 28 pluviôse an VIII (15 février 1801).

dait directement de l'administration centrale, qui le chargeait d'inculquer les bons principes aux enfants dès le premier âge, de façonner leurs jeunes esprits au respect de l'administration, au culte de l'armée, de les préparer lentement à l'habitude de l'oppression administrative, à la boucherie inutile du champ de bataille. Le régime était bien compris, il produisit ses résultats. Louis XVIII ne s'engageait pas à grand chose en promettant de ne rien changer à ce qui existait déjà ; il avait en main tout ce qu'il lui fallait pour ressaisir insensiblement ce pouvoir absolu toujours rêvé par les Bourbons de la branche aînée. Ni Louis XVIII, ni Charles X ne surent comprendre que l'ère de l'absolutisme était passée, que la seule tyrannie possible (et ce n'était certes pas leur cas), le seul pouvoir personnel acceptable (ô aveuglement des Français !) était l'autorité d'un soldat vainqueur de l'étranger, brillant du prestige de son uniforme, de l'éclat de son sabre.

Toutefois, il faut rendre justice à ce fantôme de monarchie parlementaire, combinaison hybride de la royauté de Louis XIV et de l'empire de Bonaparte, affublé mensongèrement d'une étiquette de libéralisme. Sous le règne des derniers Bourbons, le pays reprit haleine, le commerce commença de nouveau à vivre, les finances s'acheminèrent vers la prospérité. Mais la vitalité de la nation, agriculture, commerce, industrie, finances, rien ne pouvait s'épanouir, sinon au soleil de la Liberté : librement vif, ce soleil ne s'illumina qu'avec l'aurore glorieuse de la Monarchie de Juillet.

C'est, en effet, sous le règne de Louis-Philippe

que fut promulguée la loi communale de 1831, puis celle de 1833. Le premier de ces deux monuments législatifs, tout en conservant le principe de la nomination des maires par le gouvernement, oblige celui-ci à choisir les chefs de municipalités parmi les membres du Conseil municipal. Le pouvoir central ne peut donc nommer un maire hostile à l'esprit de la localité ; c'est là un premier pas vers l'affranchissement.

La loi du 28 juin-1er juillet 1833 vise l'organisation de l'enseignement primaire. Tout d'abord, on pourrait croire que je m'écarte sensiblement de mon sujet en venant mêler l'enseignement primaire à l'administration communale, mais un instant de réflexion suffit pour comprendre quel infime lien rattache les deux questions (1). Moralement, la liberté de l'enseignement est une des premières à laisser aux familles, aux communes. L'Etat, père de tous les jeunes citoyens, doit exiger que leur famille ou que leur commune leur donne l'instruction suffisante pour leur permettre d'aborder la vie dans un état d'égalité aussi parfait que possible, mais il ne doit pas imposer son opinion gouvernementale sur la forme de cet enseignement : c'est un crime que d'employer les instituteurs à forger les jeunes consciences, à leur inculquer telle ou telle doctrine contre le gré des parents.

Matériellement, le budget scolaire étant une des

---

(1) Il y a plus de soixante ans que lord Brougham a dit : Ce n'est plus le canon, c'est désormais l'instituteur qui est l'arbitre du monde.

principales dépenses de la commune, il est de toute justice de lui en permettre la gestion à son gré. Imposez, au nom de l'intérêt public, l'instruction, la salubrité, l'hygiène, mais ne vous permettez pas d'obliger les esprits à suivre vos doctrines, d'obliger les bourses à solder les dépenses de vos palais inutiles, de vos instituteurs sans élèves !

Très sagement, la loi de 1833 s'est inspirée de ces libérales tendances. L'instituteur, maître dans son école, est surveillé par un Comité communal ; les communes sont soumises à l'inspection du Comité d'arrondissement (1). Les Comités doivent s'occuper de la salubrité des locaux scolaires, de l'hygiène, de la discipline, des enfants instruits chez leurs parents ; ils doivent veiller à l'admission gratuite des pauvres. C'est là un progrès très sensible dans la voie de la liberté. Bien des gens, de nos jours, objecteraient à l'immixtion du clergé

---

(1) Comité communal composé du maire, du ministre du culte (curé, pasteur, rabbin), de plusieurs notables désignés par le Comité d'arrondissement.

Comité d'arrondissement composé du sous-préfet, président, du maire du chef-lieu, du juge de paix, d'un ministre de chaque culte reconnu par l'Etat, d'un proviseur, principal ou chef d'institution de l'arrondissement, d'un instituteur, de trois conseillers d'arrondissement et des membres du Conseil général résidant dans l'arrondissement.

Dans l'un et l'autre Comité, le vice-président est élu par le Comité.

en matière d'instruction primaire (1). Nous la croyons non seulement logique, mais nécessaire. Il n'y a plus en France de religion d'Etat, mais tous les cultes y sont tolérés, trois même sont officiellement reconnus et leurs ministres payés par le budget. N'est-il pas bien naturel que ces représentants de croyances, qui sont chez la plupart encore la base de toute morale, aient voix au chapitre en matière d'éducation; un Comité chargé d'un tel devoir serait-il complet, privé des représentants de la conscience publique ?

A côté de cette disposition, nous en trouvons une autre d'une grande importance : l'adjonction des notables au Conseil de commune. C'est là une mesure très équitable sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

Tels sont les deux actes administratifs les plus importants de la Monarchie de Juillet. Malheureusement, après avoir bien débuté dans la voie des réformes, le gouvernement ne sut pas, ou plutôt (soyons justes) ne put pas mettre la dernière main à son œuvre. Les nouvelles lois nécessitées par l'extension considérable du commerce, de la finance, par la création des voies ferrées, par les conquêtes coloniales, les mesures à prendre pour

---

(1) Qu'on ne croie pas voir là une tendance d'« ingérence cléricale ». La loi prescrit l'admission au Comité des prêtres des trois cultes :

« Dans les communes dont la population est répartie » entre différents cultes reconnus par l'Etat, le curé ou » le plus ancien des curés et un ministre de chacun des » autres cultes désignés par son Consistoire, feront partie » du Comité communal de surveillance. »

refréner l'éternelle émeute parisienne, tout cela paralysa l'initiative des législateurs, entrava l'action du gouvernement. Avant d'avoir pu réaliser son programme, ayant à peine posé en France les éléments d'une Monarchie constitutionnelle, Louis-Philippe fut détrôné par la Révolution de 1848.

Pas plus que les fantoches du Directoire ne nous arrêteront les naïfs utopistes de 1848. Un nouveau Bonaparte s'empare de l'autorité suprême et, bien entendu, restaure les mesures centralisatrices. Mais le grand Napoléon avait au moins le courage de son despotisme ; son héritier le dissimulait sous des formules hypocrites.

Le décret sur la décentralisation, précédé de considérants splendides (1), ne décentralise rien du tout. Il donne aux préfets, agents du gouvernement, certaines prérogatives qui appartenaient avant au pouvoir central. Mais le préfet ne représente pas plus le département que le maire nommé par l'Etat ne représente la commune ; l'un et l'autre sont des agents du pouvoir central ; ce qu'ils font, ils ne l'exécutent qu'au nom du pou-

---

(1) Considérant que, depuis la chute de l'Empire, des abus et des exagérations de tout genre ont dénaturé le principe de notre centralisation administrative, en *substituant à l'action prompte des autorités locales les lentes formalités de l'administration centrale* ; — Considérant qu'on peut *gouverner de loin*, mais qu'on *n'administre bien que de près ;* qu'en conséquence, autant il importe de *centraliser l'action gouvernementale de l'Etat*, autant il est *nécessaire de décentraliser l'action purement administrative.....*

(Décret des 25-30 mars 1852).

voir central. On voit, sous l'apparence libérale de ce décret, que le président de la République ne cherchait qu'à centraliser le pouvoir pour préparer l'avènement de son Empire. Il était bon d'étendre les attributions des préfets pour leur permettre d'agir en un clin d'œil, sur un signe, sans qu'ils aient besoin de s'en référer à chaque instant au ministère.

En juillet, nouveau décret conçu dans les mêmes idées. Les maires des communes de trois mille habitants et au-dessus sont nommés par le chef de l'Etat, les autres par les préfets ; tous peuvent être suspendus par arrêté préfectoral (1). Le nouveau décret est muet sur le point élucidé par la loi de 1831, à savoir : choix obligatoire du maire dans le sein du Conseil élu. C'est-à-dire que chaque fois qu'un Conseil municipal semblait hostile au parti gouvernemental, on choisissait un maire en dehors, d'où conflits incessants de toute sorte, à la grande gloire de l'administration, mais au détriment des administrés.

Nous ne nous étendrons pas sur la période du second Empire ; un seul trait nous suffira pour caractériser l'ensemble du régime au point de vue administratif : la loi du 5-9 mai 1855 abroge la loi de 1831 et ressuscite les dispositions de messidor an VIII. C'est tout dire.

Le premier Empire avait sombré dans l'ouragan de Waterloo ; le gouvernement de Napoléon III s'abîma dans la tempête de Sedan. Ces deux régimes, issus du militarisme, devaient fatalement s'effondrer dans une catastrophe guerrière.

---

(1) Décret des 7-8 juillet 1852, art. 7.

Avec cette indomptable énergie qui la caractérise, la France se ressaisit subite après les horreurs de la guerre franco-allemande. Comme à la chute des régimes précédents, tout était à refaire. Certains, d'initiative hardie et de vastes pensers, crurent lors, à la possibilité d'une innovation. Tel, un député de l'Assemblée nationale trop peu connu de l'insouciante masse, M. Raudot, représentant de l'Yonne, proposa une organisation administrative complète, une réforme très possible en ce moment de table rase. C'est à peine si ses collègues jetèrent les yeux sur sa motion, c'est à peine si la discussion l'effleura ! La routine, la durement irrationnelle devait l'emporter cette fois encore. Non seulement on eut peur de créer, mais encore on ne voulut même pas penser, on ne voulut même pas savoir si un nouvel état de choses pouvait être profitable à la Nation. Cette réunion d'honnêtes irrésolus s'arrêta comme en d'autres plus tardives occurences devant l'obstacle à franchir. La loi du 14 avril 1871 (1) maintint le *statu quo* de l'Empire. Le gouvernement impérial avait pourtant reconnu (tardivement) sa faute. La constitution du 21 mai 1870 avait remis en vigueur les dispositions édictées par le législateur de 1831 ; la guerre seule en avait retardé la mise à exécution. Suspendues par le décret du 20 septembre 1870, remplacées par des commissions nommées par le gouvernement du jour, les autorités municipales instituées sous le régime de la loi de 1855 rentrèrent en fonction. La mesure était provisoire, il

(1) Proposition Batbie.

est vrai, mais ne sait-on pas ce que dure le provisoire dans un pays asservi depuis si longtemps à l'Administration !

En résumé, après un siècle de tâtonnements, d'expériences de tout genre et de malencontreuses écoles, on n'avait rien su trouver de mieux que l'organisation consulaire de l'an VIII. Sous cette troisième république, ère prétendue de démocratie et de liberté, on conservait les principes d'administration de Louis XIV et de Bonaparte. Constitutionnels, terroristes, empereurs et rois, tous avaient tourné dans le même cercle sans arriver à un résultat définitif. Politiquement, le citoyen avait gagné l'indépendance, municipalement il restait écrasé par l'âprement tyrannique étreinte de l'Administration.

*
* *

Peut-être bien longue cette exposition des vicissitudes de la commune au travers des âges : indispensable pourtant pour expliquer la genèse et la raison d'être ou de ne pas être du système actuel, pour échafauder sur des données certaines le système à venir si se peut réaliser notre personnel vouloir.

III

Fruit d'études laborieuses, enfantée par des hommes qui s'intitulent démocrates et libéraux, la loi (actuellement en vigueur), du 5-6 avril 1884, n'a pas encore résolu le problème de l'émancipation communale.

Une première motion admirablement développée à la Chambre par M. Jules Ferry auquel il faut reconnaître de sérieuses qualités, promulguée le 12 août 1876, attribuait indistinctement l'élection des maires aux conseils municipaux. Il y avait progrès dans le mode de nomination, mais immuablement semblables croupissaient les attributions.

S'élabora enfin la loi du 5 avril 1884 votée sur les rapports de MM. Jules Simon et de Marcère. Nous allons, à grands traits, en esquisser les points saillants.

En premier lieu est maintenu le principe de 1876 quant à la nomination des maires et adjoints. L'article 73 ordonne leur élection par le conseil municipal au moyen du scrutin de liste, ne faisant exception que pour Paris et Lyon toujours soumises, ces deux villes, à un régime spécial. La nouvelle mesure était un grand pas dans le progrès, aussi bien était-il nécessaire de restreindre la liberté après avoir fait semblant de lui laisser la voie ouverte : Le maire élu, ce magistrat municipal qui représente un peu par son mode de nomination si ce n'est par ses fonctions, l'ensemble des électeurs municipaux, le maire qui ne tient pas son office de l'administration, ce mandataire (apparent) du collège communal, peut être suspendu de ses fonctions pendant un mois par le préfet, trois mois par le ministre et révoqué au besoin par un décret. Le législateur de 1884 a soin d'empêcher une manifestation sympathique des électeurs ou une protestation du corps municipal : il déclare inéligible pendant un an après la date du décret de révocation ou même du simple arrêt de sus-

pension, le maire qui aura été le sujet de l'une de ces mesures !

Un fait grave, au moins, pour motiver ces rigueurs ? Une explication nécessaire de la part de l'autorité ? Justice, tout au moins, le fait accompli ; recours possible des victimes contre les oppresseurs ?

Les arrêtés de suspension *n'ont pas besoin d'être motivés*, si même ils sont motivés, *ils ne peuvent être discutés par voie contentieuse*. C'est-à-dire qu'il reste aux personnes lésées, unique manière de se plaindre, la voie administrative. C'est l'administraton elle-même qui sera appelée à juger les administrateurs. Gribouille et La Palice comprendraient qu'elle ne leur donne jamais tort, surtout lorsque les ordres viennent « d'en haut » — ce qui arrive neuf fois sur dix.

Un peu plus de formalités pour que le préfet puisse prononcer la suspension (1) du conseil municipal élu par le suffrage universel : il faut que sa décision soit motivée et signifiée... à qui ?... aux électeurs dont on viole le droit de souveraineté ? L'affaire est purement administrative, elle ne les regarde pas ; la suspension est signifiée au ministre de l'intérieur qui possède seul, à l'exclusion des électeurs, les qualités suffisantes pour administrer les trente-six mille communes de France !

La dissolution d'un conseil municipal doit être décidée par un décret motivé pris en conseil des ministres.

---

(1) Pendant un mois comme celle du maire.

Il est entendu que dans ces deux dernières situations c'est la main bienfaisante du gouvernement qui pourvoit à l'administration locale. Une commission provisoire de 3 à 4 membres nommés par la prévoyance administrative est chargée de ce soin. La loi organique de 1884 a été très libérale en ordonnant de nouvelles élections deux mois après la dissolution ; mais il est utile d'ajouter en guise de commentaire, que, si l'ancien conseil est réélu, rien n'empêche le préfet de le suspendre ou le gouvernement de le dissoudre à nouveau !

*
* *

Tel est donc le *modus vivendi* des corps municipaux. Reste à passer en revue leurs attributions, et c'est là que nous aurons l'occasion d'examiner les abus dans toute leur splendeur.

Dans les pays latins, en France par dessus tout, on n'a jamais eu la conception du *self control* ; on a toujours été dominé par la préoccupation de protéger (d'où est né la tyrannie) quelque chose ou quelqu'un. Là n'est pas la conception progressiste. De l'éducation des enfants, des négociations industrielles, commerciales ou financières, des lois communales ou départementales, je voudrais voir disparaître cet esprit de tutelle qui tient les uns et les autres en lisière, et finit par tuer lentement toute initiative. Un chemin de fer croise-t-il une route : vite une barrière, un garde-barrière et tout l'arsenal des règlements de police pour empêcher les gens de se faire écraser. Les Yankees sont bien plus pratiques que nous : Dans un cas

semblable, la voie est libre, sans aucun obstacle empêchant de l'approcher. Il vous faut avoir l'œil ouvert, tant pis pour vous s'il vous arrive malheur, ce sera un bon exemple pour autrui.

Ne dit-on pas ainsi en parlant des communes : « Mais la liberté sera l'anarchie, les municipalités « ne feront que des sottises si on les laisse agir « sans contrôle. » Soit. Si l'on dégage toute responsabilité de l'Etat, du département, la commune pourra faire des folies, elles retomberont sur leur auteur. On sera tout étonné, après quelques écoles de ce genre, de voir nos ruraux s'affiner, se briser aux affaires, s'accoutumer à comprendre des questions auxquelles ils n'avaient jamais songé. Si les villes contractent des emprunts sans gage suffisant pour les prêteurs, tant pis pour les imbéciles qui auront risqué leur argent. Les difficultés surgiront, au début, très rudes, mais bientôt les Français auront appris ce que bien peu d'entre eux savent : à se conduire eux-mêmes, sages et libres !

Contrairement à ces vœux, nourri dans les conditions centralisatrices de l'ancien régime, dans l'esprit sectaire des jacobins ou dans les conceptions despotiques des impérialistes, le législateur s'est constamment inspiré de ce principe faux que les communes devaient être tenues en tutelle. Je n'invente pas le mot : on le trouvera répété mille et mille fois dans les nombreux travaux tant législatifs que didactiques publiés sur cette matière. Jamais aucune loi n'a considéré la commune comme une personne morale, indépendante, avec laquelle l'Etat peut avoir certains rapports, sur

sur un pied parfait d'égalité. Voilà pourquoi le maire qui devrait représenter la commune vis-à-vis l'Etat, est au contraire le mandataire du gouvernement dans la commune. Quelles sont en effet les fonctions de ce magistrat : Il doit veiller à l'exécution des lois, édicter les mesures de police et d'hygiène, et enfin remplir les fonctions spéciales d'officier de l'état-civil. Il est vrai que la commune est nominalement représentée par son chef devant les tribunaux ou les officiers ministériels, mais en raison de toutes les formalités limitatives de ce droit, on peut le considérer comme à peu près nul.

Quant au Conseil municipal, ses attributions sont de plusieurs natures. Il peut prendre des délibérations réglementaires, des décisions sur les affaires de la commune, sauf treize cas prévus par l'article 67. Evidemment, ces treize cas (qui se divisent à l'infini) comprennent tous les sujets un peu sérieux de résolution. Pour ces exceptions (qui forment la règle tant elles comportent de subdivisions), l'autorisation administrative est de rigueur. On comprendra jusqu'où va la tyrannie en apprenant que la loi de 1837 n'exigeait aucune formalité administrative pour la nomination d'un garde champêtre, tandis que le texte de 1884 la soumet obligatoirement à l'approbation du préfet ou du sous-préfet.

Pour certaines questions (1), le Corps élu n'est même pas appelé à prendre une décision, il ne

(1) Budget de la fabrique, des hôpitaux, bureau de bienfaisance, alignements, nivellements, etc., etc.

peut qu'émettre un *avis* dont le préfet, comme bon lui semble, tient plus ou moins compte ; sur d'autres matières enfin, le Conseil doit se borner à émettre un vœu, supplication d'humbles sujets à Sa Majesté l'administration, qui les accueille généralement avec toute la hauteur et le dédain d'un souverain dont la couronne indestructible est un rond de cuir ou de moleskine. Encore la malheureuse assemblée municipale est-elle menacée de suspension ou de dissolution au cas où son vœu effleurerait la politique, à moins que le vœu n'ait pour but d'encourager le gouvernement dans la voie qu'il suit. On est bien fondé, dans cette dernière hypothèse, pour dire qu'il existe des grâces d'Etat. Si même le gouvernement veut se montrer indulgent, il n'en a pas moins la ressource de l'annulation. Dans les trente jours qui suivent toute délibération, cette dernière peut être annulée par le Conseil de préfecture, si elle est requise d'office par le préfet ; un délai de quinze jours seulement est ouvert aux personnes intéressées ou aux contribuables pour demander la même mesure au même tribunal d'exception. Toute décision annulée peut être l'objet d'un recours (1) par la voie contentieuse, au Conseil d'Etat ; encore un degré de juridiction administrative, autant vaut une fin de non recevoir.

Est-ce à dire que la commune ne peut jamais se pourvoir devant les tribunaux ordinaires composés de magistrats inamovibles plus indépendants que les conseillers de préfecture ? Certes non. La

(1) Loi de 1884, article 67.

commune peut aborder la barre du tribunal civil. Mais il faut, après une délibération du Conseil municipal, solliciter l'autorisation du Conseil de préfecture ; devant chaque nouvelle juridiction est indispensable une nouvelle autorisation. De plus, si la commune est défenderesse, le demandeur est tenu d'adresser un mémoire justificatif au préfet. On devine que si le demandeur est secondé par un procédurier quelque peu retors, le Conseil de préfecture interdit au maire d'ester sur la demande, le mémoire n'impliquant pas réponse, et l'exposant étant libre, sans réplique, de présenter les faits sous le jour le plus favorable à son intérêt. En sorte que ce dernier est presque toujours sûr d'obtenir défaut du tribunal, ou tout au moins une transaction avantageuse imposée par l'administration à la localité défenderesse.

Ces dernières lignes m'ont entraîné dans un détail un peu trop technique, nécessaire pourtant; quelques termes de basoche ont échappé à ma plume. Je ne veux pas entrer dans la discussion mot à mot du régime actuel, me bornant à terminer ce paragraphe par l'énumération brutale des servitudes imposées aux localités ainsi qu'aux départements.

Sans compter les treize cas si élastiques de l'article 67, il me suffira de dire qu'un double vote *de la Chambre et du Sénat* est indispensable à un département ou une commune pour :

Reconstruire un pont sur un *chemin vicinal*,

Bâtir une école normale, un palais de justice ou une prison départementale,

Agrandir un lycée, un asile d'aliénés,

Racheter un pont à péages,
Rembourser la dette départementale,
Autoriser un département à s'imposer arbitrairement,
Voter des fonds pour combattre le phylloxéra,
Une déclaration d'utilité publique,
Un chemin de fer *local*,
Un canal d'*irrigation*,
Un dessèchement de marais,
Un colmatage de terrains,
L'amélioration d'un port,
Les crédits nécessaires pour réparer les dégâts d'une inondation ou d'une tempête,
La formation d'une nouvelle commune ou d'un nouveau canton,
Un emprunt pour l'adduction des eaux ou la construction d'un abattoir,
L'établissement d'une surtaxe d'octroi,
Etc., etc...

Sèche, sans commentaires, cette énumération suffit pour se rendre compte de l'asservissement local dans une époque prétendue de civilisation et de progrès.

*
* *

L'intermédiaire obligatoire de toute relation des localités avec le pouvoir central est le préfet.

Nommé par le caprice des hommes politiques, étranger la plupart du temps à la contrée qu'il administre, ayant fait divers stages, aux quatre points cardinaux du pays, ignorant des mœurs, des besoins, de l'esprit même de ses administrés, le préfet, rouage essentiel de l'organisation cen-

tralisatrice, joue un rôle très difficile, qu'il remplit mal s'il veut s'astreindre à sauvegarder les intérêts locaux, trop bien s'il veut suivre les règlements *ad unguem*. Le pire est lorsqu'un préfet zélé entre en fonctions dans un pays hostile à l'esprit gouvernemental, car il devient fatalement l'implacable ennemi de ses administrés. Les communes souffrent, les citoyens ouvertement hostiles sont tyrannisés, les indifférents subissent le contrecoup de cet antagonisme ; personne n'y gagne, pas même le gouvernement, auquel cette lutte incessante crée constamment de nouveaux adversaires.

D'autre part, un fonctionnaire consciencieux qui est en même temps un homme de cœur et d'esprit éprouve les plus grandes difficultés, car aucune initiative ne lui est permise. Il vit perpétuellement dans la double crainte de froisser soit la population, soit la faction au pouvoir, et, dans un bref délai, ses intentions les meilleures sont entravées; quand il ne tombe pas dans la frénésie du sectaire, il en est réduit à l'impuissante inertie du bureaucrate.

*
* *

Je n'aurai pas longtemps à discuter les attributions du préfet, car j'estime sa suppression comme le point de départ de toute réforme locale. Il est un autre personnage, plus important, certes, en raison de son influence directe sur les populations, qui mérite un peu plus notre attention. D'après ce que j'ai dit au début de ce travail, on a deviné que j'entends parler de l'instituteur. Je

n'examinerai pas ici le mode de sa nomination, pur accessoire dans les grandes lignes de cette étude, je ne reviendrai pas sur son ingérence politique d'agent électoral salarié, mais je tiens à étudier les deux problèmes d'actualité brûlante, l'obligation de l'enseignement et la neutralité scolaire.

De ces deux principes, le premier, sans contredit, réunit une majorité considérable de suffrages. Deviennent de plus en plus rares les partisans de l'obscurantisme, soutenant que l'ignorance est nécessaire à un peuple pour qu'il soit gouverné. Ce raisonnement peut avoir du charme pour les partisans du pouvoir personnel. Les démocrates, qui désirent, absolu, le gouvernement du peuple par le peuple, n'ont jamais rencontré de pire écueil que l'ignorantisme qui a toujours poussé les nations, enfin maîtresses d'elles-mêmes, à de lamentables excès, qui maintenant encore, bien que relatif, aveugle la majorité au point de lui faire méconnaître ses droits les plus sacrés et se laisser conduire sans discernement par des rhéteurs à la langue dorée.

Trop loin aussi s'égarent ces partisans de la liberté illimitée (imbus au fond de vieux principes autoritaires sur la puissance paternelle), qui déclarent les pères de famille libres d'instruire ou non leurs enfants. Cette théorie pèche par le principe. De nos jours, on ne considère plus l'enfant comme la chose du père, mais bien comme un être personnel indépendant, dont la société doit sauvegarder les intérêts même contradictoirement au vœu de sa famille.

Sans craindre d'être accusée de tyrannie, la loi devra imposer l'instruction obligatoire, car s'il est inutile de tenir en tutelle par des règlements des hommes faits, plus ou moins capables de se conduire eux-mêmes, à qui l'expérience apprendra le juste milieu dans lequel il faut vivre, il est indispensable que le législateur protège les familles et soit prévoyant pour ceux qui n'ont pas encore la faculté complète de penser et d'agir pour eux-mêmes. Les notions premières, il les faut à l'individu, au double point de vue de son intérêt personnel et de l'intérêt collectif. Il est nécessaire qu'un cultivateur sache lire un contrat, rédiger une lettre, examiner un compte ; il est indispensable qu'un citoyen sache parcourir un journal, comprendre le mécanisme social, élaborer le budget de sa commune.

Quant à la neutralité, je l'estime excellente en principe. Si l'enfant pouvait trouver dans sa famille les notions de morale pratique qui font un homme à l'âme loyale, au cœur droit, l'école pourrait, devrait même rester neutre. Hélas ! les familles ignorantes, accablées par les privations, aigries par la pauvreté, sont-elles à même d'inculquer à leur progéniture les notions du Bien, du Beau et du Vrai ?

Ne voit-on pas le rôle humble de l'instituteur s'élever de cent coudées lorsque l'on pense qu'il lui faut non seulement ouvrir des intelligences, mais former des âmes dans la notion de ce qui devrait être ? Il faut donc que l'instituteur soit un éducateur moral.

Et ce n'est pas dans l'enseignement de vains

systèmes philosophiques, mystères insondables encore pour les esprits les plus éclairés, les mieux organisés, ce n'est pas dans l'échafaudage de doctrines hésitantes comme toutes celles qui touchent aux sciences d'un ordre supérieur, ce n'est pas dans la théorie décevante du doute, ce n'est pas là qu'il trouvera les éléments nécessaires pour tremper ces jeunes âmes, pour les préparer à la lutte amère de l'existence, trop souvent à la triste résignation des humbles, à la vie obscure du pauvre.

Si un jour l'esprit humain arrive à trouver, accessible aux intelligences les plus simples, un système qui explique la nécessité de la résignation, de la vertu, s'il parvient à s'élever à la hauteur des doctrines consolantes, des espoirs illimités offerts à l'imagination par la légende chrétienne : alors, peut-être, les faibles pourront-ils se passer de cette espérance sublime en un Dieu juste qui répare les iniquités de ce monde en appelant les hommes vertueux dans un séjour de félicité éternelle.

Gardons pour nous l'amertume du doute, pour ceux qui ont eu l'âpre satisfaction de goûter au fruit de la Science, et qui, désullusionnés combien de fois en des méditations philosophiques trop chimériques et manquant du Fait évident (car l'on doit crédit à la Science aussi, marchant souvent, hélas ! moins vite que les générations), pleurent sur eux-mêmes, sur leurs esprits désséchés maintenant, leurs âmes chancelantes, incapables de s'élever à la conception de l'Idéal évoluant, incapables, dans leur doute incessant, de croire aux

Régénérations futures, à l'existence d'un Au-delà, que d'aucuns placent derrière la tombe — qu'il faut arriver à prouver devenant en continuité infinie ! parmi le champ sépulcral des hommes, d'où repoussent des hommes qui doivent être meilleurs...

Laissons aux humbles, en attendant, aux déshérités, aux faibles, aux petits, cette consolation suprême qui les soutiendra dans leur vie de labeur et d'épreuves, cette espérance en un Demain réparateur des faiblesses et des injustices de la vie présente, ne leur dérobons pas leur unique trésor, imaginaire, peut-être, mais dont la possession seule les rend heureux.

Liberté, donc, liberté pour tous, pour les cléricaux comme pour les athées : l'avenir sera là pour juger, pour nous dire qui aura formé les meilleurs élèves, les hommes les plus honnêtes, de l'institution chrétienne ou de l'école laïque.

IV

Dans les précédents chapitres, je crois avoir suffisamment passé en revue les inconvénients du système centralisé. Me restent à développer les avantages de la décentralisation, les réformes urgentes, immédiatement possibles, celles de l'avenir, le moyen de réaliser les unes et les autres.

Avec les mauvais côtés de la centralisation, j'ai démontré qu'elle était l'auxiliaire et la conséquence forcée du pouvoir personnel. S'il est encore des esprits arriérés qui envisagent ce mode de

gouvernement comme réalisant le *maximum* des *desiderata* de l'avenir, on peut affirmer sans crainte qu'ils disparaissent de jour en jour en même temps que grandit et s'affirme de par les Nations le principe du gouvernement populaire. A la liberté politique et individuelle conquise par les Européens dans le courant de ce siècle, se rattache intimement l'indépendance collective et locale qui semble encore un but chimérique dans certaines nations, dans la nôtre surtout, tellement il est éloigné, tellement les obstacles s'élèvent, formidables.

Eh bien, il faut avoir du courage, de l'énergie, de la patience aussi. Envisageons les difficultés à vaincre avec la mâle assurance de citoyens libres, d'hommes résolus, franchissons brutalement les unes, tournons lentement les autres, et plus tôt que nous ne le pensons, peut-être, le résultat s'épanouira-t-il dans un éblouissement radieux. Comme le bûcheron dans sa haute futaie, ménageons nos coupes, tolérons certains abus afin de permettre à nos réformes d'atteindre leur développement, et un jour prochain, la vieille forêt des institutions surannées aura fait place sans secousses, sans revirement brusque, à une jeune poussée de choses neuves, pleines de sève, à un régime nouveau, susceptible d'améliorations constantes en raison de sa nouveauté même, prenant la place de vieux systèmes sans cesse nécessiteux de replâtrages malsains.

Au point de vue administratif, émancipation complète des communes, désormais maîtresses de leur territoire, désormais considérées comme des

Sociétés anonymes, libres d'agir à leur guise chez elles, responsables vis-à-vis les tiers et vis-à-vis l'Etat. Liberté de l'enseignement, sauf vérification, toutefois, par une mesure à étudier ultérieurement, du degré d'instruction des maîtres, de l'hygiène des locaux, des progrès des élèves. Liberté pour la commune d'acheter, de vendre, d'emprunter, de prêter, d'économiser ou de gaspiller. Liberté pour les mesures de police urbaine : si une ville veut être un lieu de débauche ou un tripot, qu'elle le soit, les honnêtes gens s'en écarteront, les autres sauront où ils vont. Tolérez le jeu, tolérez la luxure, tolérez l'impiété, mais aussi ne donnez pas moins d'indépendance aux prévoyants qui veulent s'agglomérer en associations, aux chastes qui veulent se cloîtrer, aux saints qui veulent prier. En un mot, respect de la ville, propriété collective, comme de la maison, propriété privée; obligez les citoyens à remplir leurs devoirs envers l'Etat, mais n'amenez pas plus l'ingérence du gouvernement dans leurs affaires municipales que dans leurs affaires privées.

Mais, m'objectera-t-on, cette liberté tant prônée dégénérera bien vite en licence, dangereuse pour les citoyens eux-mêmes, dangereuse surtout pour les contribuables et les créanciers de la commune. Aussi bien suis-je forcé de reconnaître qu'un contrôle est nécessaire. Il suffit de quelques écervelés dans le Corps municipal pour que les affaires urbaines s'en aillent à vau-l'eau, pour que le Conseil, en quittant le pouvoir, laisse à ses successeurs une situation obérée, un budget embarrassé, des engagements impossibles à tenir. C'est

ici, me diront les partisans du système actuel, que vous commencez à voir combien la tutelle est nécessaire.

Cette tutelle administrative, en effet, a été très bien imaginée pour empêcher les sottises des communes. Le ministre de l'intérieur est peut-être plus intéressé que tout autre à ne pas voir une municipalité s'endetter ou gâcher ses finances. Eloigné de la contrée, obsédé par une constante préoccupation politique, il est vraiment capable, seul, avec les ronds-de-cuir qui le remplacent à l'occasion, de résoudre à Paris les questions intéressant une localité du Languedoc ou de la Bretagne. A défaut du ministre ou de ses satellites, les Conseils de préfecture ou le Conseil d'Etat, assemblées ignorant pour la plupart du temps les aspirations, les nécessités d'un paysan qui laboure la terre ou d'un petit bourgeois qui peine dans son commerce restreint. Ne voit-on pas du premier coup l'iniquité de semblables procédés ?

Oui, il faut une surveillance, oui, il faut un contrôle, oui, il faut un jugement, mais ce n'est pas l'Etat, être impersonnel et non intéressé dans ces petites affaires locales si au-dessous des hautes considérations politiques ; ce n'est pas l'Etat qui doit surveiller, contrôler, juger, c'est le contribuable qui paye, c'est l'ouvrier qui travaille, c'est le citoyen qui vote, c'est celui-là qui doit dire si oui ou non on doit dépenser son argent, si oui ou non on doit disposer de son labeur, si oui ou non la commune doit se résoudre à telle ou telle décision.

Depuis quelques années seulement en France

est entrée au nombre des revendications immédiates celle du vote populaire en matière législative et municipale. En Suisse, la pratique en est fort ancienne, elle a toujours donné de bons résultats. Quelques municipalités dans notre patrie en ont déjà voulu essayer, mais l'administration a réprimé ces tentatives avec la plus terrible sévérité.

Pour ne pas m'égarer dans les exemples, je me bornerai à citer le *Referendum* décidé par le Conseil municipal de Bagnols (Pyrénées-Orientales) et le vote populaire à Cluny, au sujet d'un déplacement du marché dans la première de ces localités (1), d'un emprunt destiné à la construction d'une caserne dans la seconde. Enfin, à Paris, vers la même époque, M. Chautemps proposa au Conseil municipal de soumettre au vote de la population la proposition d'emprunt relative au Métropolitain. Le préfet de la Seine, indigné d'une telle motion, se leva et protesta énergiquement contre une pareille tentative qu'il déclarait illégale et révolutionnaire. Il est à regretter que le projet n'ait pas été mis à exécution ; la majorité se serait probablement décidée en faveur de la construction, et nous serions dotés sous peu de ce moyen de transport, tandis que pour de longues années, probablement, Paris sera la seule capitale du monde qui n'ait pas de Métropolitain.

Inutile d'entrer ici en des détails sur le mode de votation, nous aurons lieu dans la suite de cet

---

(1) Le vote décida le *statu quo* par 718 voix sur 1126. Détail intéressant à noter, le Conseil municipal appela au vote les femmes veuves ou non mariées ; sur 243 inscrites, 203 prirent part au vote.

ouvrage d'examiner à fond le *Referendum* ainsi que l'organisation du corps électoral. Il me suffit d'en avoir posé le principe ; d'autres problèmes se présentent immédiats à résoudre : le rôle du maire et des assemblées locales.

*
* *

Les lois de 1876 et de 1884 ont amené un grand progrès dans le mode de nomination des maires et adjoints. Mais, comme nos lois constitutionnelles, elles sont entachées d'un vice fondamental, violant, d'une manière flagrante, le principe de la séparation des pouvoirs. En effet, confier l'autorité exécutive à un élu des assemblées délibérantes, c'est attribuer à celles-ci ce même pouvoir essentiellement contraire à la nature de leur mandat.

Pour assurer l'indépendance du maire vis-à-vis le conseil municipal, il est nécessaire qu'il ne doive pas sa dignité à cette assemblée, mais bien au corps électoral tout entier. Les magistrats locaux devront donc être élus par les citoyens et non par leurs représentants. Indépendamment de l'approbation du Conseil, leurs actes seront soumis à la sanction du *Referendum* tout comme les décisions du Conseil lui-même.

Les fonctions du maire seront les suivantes :

Aussi bien que sous le régime actuel, il veillera à l'exécution des lois nationales et provinciales, présidera aux opérations (appelées un jour à disparaître) du recrutement, aux actes de l'état civil, édictera les règlements de police et de voirie. Il aura seul qualité pour représenter la

commune, soit devant les tribunaux, soit devant les assemblées provinciales ou nationales, soit vis-à-vis les particuliers qui auront des affaires quelconques à traiter avec la commune.

Comme sanction, il devra rendre compte de son mandat aux assemblées primaires trimestrielles, et pourra même être destitué sur l'heure par celles-ci, sur convocation de l'assemblée primaire, faite par la majorité du Conseil ou le quart des électeurs inscrits. Pour éviter le désordre, l'assemblée primaire extraordinaire ne pourra être convoquée plus d'une fois pour voter le maintien ou la révocation du maire, dans l'intervalle de deux assemblées trimestrielles, à moins de condamnation criminelle ou correctionnelle de ce magistrat. Il va sans dire que la même procédure sera applicable aux adjoints élus de la même manière et sur la même liste.

En cas de dissentiment avec le conseil, le maire pourra convoquer extraordinairement le collège électoral à l'effet de trancher le différend et de dissoudre, au besoin, le Conseil, avec l'assentiment de l'assemblée primaire. Enfin, pour assurer le contrôle de la province et de l'Etat, leurs représentants pourront user du même droit de convocation sous la condition exprimée quelques lignes plus haut.

Le Conseil, comme le maire et les adjoints, sera nommé pour quatre ans par les électeurs et les électrices (1) formant le collège électoral.

---

(1) J'aurai l'occasion de développer plus tard les conditions de l'électorat et de l'éligibilité tant au point de vue municipal qu'au point de vue législatif.

Il y aura comme maintenant quatre sessions ordinaires en février, mai, août et novembre. La durée de chaque session ne sera limitée que par la nature des affaires à délibérer. Toutes les exceptions prévues par l'article 67 de la loi de 1884 devront être soumises à l'approbation des assemblées primaires. Le budget proposé par le maire devra être voté dans un délai de six semaines au plus après l'ouverture de la session de février.

Quinze jours après l'ouverture de chaque session, ou à la clôture de la session, si elle dure moins de quinze jours, le maire devra convoquer le collège électoral en assemblée primaire trimestrielle. L'assemblée tranchera alors par le *Referendum* les propositions soumises par le maire, le Conseil ou le quart des électeurs inscrits, la province ou l'Etat.

A chaque convocation extraordinaire du Conseil faite par le maire, la province ou l'Etat devra correspondre dans le délai de quinzaine une convocation extraordinaire de l'assemblée primaire qui tranchera en dernier ressort les affaires concernant la localité.

Je n'entre pas dans le détail des baux, des marchés à passer, de mille autres choses qui devront être régies suivant les principes ici formulés, mais il est un point nécessairement à élucider, l'action judiciaire de la commune devant les tribunaux.

Dans tout litige, le maire aura qualité d'ester en justice pour la commune, de faire *de proprio motu* tous les actes conservatoires extra-judiciaires ; il pourra même constituer provisoirement (à ses

risques et périls) en cas de défense urgente, et sa constitution provisoire, même si elle est annulée plus tard par un vote du Conseil ou de l'assemblée primaire, suffira pour éviter le défaut au moment où elle sera faite. Pour toute demande, défense ou constitution définitive, le vote du Conseil et l'autorisation de l'assemblée primaire seront requis. En cas de désaccord du maire et du Conseil, l'assemblée primaire décidera en dernier ressort pour un vote. Cela pour les affaires exclusivement communales. Si les procès intéressent en même temps le canton, le district ou la province, il faudra une autorisation du Conseil cantonal, du Conseil de district ou de la Chambre provinciale. En tous cas, les simples conclusions provisoires du maire suffiront pour interrompre la prescription ou éviter le défaut en attendant les décisions des assemblées délibérantes ou du peuple.

Un dernier mot : les communes étant considérées comme des personnes morales, elles seront justiciables des tribunaux ordinaires ; en conséquence, les conseils de préfecture seront supprimés, aucune institution analogue ne pourra être créée.

*
* *

Les finances de la commune méritent aussi une large part de notre attention. En ce qui concerne la recette des contributions directes, pour faciliter la comptabilité, pour éviter les inconvénients d'une législation multiple, source forcée d'inégalités et de désordre, il sera nécessaire de conserver dans toutes les localités une base uniforme

de perception, l'assiette de l'impôt devra donc être la même partout, mais sa perception pourra être réglée à la guise de la commune, toutes les fois qu'il n'y aura pas contradiction avec les intérêts de la province ou de l'Etat.

Quant aux contributions indirectes (taxes d'octroi, droits sur les étalages, etc.), elles ne pourront être réglementées que par la commune, par les assemblées dont j'ai esquissé le fonctionnement plus haut. Aucun contrôle ne sera établi. Les localités pourront s'attribuer tous les privilèges, monopoles, etc., qu'il leur plaira d'établir, sauf aux parties lésées, aux citoyens, à la province ou à l'Etat, à se pourvoir devant les tribunaux ordinaires ou à user de leur droit de convocation des assemblées primaires.

Les dépenses obligatoires seront celles des écoles, de l'entretien en partie des routes nationales et provinciales. La justice de paix, les tribunaux, casernes etc., seront à la charge de l'Etat, les établissements d'instruction secondaire à la charge des provinces. Toutes les autres dépenses seront facultatives. Les monuments historiques, les lieux consacrés aux différents cultes devront être entretenus et réparés aux frais de l'Etat.

La régularité des opérations budgétaires sera constatée par les assemblées primaires. En cas de contestation, les tribunaux décideront.

En matière d'emprunt, liberté illimitée. Si la commune trouve des prêteurs qui lui avancent des fonds au-delà de ce qu'elle peut gager, tant pis pour les imprudents, ils s'adresseront à la jus-

tice comme s'ils avaient traité avec de simples particuliers non-commerçants. La commune est-elle insolvable ? une contribution judiciaire sera ouverte et les créanciers réglés suivant leur ordre ; le plus diligent sera le premier payé, les derniers se partageront le reliquat au marc le franc. Si, au contraire, la localité contracte des dettes trop lourdes, tant pis pour les habitants qui se seront imposés à eux-mêmes une charge au-dessus de leurs ressources.

Voilà des théories bien hardies. Il faudra donc que chaque électeur sache se rendre compte de l'intérêt public, qu'il s'entende à administrer lui-même au lieu d'être administré. N'est-ce pas là une tâche bien rude, n'est-ce pas perdre le temps des citoyens que de les obliger à s'occuper des affaires communes ? Il est bien clair que la population devra faire un apprentissage, et, quelquefois, payer les pots cassés. Mais alors aussi, les hommes comprendront l'importance de leur rôle de citoyen, quand il leur faudra remplir chacun ses fonctions d'administrateurs et de législateurs, quand ils sauront les remplir, ils seront fiers de porter ce titre de citoyen, d'homme libre, qui était un si grand honneur dans l'ancienne Rome, qui, encore de nos jours, met une auréole d'orgueil au front des Helvètes, des Américains du Nord, des fils de la libre Angleterre.

Nous comprendrons alors ce que vaut un homme, lorsque le simple laboureur pourra traiter de pair avec la province, avec l'Etat, lorsqu'il ne sera plus un administré, mais une conscience libre, mais un rouage indispensable de la machine

sociale, lorsqu'il ne sera plus un sujet, mais un souverain.

Le système dont je viens de poser les assises fondamentales peut se résumer en deux mots : liberté, économie. Liberté, car chacun sera maître chez soi ; économie, car d'un seul coup est supprimé tout le mécanisme coûteux de la bureaucratie, des antiquailles léguées par la routine et la tyrannie. Le budget de l'intérieur, si lourd, celui de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture, se trouvent considérablement exonérés et pour ainsi dire réduits à néant. L'armée des fonctionnaires, à jamais détruite, rendra à la vie active les intelligences qui croupissent dans les bureaux.

*
* *

Il va sans dire que de ces principes découle une multitude de conséquences. De même que le pays lui-même, les grandes villes seront décentralisées, chaque quartier formera une municipalité à part, l'ensemble de ces municipalités formera un canton. A Paris, par exemple, le quartier des Champs-Elysées ou de la Madeleine n'a ni les mêmes besoins, ni les mêmes opinions que Belleville ou Ménilmontant. Tout en établissant certaines règles d'ensemble plus strictes que dans un canton rural nécessitées par l'agglomération des quartiers et les exigences de la vie urbaine, on pourra laisser dans chaque quartier une large part à l'initiative locale, surtout dans les régions périphériques dont les voies de communication servent surtout aux habitants du quartier.

Voilà un exemple entre mille. Dans cette œuvre restreinte, je ne puis aborder tous les problèmes. Ma vie entière sera consacrée à en résoudre quelques-uns, et j'espère rencontrer des intelligences qui s'associeront de plus en plus nombreuses à notre œuvre. D'autres esprits, plus éclairés, plus savants, mais certes pas plus persévérants, plus dévoués à la cause du progrès, viendront faciliter cette tâche, aideront en ce siècle et dans les siècles futurs la marche des peuples vers le Mieux, vers cet astre immarcessible de l'absolu Bien, entrevu par l'orgueil de quelques-uns, inaccessible pour tous, mais dont la voie devient de jour en jour plus facile et plus abordable lorsque l'obscurantisme et la veulerie des hommes ne viennent pas y creuser, si lamentablement lentement franchissables leurs ornières.

V

Immédiatement possibles les améliorations dont je viens de parler, mais combien d'autres qui se proposent pour l'avenir. Rêve d'amour, bonheur de quelques années, pour deux rarement, pour un parfois ; rêve d'ambition ou de fortune, orgueil de quelques générations destinées à périr ; rêve politique et social, rêve d'avenir, bonheur d'un peuple, bonheur de l'humanité, illimitée conception qui embrase l'univers de sa flamme vibrante, qui exalte le penseur dans une immensité infinie, qui illimite les plus audacieux concevoirs, et qui, réalisé, si peu que ce soit, promet l'immortalité aux âmes initiatrices.

Ce rêve, il nous y faut laisser aller. Parmi les aridités (non stériles) de cette pratique, laissons croître en toute indépendance cette vaste fleur de l'illusion, laissons se réaliser un instant (images) nos pensées, bâtissons, rapides, un édifice futur, sans bases longuement discutées, sans réflexion, tout à l'enthousiasme de notre large vision, trop tôt, hélas ! serons-nous rappelés par la raison à la discussion sèche des réalités.

Ce n'est encore, certes, que dans les brumeuses luisances des futures félicités que rayonne en un radieux or l'Altruisme unissant tous les cœurs en un même vouloir de large almement calme marche vers le Mieux. Mais ne voit-on pas de ce nuage surgir une à une s'affirmant en largeur de l'espace, d'autant mieux convenables qu'elles sont moins vastement distantes, les bases neuves ! surgir les organismes sociaux graduellement vainqueurs de lugubre et ténébreuse reluctance.

A l'ultimement primitif plan, presque immédiat, de cette grandiose vision, voici la Commune, personne morale, sans entraves en ses multiples agissements : d'une part, les Arriérées aux tyranniques concevances établissant à leur guise leur despotisme désireux, malgré l'idée de stagner en d'antiquement étroites étreintes, désireuses (s'ignorant) de l'épreuve antérieure à la victoire vive de l'immortelle Idée ; d'autre part, les Systématiques aux mécanismes compliqués s'essayant à la pratique des jusqu'ici théoriques vouloirs communistes ou risiblement égalitaire, bâtissant les phalanstères, annulant les monopoles, asservissant l'individu pour affranchir la masse.

Puis les Fraternelles, unies par un libre désir, tendant au triomphe commun de l'Idée, aux bienfaits de l'Egalité vraie, véritables familles à la vie large entre elles, toujours accueillantes aux nouveaux enthousiasmes, toujours indulgentes aux erreurs d'à côté. Car, si l'isolé devient puissant par l'association, pourquoi le village agricole, pourquoi la cité industrielle ne deviendraient-elles pas aussi plus fortes, s'aidant de leur mutuel concours, les exubérances des unes comblant les vides des autres.

Voici que le foyer de lumière immine.

Les abus s'engloutissant, la science épanouissant de jour en jour son arbre aux immuables racines, aux frugifères rameaux, les hommes commencent à savoir, commencent à se concevoir eux-mêmes. Voici que les mandataires disparaissent inutiles, que les peuples se gouvernent d'eux-mêmes, enfin conscients.

Voici (et tant brûlent les lueurs illuescentes qu'un éblouissement immarcessible noie l'avenir dans une poussière lumineuse), voici les hommes frères, voici les nations sans pauvres, voici les vouloirs de combativité abattus : voici les hommes frères, les femmes fécondes, ne refusant plus la maternité à des entrailles volontairement stériles, voici les hommes frères, et le règne de la Mère, et l'union pour le Travail et la Génération.

Les armes brisées en de métalliques heurts, forgées, tordues sur l'enclume, devenant charrues génératrices de nourriture, fuseaux actifs virant pour la vêture, ossatures indestructibles étayant les toitures. La poudre ouvrant le flanc du

roc stérile et non la poitrine palpitante de l'homme, la dynamite arrachant à la mine ses trésors cachés et non détruisant les édifices, le feu vivifiant, animant les organismes de fer pour la production et non s'alliant monstrueusement avec le métal pour les brisements destructeurs.

Tel est le rêve, telle l'aurore des lendemains prospères sans misères, sans guerre, l'ère sur terre de l'heur vainqueur. Las ! combien il s'éloigne et comme il faut encore courage et patience avant l'ère sur terre de l'heur vainqueur !

Las ! combien elle est rude et combien escarpée la voie infranchissable aux veulement eunuques. Et comme il faut vouloir, et comme il faut vouloir avant l'ère sur terre de l'heur vainqueur !

Mais combien sont-ils forts, et combien énergiques les vouloirs des vrais hommes qui marchent à l'assaut, les vouloirs des virils qui marchent vers l'Idée, vers l'aurore des lendemains prospères sans misères, sans guerre, l'ère sur terre de l'heur vainqueur.

VI

L'affirmation de ces vouloirs ? Non par les déclamations, non même par les paroles inspirées d'un ardent enthousiasme, non seulement dans les écrits de ceux qui veulent, mais par des actes. Agir, il faut agir, et pour répandre l'Idée emmi la largeur des masses, et pour en expérimenter au plus tôt les conséquences.

En premier lieu, dans les centres, conférences de toutes parts, intelligences dévouées au Progrès

qui veuillent bien se donner la peine d'en exposer les bases, d'en expliquer les évolutions plus immédiatement possibles. Il faudra, certes, à ces apôtres du Mieux une parfaite abnégation personnelle, que leurs dires soient tout pour l'Idée, non au service de leurs particulières ambitions. Car c'est là le grand malheur qui toujours empêcha en France l'extension des principes les meilleurs : à l'Idée, le public attache trop souvent le nom de l'homme qui l'expose, les vastes problèmes sociaux deviennent ainsi mesquines armes de rivalité politique. Ce n'est pas l'orateur qu'on doit acclamer, ce n'est pas l'instrument qui parle, c'est le Verbe, c'est le Concept, œuvre non de lui, mais des générations.

Ces conférences devront être faites en tous temps, autant que possible à une période éloignée des luttes électorales, afin que le désintéressement des orateurs ne soit pas mis en doute, et que la gestation de l'Idée puisse s'accomplir en délai voulu, au sein des intelligences auditrices. Au moment de l'éclosion, les esprits enfin ouverts seront à même (en notre système encore défectueux) de choisir le porte-paroles qui devra faire triompher les revendications de l'Avenir.

Plus direct encore, mais fatalement restreint aux âmes déjà éclairées, le moyen des assemblées provinciales déjà mis en pratique par quelques-uns en 1889, mais dans un but alors purement électoral. Là, chacun prend la parole à son tour, apporte son contingent d'idées, les unités sont reliées par des votes successifs et ainsi se forme

un ensemble de vœux, un programme à imposer aux élus de l'avenir.

En dehors de ces vastes assemblées, les hommes amis du progrès pourront s'unir dans chaque localité pour s'y livrer sur une plus petite échelle au même genre de travail. Ces comités locaux, s'augmentant de jour en jour, habitueront les citoyens aux assemblées primaires à créer à l'heure de réussite.

Les plus hardis formeront le noyau du groupe ; l'un après l'autre, les timorés de plus en plus persuadés, viendront s'y joindre. Lorsqu'ils verront l'absence de toute visée personnelle en l'initiative de ces réunions, lorsqu'ils se convaincront de la réalité des résultats attingibles, ils donneront aussi leur concours à l'œuvre. Et, de jour en jour grandissante, elle s'édifiera en les conceptions avant de s'affirmer dans les faits. Lorsque, individuellement, les localités auront le vouloir du Mieux, la généralisation de nos principes sera désormais chose accomplie, aucune entrave ne saura désormais s'opposer à leur exécution.

*
* *

Autrefois, la parole était tout, aujourd'hui, il est une autre puissance pour l'expansion de l'Idée. La Presse vulgarisatrice devra donner son appui à ceux qui entameront la lutte. A côté des feuilles ou des écrits asservis au Pouvoir central comme aux institutions tyranniques, il y aura des organes et des livres qui prêcheront le bon combat. Dans la brillante phalange d'écrivains qui

fait de notre journalisme français, le premier du monde, il se trouvera une majorité décidée à nous soutenir, avec des divergences de vues quelquefois, mais toujours avec cette ferme volonté du Progrès et de l'Indépendance.

Parmi les travailleurs, il y en aura qui nous apporteront le secours de leurs hautes lumières, qui viendront en des œuvres de plus longue haleine, s'unir à nous pour porter le dernier coup à l'édifice branlant des coutumes surannées.

Dans les jeunes surtout, dans les studieux des écoles se rencontreront des âmes neuves, avides de Bien, désireuses d'heureuse évolution, qui étudieront les abus du passé, qui s'appliqueront à la solution des problèmes de l'avenir. C'est là qu'il nous faut recruter des adeptes, à leur enthousiasme vibrera l'enthousiasme d'autrui, en leurs âmes exemptes encore des préjugés de routine, nous pourrons semer la bonne graine et la faire mûrir, pour que, productive à son tour, elle épande de nouveaux germes en de nouvelles intelligences.

Car, la période des études terminées, ces jeunes se disperseront en leurs provinces. Ils auront appris de nous qu'il ne faut pas seulement savoir, mais encore enseigner et que grand coupable est celui, détenant un trésor intellectuel, qui n'a pas la générosité d'en faire jouir les autres, que thésauriser les idées est plus grand crime que thésauriser les écus.

Il faut donc ainsi par une éducation raisonnée entraîner les citoyens vers les voies du progrès. Mais ce n'est pas une raison pour renoncer à tout

moyen d'action plus hasardeux, plus rapide aussi. Imminente l'heure des élections, l'heure où les mandataires rendront compte de leur mandat, où les accusés comparaîtront devant leurs juges, où les novateurs pourront hardiment exposer leurs doctrines, où la lutte sera déjà possible, bien qu'avec des armes inégales, contre la routine et les agissements d'antique despotisme.

Là, on pourra tenter un effort, sans succès peut-être auprès des inductivités encore obtuses, mais graine germinative en l'avenir et qui trouvera peut-être d'ores et déjà en l'ensemble, quelques parcelles d'où pourront sourdre ses rameaux. Si dans nombre de districts électoraux il est des hommes qui, nettement, éclairent les esprits sur le véritable Progrès, l'Idée ne triomphera peut-être pas de suite, mais les vieux errements seront déjà rongés par le termite du doute. Aux actifs, alors, de transformer ultérieurement ce doute en haine et mépris, et faire briller dans une aurore de gloire, l'ère prochaine d'amour, de Progrès et de Liberté, l'ère sur terre de l'Heur vainqueur.

RENE GHIL

DU « VŒU DE VIVRE »

— VOLUME III (1)

et tournoient les grolles
croassant, les grands
corvidés monogames sur les terroirs, terres
planes ou d'arêtes heurtamment solitaires
retournées et des versoirs luisant, errants
d'où émigrent les rats aux nids troués : -
couvrailles
tout terminées, les deux Fils vagues — tandis
qu'aux Jougs, étroitement
d'épars troupeaux d'aumailles
d'autre part roulent aux routes des soirs roidis —
amènent à l'orée la herse et détèlent
les Bovins épaissis de nuit, regardant par
côté l'œuvre pleine,
cette Terre, leur part
de plein humus dont les Bords de vie, pantèlent
et en quoi, aux genoux ils entraient vers leur But
ainsi qu'aux tressaillements
crus! de vulve en rut...

Au large des horizons ternes un seul Fleuve
dirait-on, est sorti de son lit en traînant
par des hameaux de nuées et par des sites
célestes des terrains en amas sans limites

(1) Le VŒU DE VIVRE, livre IV de **DIRE DU MIEUX**, première partie de **Œuvre**.

d'alluvions d'immémoire, d'où n'errent aux loins
comme tenus d'un seul pivotant lien, que vains
porteurs de limoneuses Frondaisons — en veuve
étendue de soir stagnant et même où meuve
en inquiets appels, la seule quête des
corvidés monogames en nuits tailladés...

et,
couleur de soleils éteints les patrimoines
s'étendent, travaillés et remplis : au trésor
qui germe, de grain lourd sont d'un temps
les Avoines
d'hiver — et les Blés durs à vaste poings de Fort
bruit de grêle très-alme éparèrent aux soirs
doux et nueux d'une moiteur, des pleins Terroirs :
les Froments, dont le grain se dénude aux dentures
aiguës des Batteuses d'été, et aussi
les Epeautres levant au sol le plus arsi —
et dans le lieu propre des plantes qui nettoient
d'antan : les épaissis Maïs dont sont en août
castrés les épis à Fleurs mâles, et les lourdes
Betteraves tuant d'ample appétit les sourdes
et inutiles végétatives, et les
pommes de terre qui luxurient —
dans le lieu propre des plantes qui mort-nettoient
les Blés
cette année, auroreront du sang qu'ils détiennent
quand sous leurs dents les Hommes l'agglutineront :

et d'autres seuls terroirs dont les vertus adviennent
communiant de l'air et l'azotique agout
des pluies, et du gel vorateur — atermoient
telles vertus de lourd produire, quand iront

à nouveau les versoirs large ailés plus muantes
des sels en mouvement sous l'initiateur
printemps ! dont l'ondement d'atomes en lenteur
tend et nue les lumières tumultuantes...

Espoir du patrimoine, les deux Fils qui par
côté regardent l'œuvre aux soins du Temps,
tranquilles
se sont mis à la suite des Bovins grandis
de la nuit, roulant aux routes des soirs roidis
leur songe des Foins qu'ils ruminent aux vigiles.

Eux aussi mangeront près du Père, silents
et ainsi qu'à remplir un devoir — et que servent
la Mère et les deux Brus distantes d'eux, piquant
aux plats la part de tout manger qu'ils leurs réservent
et passent,
durant que de lents gestes allants
elles appâtent les Petits distraits, à l'œuvre
d'un moulin tout ailant d'ailes, pour la manœuvre
de quoi il s'agirait en longtemps pratiquant
de rond trouer une noix ronde
oh ! tant de peine
qu'ils en tirent la langue que guette l'arquant
Minet, doux-disent les mères dont la voix traîne...

Or,
quoique moins que dans Jadis
(car, se souvient

le Hameau, de politiques et de l'émute
de leurs votes d'antan qui n'ouvrait plus la hutte
à la hutte parente, et les antiques liens
aux nœuds de mutuels Besoins demandeurs d'aide
brisait...)
la Veillée pourtant visite la
Veillée — où hautes les voix rumorent, ou rient
doux, des gars aux Filles dont les ans s'apparient —
pendant que sous les doigts les noix d'huile se trient
et grêlent les maïs et pendent-virent à
la quenouille les longs Fuseaux qui industrient...

... ah! vire-va, Fuseau qui sais
matin et nuit à n'être seule !
lors que mes Yeux sont aux essais
ah! vire-va, Fuseau qui sais —
et pour le drap aux doux regrets
ainsi qu'aux doigts de mon aïeule
ah ! vire-va, Fuseau qui sais
matin et nuit à n'être seule...

ah ! vire-va, mon doux Fuseau
qui sais la nuit où il prit vie !
mon ventre sent un vol d'oiseau :
ah ! vire-va, mon doux Fuseau
et travaillons en rires au
très-doux lange de mon envie :
ah! vire-va, mon doux Fuseau
qui sais la nuit où il prit vie...

ah! vire-va, Fuseau du soir !
ah! vire-lent aux soirs d'éteules...
quand reste pur le pur miroir
ah! vire-va, Fuseau du soir

œuvrant le drap de nul espoir
que s'apprêtèrent mes aïeules :
ah ! vire-va, Fuseau du soir !
ah ! vire-lent aux soirs d'éteules...

Claire est la nuit, ont dit les Venants — aiguë au
Fil de la Faulx du vent par le travers du haut
Ciel, dont les nues s'en sont allées...

et dures
mat,
craquent les noix sous les doigts durs, et nûment
coulent les maïs d'or luminant les Froidures —
lors que d'auprès de l'âtre itérant long l'envol
des Flammes aux plus lointains Assis, lutte en mol
entour de volutes et en détours, doux lutte
et noue-dénoue l'onde de l'ut, la Flûte :

... et (à allants pas lents vont les mariés) nous
déroulerons longtemps nos gestes à la lune
tant (à allants pas lents vont les mariés) qu'une
même aventure ira votive, d'astres doux...

et se mirent en danse droite, en une émute
gaie de doux troupeau de lait, Filles et gas
qui se tiraient les doigts sans Bague : à marquant pas
court et roidi, sautant des pointes et des
cuisses
houlant, et du talon tapant et appelant —
des Flammes vives aux Blouses roides, passées
passantes les Filles, et dans guirlandes ! vint
et alla l'allant-venant quadrille, et à lisses
mains...

Mais le Baiser donné de rires (ira
irait-il,
contre ire et rire qui luttera
de lutterie, et rie !) — et quand Filles lassées
et doux Amants s'assirent, las : dans le lointain
de soirs songeurs des Flammes transparentes, et
sous l'ordre de maint entre-vous des poutres d'un
chêne entier, d'où luent mat horizontaux et
seuls, les soleils-nuits des poèles larges — ah ! toute
la nostalgie des Jours,
(coule, ô Fons ! pour nulle
boire, pour nulle lèvre dans ton onde !)
des Jours où ne houle
de doute
la lumière, à des Fleurs tout ardeurs qui s'annule !
que du nuage qu'un Feu de pâtre déroule
au Jour,
en le vallon d'où ne monte d'émute —

ah ! toute ! et tant molle de Joie,
par la Flûte
chanta :
que se mirent l'Aïeul ailant le geste autour
de la tête, et deux doigts aux plis du devantier
une des vieilles-Femmes,
saluant l'entour
se mirent à danser le Bal, quand printanier
chantait l'amour, le Bal d'un pied léger et lourd...

— n'êtes-vous pas la Belle (ô guète
au gué !) et la Belle aux atours
qui vîntes sur ma route — ô guète
au gué si passent mes amours...

— il m'en souvient un peu (ô guète
au gué !) de l'air de ses pipeaux
et du pâtre des soirs — ô guète
au gué où passent ses troupeaux...

— à votre gorge et gorgerette
n'allait-il d'oiseau se meurtrir
pareil à mon envie (ô guète
au gué !) d'un Baiser à mourir...

— en le nid de mes seins (ô guète
au gué !) le grêle oiseau n'est mort
ni l'aile neuve et tant tendrette
de ton amour transi de nord...

— n'irons-nous plus, la Belle (ô guète
au gué !) et la Belle aux atours
nous attendre à la route — ô guète
au gué si passent mes amours...

— la route est aux passants (ô guète
au gué !) et l'air de ses pipeaux
ne le sait plus le pâtre — ô guète
au gué que rentrent les troupeaux !...

et, voilà — de vaste nuit ! que s'ouvre la porte
et tandis que se ploie à l'huis
béant, la
Faulx tressaillie du vent, qu'entre l'autre Frère :
celui-là qui quitta la Blouse, si adhère
pourtant à ses pieds la lourdeur des terroirs — et
qui est l'Instituteur !...

[Il dit, d'un air distrait...
durant que tous les Yeux l'environnant ne quittent
comme de Bêtes rapetissées, ses doigts
non quadrillés de rides et non meurtris :
Ventes
de Blés et de Bestiaux et Foins et paille, tout
va mal, n'est-il pas vrai...
(et ses doigts vains méditent
maintenant, et d'un rond geste austère où gîtent
des destinées, mandent aux Yeux) — Ah ! les droits
de l'Etat, et le vôtre à vous qui êtes rois
commettant tel Elu qu'il vous plaît — vous élûtes
d'ailleurs, l'homme émérite et taillé pour les luttes —
sont de trop large mansuétude !
Ceux qui
rêvent les dîmes et les servages, ô tout
le Froment pur que mûrissait pour eux notre août !
ardemment lèvent la tête, mais d'épouvantes
ouvrant un vaste andain : à vous, à vous aussi
vente le vent de quelles males théories
instituant la Nation au lieu d'Etat
centre partout et nulle part ! et vous les maîtres
en Unions-de-travail selon des intérêts
géographiques :
ô hommes de vos guérets
bien à vous seuls ! théories de mort qui, si
vous les adoptiez, ah ! étrangeraient des êtres
plus tressaillants que la lueur des Feux — à plat
terroir multitude de Faim au ventre ingrat !...

ah ! tenez, du rond vol de vos Faulx qui reluisent
comme rôdeurs prêts dans les nuits à allumer
les meules,

ceux qui viennent des Villes et disent
que poind l'aurore sur du sang, de s'entr'aimer
et s'entr'aider—les Ouvriers par les grand'routes...]

Mais, n'entendez-vous pas!...
il passe des Bruits sourds
il passe des Bruits d'hommes dans les alentours :
ils passent en marquant le pas, ils passent en
chantant par une route et en des heurts tintant :

... allons (la terre, la terre ronde)
allons légèrement, hardiment —
la terre vaste, la terre ronde
est une mère de tout le monde —
allons la terre, légèrement!...

ce sont, qui portent sur l'épaule pelle et grande
pioche,
et qui vont vers ailleurs! les Etrangers, les
cheminots aptes aux longs terrassements, les
entasseurs de plein Ballast où plan s'assolident
les traverses et rails long apparallèlés
pour le tonitruant déroulement : par Bande
ils émigrent vers un travail nouveau, de nuit
chantant aux maux peut-être qui les invalident
et leur genou arrêteront, roide et réduit :

... la terre vaste, la terre ronde
est une mère de tout le monde —
allons la terre, légèrement!...

Il est l'Instituteur —
[Il dit : L'homme des heures
opportunes qui prend ma main, à moi le Fils
et Frère d'attelés à la terre, aux meilleures
saisons qui grèneront plus en Blés qu'en maïs
même pour l'auge de vos Bêtes ! si nos votes
lui restent, mènera sûres vos patriotes
charrues...
Loin des sans-Feu sans-Lieu attardés
aux routes de l'insolite nuit, et loin des
utopies, il veut (ne le dit-il !) la Vie
équipollente et égale, aussi ! d'où l'envie
comme plante mauvaise à ne ramentevoir
de repasser la Faulx du Droit et du Devoir
disparaîtra — et le peuple est Tout...]

Mains ouvertes
ils ouvrent à des loins de Brume en mouvement
comme une armée de péril, irruamment
des lèvres et des Yeux de peur et de traîtreuses
colères pareilles aux transversal envoi
coupant les vains Jarrets,
des Faulx aventureuses :
les pas pour eux ne se sont tûs, de mal aloi
sonnant l'appel à Ceux des ornières désertes —
et ! qu'ils viennent : ainsi qu'au temps le sanglantant
croissant de lune neuve on les verra, les lames
cursives se denteler aux rauques os, et
battues à nouveau, dans le soir à long trait
de la tuerie éteindre leurs algides Flammes...

et nul ne s'est levé...

Le transport magnétique du vent aheurtant
met de l'énervement aux doigts — et par la porte
de vaste nuit,
cette tempête qui ulule
clairement, toute tord à envol qui avorte
dans l'âtre, la Brûlure énorme ! qui ondule :
conduit de dos plats, lors que sort
celui qui est
l'Instituteur...

et nul ne s'est levé, qui n'étant inquiet
que de sentir en les mains viles de tel homme
la mort des Cœurs et des Esprits,
par les Aïeux
chassât du geste aisé de sa Blouse autonome
couleur des horizons de vies et d'adieux
le déserteur des terres, l'Universitaire
d'étroit dédain qui ne sait que le dogme : errant
menteur qui perpétue aux paix des soirs
le Maître
qu'ils élurent — ah ! portant le Joug, les Bovins
coutumiers sous l'aiguillon s'en vont aussi ! — d'être
vendu et despotique, qui ! dans les soirs vains
de la Bonté de vivre exploitées déterre
les haines et la peur, et l'atavisme loin
aux ventres mêmes coïts,
d'être et de ne point
devenir !...

... et de Ferme voisine en Veillée
crie en tournant devant le Politique, la
claire-voie ample des Barrières, et par là
couvert de vent qui le disperse, en éveillée
attente quelqu'un de vague admoneste les
chiens se tourmentant à gueules d'émoi — à toute
voix...

Le vent est grand, vraiment! et vaque en grande route:
et quand, pour visiter les Bêtes — et que toutes
dorment! les lanternes s'allumeront, veillez
aux meules hautes en passant, les deux plus hautes
au derrière des Bâtiments : qu'une des sautes
à râteau large et dévastant là et delà
n'en emporte la tête en éparses déroutes...

LITTÉRATURES & ARTS — L'IDÉE ÉVOLUTIVE —

A L'ÉTRANGER

EN FRANCE

LE MOUVEMENT POÉTIQUE

En Pologne

I

La Pologne est bien démodée en France : c'est donc entreprise presque risquée, qu'en parler par ces temps d'alliance Franco-Russe. Et, quoique très heureux de la demande dont m'a honoré la direction de **l'Idée évolutive**, lui donner un travail sur le mouvement poétique en Pologne : je me sens quelque hésitation...

C'est que la situation de la Pologne est très exceptionnelle parmi les peuples de l'Europe, et son développement est nécessairement anormal.

La trisection de la Pologne a eu, en quelque sorte, pour effet la naissance de trois littératures : chacune porte son caractère propre, chacune bat son chemin, mais nulle n'est complète : partout il est un manque, partout il est quelque chose d'étouffé, de pâli ; et le triple développement, si on l'unit, ne saurait être un. La littérature polonaise, en ce siècle, se clôt dans les limites d'une province, ou plutôt chaque province successivement se dresse à la tête du mouvement littéraire.

C'est ainsi que, vers 1820, la Silwanie nous a donné les plus éminents génies du romantisme, Mickiewiez et Stowacki ; vers l'année 1835, c'est l'Oukraïne avec ses réminiscences de la vie des anciens Kozaques. Puis, la Poznanie et son souffle révolutionnaire (1848) ; Krakovie avec son conservatisme Moyen-âgeux et ses traditions royales. Vers 1860, c'est Varsovie qui règne, et son règne dura à ces derniers temps. Va-t-elle perdre son sceptre ? Je crois que oui.

Ce n'est pas la force qui lui manque, mais il est des conditions qui tuent toute éclosion littéraire. Il existe à Varsovie une institution, demi-littéraire, demi-policière, la Censure, qui lit tout livre, en manuscrit, et dont le pouvoir est irresponsable, illimité et sans appel. Je me propose d'écrire une étude spéciale sur la Censure littéraire en Pologne — et ce sera une page vraiment curieuse de l'histoire de la civilisation !...

Voici quelques mois, dans nos journaux, on polémiquait à propos de la supériorité de la littérature contemporaine tchèque sur la littérature polonaise. En vérité, il est maintenant chez les Tchèques une efflorescence littéraire extrêment riche, un âge d'or, et qui ne date que d'hier, un réveil après un sommeil de 300 ans. Il est vrai, aussi, que cette jeune littérature n'est pas encore arrivée au niveau de

la littérature polonaise, mais il est bien possible, la Censure aidant, demain ou après-demain, nous serons devancés par les Tchèques (1).

Si Varsovie perd son sceptre littéraire, ce ne seront plus la Silwanie ni la Oukraïne (2) qui vont en hériter ; dans ces deux provinces, la loi dite « préservative » interdit d'imprimer les livres et les journaux polonais ; ce ne sera non plus la Poznanie, où s'est engagée une lutte exaspérée contre la race germanique, une lutte pour la vie, pour la langue, pour chaque prière et pour chaque pied de territoire. C'est Krakovie et Léopol, c'est la Pologne autrichienne qui va prendre le dessus. L'Autriche, avec sa constitution libérale et fédéraliste, une sorte de grande Suisse, donne à chaque nation la possibilité du développement. Nous avons vu chez elle une éclosion

(1) M. Jaroslav Vrchlicky, un poète fécond, versé dans toutes les littératures, est d'une imagination très riche ; Jules Zeyer, un magicien de la langue, un charmeur sans pareil ; Svatopluk Czeck, très national, très mélodique chanteur, porté beaucoup vers l'humour et la satire ; Jan Neruda, auteur des CHANTS COSMIQUES — voilà quatre noms tchèques, dont pourrait s'honorer toute littérature.

(2) Il est tout de même encore des poètes polonais en Silvanie (Wiersbicki, Man Kowski, Aldona, etc.) et à Kieff (Vladimir Wysocki), mais l'on peut dire que le mouvement poétique polonais est pour longtemps arrêté dans ces deux provinces.

des littératures polyglottes : tchèque, magyare, croate, slavone, ruthène (1).

La Galicie tout de même n'est pas absolument de tendances modernes : agricole plutôt qu'industrielle, elle a conservé le plus de Moyen-âge, avec la prépondérance des nobles et ses couvents. Mais tout ce qui est fort à Varsovie, tout ce qui sent une étincelle divine, que l'on tente d'éteindre — tout cela part pour Krakovie, pour Léopol — et sous un masque ou même sans nom, va dire son chant ! Chacun de nos poètes a double face, double nom, et c'est celui-ci qui lui donne la gloire. Une poésie sans nom, donc, se mêle à l'air, énergique et désespérée, électrisant les nerfs, émouvant les cœurs. Nous sommes restés un peu en arrière : la situation exceptionnelle que nous tenons en Europe nous a contraints à toucher encore la Lyre tyrthéenne : on est patriote

(1) Les ruthènes (roxolones, ou petit-russiens) constituent la plus grande partie de la population de l'Oukraïne ; il en est aussi en Galicie. Ils sont orthodoxes, comme les Russes, mais une antipathie de race les travaille réciproquement, surtout depuis que la Russie a interdit tout imprimé aussi bien que le théâtre ruthène. C'est une nation extrêmement artiste et poétique. Ils avaient un très grand poète, Shevtchenko. Actuellement, une littérature ruthène se développe en Galicie. En religion, un mouvement sectaire, analogue au protestantisme, appelé Stunde, tend à arracher toute la nation ruthène de l'église orthodoxe.

chez nous. — (Il est mal aisé de parler ici de cette poésie Anonyme et patriotique, car il ne sied pas de dénouer les masques).

Cette préoccupation des choses patriotiques a, en quelque sorte, affaibli les autres courants de notre poésie ; tout de même ni l'Emotion, ni la Pitié sociale, ni l'Idée philosophique ne font défaut. Quant à l'Amour et l'érotisme, oh ! on en est empesté ; car, par une logique naturelle, la Censure, quand elle détruit tout ce qui sent une idée, une pensée, tout ce qui est mâle, au contraire protège tout ce qui est neutre et nul. La plupart des poèmes érotiques sont choses niaises, énervantes de platitude et de lascivité ; mais ce sont seules choses, aussi, qui sortent entières de la main d'un censeur ! Ainsi la Censure nous conduit au règne d'un onanisme national, et de l'autre côté au règne de la bêtise : par sélection qui se produit spontanément, elle fait arriver au sommet les personnages élastiques, stériles et médiocres, qui se soumettent et s'approprient à toutes les conditions, tandis que tout ce qui représente l'intelligence, le caractère, la vie, l'énergie, est condamné au silence. Vous ne trouverez dans le monde rien d'aussi vide et d'aussi plat, que ce qu'on appelle ici la Presse.

L'imprimerie nous étant inutile, nous allons alors retourner à la littérature manuscrite !

Cette absence de voix nobles et fortes, ce silence n'est cependant qu'ombre où s'amasse et s'accroît la haine — et la haine est sainte, comme a dit Zola.

Mais combien de talents perdus et ruinés !

Si pourtant, même dans un vers d'amour, vous mettez un accent de passion, vrai et émouvant, il devient suspect pour la censure. Et, un poème érotique doit être écrit spécialement pour une Jeannette ou Marie : les mots, comme « Elle, Belle Dame, Ma reine » sont dangereux. Et vraiment s'il était des symbolistes, ce seraient les censeurs ! Chaque mot leur parait un Symbole, terrible et tendant à détruire la totalité de l'Empire russe. « Le couchant » peut bien signifier le partage de la Pologne; « le lever », c'est sans doute l'insurrection; « la nuit » pour sûr, cela a trait à l'esclavage. « La verdure, le renouveau » ? voilà pour dire l'espérance : il n'est pas permis d'espérer ; mais aussi bien il n'est pas permis d'être trop pessimiste. On a interdit à un médecin une conférence publique sur la Souffrance. Le Bouddhisme est très mal vu ; dire « Christ et Bouddha » est un blasphème. Il n'est pas permis de sympathiser avec l'Irlande; et, en un domaine moins haut, de railler les épiciers ; de vanter l'aigle ; de parler mal de l'ours et du loup. (« Ah, nous savons ce que veut dire le loup ! ») ; de conspuer Néron et

Caligula ! « Arrêter tout article historique ou pornographique jusqu'à nouvel ordre. (*Instruction du 18 octobre 1889*).... Les points de suspension, les blancs entre les vers sont interdits. Dans un livre sur la volaille : « La poule polonaise » devient à la Censure « la poule ancienne » ! Dans un livre de cuisine ; « Cuire à feu libre » est supprimé ! Le conte de Tom-Pouce, interdit (parce qu'il est dans ce conte un tout petit bonhomme qui accomplit de grandes choses). Une peinture titrée : « La dame qui rêve », à la porte du salon (à quoi donc rêve-t-elle, hein ?). Parfois on marchande : vous voulez donner un roman de l'histoire polonaise ? Bon, mais vous donnerez aussi un roman russe ? — Dans un roman — le héros ne peut aller partout : Silwanie, Oukraïne, Krakovie — lui sont fermés ; il ne peut pérégriner que dans le royaume de Pologne, et puis « en étranger », et « au loin »....(Mais le censeur hésite sur le dernier mot : au loin, ce peut vouloir dire Sibérie !). Lorsqu'en ces derniers temps mourut à Florence un des grands poètes de la génération de 1848, Teofil Lenartowicz, pas un mot à lui consacré dans notre presse ! Lorsque le prince de Bismarck, en 1887, bannit de Poznanie les 30,000 Polonais, la censure défendit de commenter le fait. Lorsqu'en 1891 éclata la famine en Russie, il en existait une aussi chez nous :

la censure n'a pas permis d'en écrire. Il est défendu d'avoir faim...

C'est grotesque, n'est-ce pas ? et pourtant c'est tragique, c'est déprimant, et, actuellement, c'est pire, plus méchant et plus imbécile.

C'est dans telles conditions que se développe la poésie polonaise. Il était indispensable de renseigner le lecteur. Aussi bien il me semble nécessaire de lui rappeler le passé de cette littérature, et quelques dates historiques — pour faire comprendre le présent.

XXX...

(Varsovie).

(A suivre).

— De toutes manifestations d'art, nous ne comptons parler. Mais nous dirons, en dessein d'induire nos lecteurs à les lire, entendre, visiter, des œuvres capitales ou par quelque côté littéraire, philosophique et social, intéressantes, ou prometteuses de Mieux. Pour les discuter, et en prétexte à revenir sur des points de notre Méthode, nous signalerons aussi certaines œuvres de nos adversaires.

Sur la « littérature », sur « l'art » à consommation quotidienne — le silence.

Le « Werther », de Massenet.

— Il ne saurait être tard pour parler de cet acte de vie, ardent et virilement chaste, le Werther de l'immortel Gœthe, esprit entre tous complet, car poétique, philosophique et scientifique : ce livre, en effet, peut demeurer de préoccupation constante. Pour parler du Drame-lyrique qu'il inspira au savant maître Jules Massenet, non plus.

Je n'ai dessein d'entreprendre un compte rendu de cette œuvre multiple de science et d'inspiration et de trouvailles, mais qu'il m'appartienne dire en quel esprit Massenet conçut

le caractère, très erronément connu souvent, du héros de Gœthe.

Or, l'autre matin, Massenet en toute cordialité chaleureuse vint à me conter son WERTHER. — Ah ! un rêveur, Werther ! disait-il. Mais ILS ne l'ont pas lu. On se répète comme ça, oui, Werther, le Rêve ! — « Un rêveur, cet homme qui voudrait « précipiter par la fenêtre » le mari de Charlotte qu'il ne sait adorer et qu'il adore, lui, Werther ! cet homme qui, plus tard, couvre « de baisers furieux » les mains de la femme aimée en vain ! Non, un vivant, un vibrant, un passionné, aux nerfs malades si l'on veut — mais pas un rêveur... A Vienne, on m'a dit aussi que mon Werther était trop... « cochon » ! Non, et s'il était à faire, il serait de plus de passion encore... »

Massenet concevant ainsi le héros, demeure certes en la conception de Gœthe. Mais que tenaces sont les légendes : Un homme qui aime d'une rare délicatesse de sentiment, d'une hauteur de conscience altière à la souffrance, et que ne veut écouter une Femme, forte, contre toute la douceur de son cœur, du devoir consenti une fois — c'est cela. Et, de cela qu'a fait l'esprit général, imbu, hélas ! de cette poésie artificielle de sentiment et vide d'intellect qui fleurit encore — que nous travaillons à abolir, que nous abolirons ! — On a créé un

amoureux de clair de lune, qui se tue d'un coup de pistolet en rêvant à sa Belle insensibe.

Ah ! c'est un passionné, de grande et noble passion, de qui l'amour chante et souffre de toute fibre humaine en la savante et vécue instrumentation du Maître. Je n'entre, avons-nous dit, en les détails ; mais, pour exemple, non rêveur, non idéaliste, il va la Vie, celui, au premier acte, qui invoque en telle plénitude qui tremble de lumière, la Nature vivante, la Nature féconde en tous ses éléments ! Et, lorsque Werther, au mari promet de s'exiler, si l'amitié, dit-il, qu'il veut garder sainte et seule à Charlotte, devenait amour : n'a-t-on pas entendu dans l'angoisse des violoncelles et la révolte contenue terriblement des cuivres, toute la poitrine de l'Amant haleter et s'oppresser à éclater de vie ? Et, dans ce baiser unique, où aux lèvres de Werther un instant la Charlotte qui l'eût tant aimé, et ne pouvait aimer que lui, s'oublie ! s'oublie, pour réveillée soudain, la fuite vers sa Force et son Devoir — ô ce double cœur qui bat et s'élargit d'éternité, dans l'orchestre traducteur !...

Œuvre de science émerveillant de l'entrelacs de ses motifs trouvés et conduits en maîtrise — et œuvre de Fort, œuvre de Synthèse et de Vie.

RENÉ GHIL.

LA LUTTE MEILLEURE (1) et EN LES LANDES.

— Ce nous est grand'joie d'art et espoir de matinée claire, saluer ensemble les deux livres qui nous viennent de M. D. Maysonnier et Emmanuel Delbousquet.

En la première partie de LA LUTTE MEILLEURE, D. Maysonnier prélude au développement du Poème-un par une évocation large de Futur altruiste. Sur le faisceau lié de fils d'or des hasards antérieurs, édifiant l'idée, le Poète a su grouper telles péripéties du Drame humain (depuis les sanglots de la Préhistoire), en chatoyances mordorées ; et ceci vous prend, vous séduit, musiques et couleurs.

Torturé comme nous le sommes tous, de l'essentiel problème féminin, Maysonnier l'a voulu aborder en artiste et en homme, épris du scientifique destin, franc d'hypocrisies pleurnicheuses, et si loin des fumisteries fémino-idéalo-mysticistes ! (Je dis « fumisteries », car le vrai Mystère en effet et l'Idéal poignant ne sauraient convenir aux vagues poèmes queue-de-décadisme où s'illustrent à à peu de frais cérébraux, tels de nos contemporains).

M. René Ghil, en la préface du livre, dit la vraie glose : « Fait d'ires qui éclatent regrets

(1) Le 1er volume de la LUTTE MEILLEURE a été demandé par le British Museum, qui antérieurement a souscrit à toute l'Œuvre de M. René Ghil.

de ne pouvoir tout étreindre, de la Bonté qui croit en la Vie dont les capacités éternellement agrandies tiennent les Bonheurs, si les hommes les voulaient : tel livre et les autres en dessein, demeurent acte d'art et d'utilité sociale — et en le plein sens ils peuvent titrer : LA LUTTE MEILLEURE. »

Mais quel n'est pas encore le délice des purs orchestres qui nous évoquent ces tableaux et heurs :

Il est du trouble en moi par un vêpre de Peur...

un horizon irradiant de cuivre rouge
sous un moutonnement monotone où ne bouge
en la nue alourdie un seul pantèlement
du vent de vêpre, vaste ouvert tranquillement :
En la pénombre énorme de son étendue
du val de nuit au mont muet, une torpeur
écrasante ne meut, largement épandue...

... — « Quand Aimée émana mon âme de ton âme
Nos souffles confondus furent l'Epithalame !

Emmanuel Delbousquet nous fait vivre intensivement LES LANDES ; d'allure bien différente toutefois, on le peut comparer à Max Elskamp. Chez l'un et l'autre, la puissance d'évoquer nous subjugue et émeut aux larmes et tous les deux possèdent le redoutable et royal secret de communiquer aux Choses l'ardente Vie.

A peine plus jeune que Maysonnier, Del-

bousquet nous est l'éphèbe élu, de qui la virtuosité et déjà la puissance des concepts séduisent et captivent. A tels de nous qui allons aux trente ans définitifs il offre le miroir pur de ses rêves : et l'on voudrait se retrouver en l'attendrissement de cette fraîcheur vierge. Il burine en traits sûrs les hésitants tableaux entr'aperçus jadis et que nous dissipa sans doute quelque orage de jours mauvais, parmi les hasardeuses errances. Celui-ci n'erre pas ; et il ne gaspillera point le suc de ses fleuraisons en les parterres honteux des Enerveuses, femmes et idées.

Quand « par les halliers les Cors sonnent le *souvenir* » le poète ouvrira pour le ressouvenir » son âme sur la Mer, et douce, réconfortante, lui sera la volupté du lointain Cor rappelée :

Aux soirs,
quand le cantique lent du lointain Cor
proclame sa Tristesse en les Rivages morts...

Il me faut clore à regret cette notice trop brève. A Maysonnier, à Delbousquet, aux deux vrais jeunes et virils, j'ai voulu seulement dire un salut et prévoir les Palmes sûres de Bientôt. A eux deux et pour l'Avenir meilleur, espoir et merci.

PIERRE DEVOLUY.

DERNIERS SILLONS, par Emile du Tiers.

— Sully-Prudhomme (le poète grand et sympathique — dont nous déduirons ici le caractère de précurseur en la poésie s'inspirant de Science, qui est nôtre), pour ce volume honora l'auteur d'une lettre-préface, louant « une vision nette et colorée du monde matériel et une sincère émotion, servies par un art habile et aisé ».

Cet art, qui chante, en quelque sorte silentement, et comme de lignes de la statuaire au mouvement éteint en sérénité, M. Emile du Tiers qui le fit sien en ses livres antérieurs, plus mélodieux, plus suavement, aisément curvilignes, l'affirme...

La pensée aussi, de volume en volume, s'élargit en une compréhension plus intime, en signifiante Synthèse des rapports essentiels d'où s'élidèrent les inutiles détails : compréhension de la Nature démontrée en ses affinités ataviques avec l'homme psycho-physique — et avec ses œuvres hautement exaltées par le poète saluant l'Action et la seule sainteté du Travail. J'en attesterai ces poèmes à admirer : « le Forgeron »,

Des choses et de l'homme, ô luttes solennelles
où le fer qui s'effrite en milliers d'étincelles
met comme un diadème au front du Travailleur.

puis « Vision du Soir » — le retour des mois.

sonneurs en un vespéral horizon de flambois et d'ombres, tandis que, du pont en plein ciel où ils s'arrêtent, ils voient le train du soir venir, eux,

les patients rêveurs, les ignorés vaillants,

« l'âme des Cités, l'âme exigeante et dure », pour la Faim éternelle de qui ils travaillent. Et, une pitié vraie embrasse encore, partout, les êtres et les choses en une amplitude d'amour un peu désolé : telle en « Vent d'hiver, Paria »...

Mais, cette souffrance partout constatée — et en oubli, donc, de la merveille de son œuvre, lui fait douter de l'Homme : à noter « la Fourmilière » — ce Doute, quasi cette conclusion à un néant aussi outrageant, c'est ce qu'il m'est pénible de rencontrer en ce volume : car la foi en la Vie, seule qui s'avère, est la foi qui sauve. Puis, que M. du Tiers n'ose-t-il le livre d'unité ?

Je voudrais encore (mais ce sont notes succinctes) citer le sonnet très large et digne du poète à qui il est adressé, à Eugène Thebault :

Vous dont le rêve suit lentement la charrue
Et dont la blouse au loin, comme un manteau de roi
Flotte au grand soleil pur de la Liberté fière !
Vos vers et votre vie, homme de noble foi,
Racontent l'éternel poème de la Terre.

SALUTATIONS, dont d'angéliques, par Max Elskamp.

— Volume II, d'une Œuvre-une. Or, c'est le Merveilleux de l'adolescence d'Un touché de plus près par la vie, et qui à l'agonie de ses religions d'alors les salue et suavement les adore une fois encore. Après, viendra la Jeunesse de doutes et d'essais pour entrer pleinement en la Vie et son effort, et terminer par le dire du Devenir vers lequel le poète tend, avec sa formulation nécessaire et morale. Phases vitales, dirigées vers un but, en œuvre-une.

Je suis de plus en plus heureux, à la lecture de ce nouveau livre plein de la montée de talent, de volonté, personnels et superbes, d'avoir opposé à la coterie sous-parnassienne et Symboliste de la **Jeune Belgique** (1), ce poète.

Faire trembler des tendresses encore balbutiantes d'enfance, en ces appellations liturgiques de la Vierge-Marie, si caressantes et

(1) J'ai eu, à ce propos, le plaisir de voir une première levée de mépris contre ce triste cénacle. **Le Réveil** (de Gand), le **Mouvement littéraire** (Bruxelles), très explicite, par la plume qui ne craint, de **M. Raymond** Nyst — et surtout la **Lutte pour l'Art** (Bruxelles), ironique, cassante, relevant comme il sied « les déclarations de l'art pour l'art, et les **Menus-propos**, une série de lapalissades et de bêtises pédagogiquement débitées... »

si profondes, et aussi à travers elles se rappeler, en les détournant vers le sens de la Vie vécue autrefois, les imaginations aventureuses, les élans triomphaux vers de l'aimer soit l'Amie, soit les Pitoyables — et en adieux très pleurants mais résignés regretter la belle Image que l'on aimait un peu comme une sœur, comme une amante et une mère, et savoir bien que la Vie a tué nécessairement la légende dorée, et en dernière prière, dire

> Marie des doux au travail, faites
> au bois de Mai dormir ma tête
> du bon repos des bons outils ;
> et sain mon corps pour sain l'esprit
> dans un plus beau mois de Marie
> de toute ma tâche accomplie...

c'est le vouloir de M. Max Elskamp, en ce volume II.

La trame de ce poème est si serrée, qu'il est vraiment impossible, de peur d'en mutiler l'harmonique beauté, d'en extraire des vers pour un compte rendu détaillé. Mais, pourtant... Voici, extraits de la première partie : Tour d'ivoire :

> Car c'est mon jour aux rêves
> et tout mon cœur hanté
> d'un propos d'outre-lèvres :
> aujourd'hui c'est en rêve
> si haut qu'on peut monter...

Du haut de la tour, la vie passe, vue en regards d'adolescence qui mal regardent — et cette Vie d'où le poète est revenu, le hante par instants oppresseurs. D'être si haut, le cœur a mal :

et c'est ma chair en sa détresse
qui déserte vos tours d'ivoire...
J'ai descendu les beaux degrés
de vos tours, Madame la Vierge...

Puis, entendez le parlage évocateur des heures — et il en est une, l'heure qui sonne vers les ailleurs, vers les larges aventures d'outre-mer rêvées par tous, par l'adolescence en départ où elle ne sait trop encore...

une heure qui n'est pas de chez moi
sonne en paroles d'une autre Foi :

c'est à l'horloge et tout plein d'arcanes
le beau langage des caravanes !

les heures ont bien changé leurs voix.
et m'ont montré les choses nouvelles,
qu'après villes de tours et tourelles,

il est de par le monde, et là-bas...

Or, sous l'invocation : Etoile de la mer, c'est un admirable et divers poème d'une simplicité d'âme radieusement enthousiaste, et de si douce joie ! et quel doux sourire ami vous vient pour tous ces navires si chers,

les tartanes, les balancelles
avec vos tout petits noms d'ailes !...

Pleine de grâces : voici le retour, l'ex-voto — et le matelot prie de pardonner s'il ne sait plus dire assez comme belle elle lui fut, la Vierge de grâces :

Mais j'ai mis les mauvais souliers
aujourd'hui, de ceux de la terre,
et ma bouche demeure amène
de ne savoir plus, en entier,
le beau psaume où vous étiez Toute...

Non, il importe que la Vierge blanche se fasse sœur noire et consolatrice d'affligés — et le voici guéri pour retourner à la vie, demandant, oui, « le bon repos des bons outils...»

Sur la langue si évocatrice, subtile, unique, que parle le poète, aussi l'on parlerait longtemps. J'ai voulu simplement dire que Max Elskamp a conquis notre admiration et la garde — et on le lira.

PARAISO PERDIDO, de Oliveira de Soarès.

— Un précédent livre nous montrait en ce poète portugais, un luxuriant et grandiloquent talent, une solide et parfaite forme. Ce nouveau volume demeure également beau, et c'est fête de cette forme vraiment chanteuse de pourpres. Mais de l'idée, des tendances qu'il exalte, nous ne saurions être également les admirateurs.

Ici, un Symbolisme qui, en l'autre livre, ne nous parut aller plus loin qu'à rénover, rendre le sens de la poésie à une langue tombée en platitudes insonores — se révèle adoptant les vains jeux des vains symbolistes français. (Je n'ai pas à recommencer le procès du Symbolisme mort). De plus, cette série d'images est toute de Mysticisme !

C'est donc à l'opposite de toute notre pensée. Je crois que ce poète sera de grand apport de richesses poétiques à la langue portugaise, mais malheureusement les tendances aimées de lui sont vers ce qui doit mourir d'abord en France, ailleurs ensuite. Le Surnaturel, ignorance, tombera devant la Science et sa morale.

LUTTES STÉRILES, par Gabriel de la Salle.

— Par contre, c'est un livre marquant parmi ceux qui essaient d'aider à Demain, dans l'ordre amené de Justice — que celui que nous donne (1er volume des RÉVOLTES), M. Gabriel de la Salle. J'ai été heureux de ce salut, en la préface sainement et grandement pensée, à « l'Art utilitaire », qui fait de ce poète, directeur de **l'Art Social**, notre ami en la lutte sociologique. C'est bien l'idée d'évolution qui a dicté à M. Gabriel de la Salle, d'un rapide et substantiel résumé, cette admiration des étapes caractéristiques du Passé, mais par là même l'exhortation aux marches d'avant, aux étapes meilleures.

« L'art ira maintenant aux mains de ceux qui seront avec le peuple, qui sortiront de lui, qui vivront ses joies, souffriront ses misères, qui vou-

dront combattre... » Paroles excellentes, à compléter par, « qui voudront selon leur pouvoir, instaurer rationnellement et scientifiquement, à côté de détruire ».

Et, c'est ce en quoi diffèrent de M. de la Salle et de nous, il me semble, les tendances à demain. Il me paraît vouloir un art à la portée immédiate du peuple. Nous, nous voulons l'Œuvre en toute synthèse-d'art poétique et sociologique du plus de l'avenir, planante — et élever à elle le peuple par un enseignement quotidien et grandissant peu à peu son intellect comprimé, déprimé à l'heure présente par l'enseignement universitaire et la phraséologie politique (Voir, aux premières pages de ce volume de l'IDÉE ÉVOLUTIVE, le développement de cette assertion).

Des poèmes (que nous voudrions un peu plus unis entre eux) qui doux, comme hautement caressants, ou pénétrés de colères, caractérisent de pitié très haute, d'humanitaire amour, ce volume dont le souvenir demeure — la plupart sont à noter.

D'autres, « Journée, Récidiviste », sont excellents d'intention, mais d'exécution mauvaise, certes, par le ton de rhétorique, d'amplification d'un « Sujet » donné, les timidités de forme. Il manque ici et en plusieurs endroits le mouvement adéquat à l'idée, qui ne peut être créé que par la musique verbale. (M. Gabriel de la Salle ne me tiendra rigueur de ces critiques, il les comprendra).

Livre de valeur et de sincérité, d'enseignement rationnel, et préparateur.

CLAUDINE LAMOUR, par Camille Lemonnier.

— Malgré le temps écoulé, rappelons le volume très intéressant — qu'après l'épopée superbe : LA FIN DES BOURGEOIS — le grand écrivain Belge consacre à une actualité caractéristique de ce temps : la Chanson et la Chanteuse du vice ingénu.

C'est une monographie étonnamment détaillée (qui comprend pourtant d'admirables pages synthétiques), de cette fureur de se ravaler qui tient au ventre, aux testicules, ce peuple de décadence qui s'amuse — et sur qui plane la redoutable prophétie, rapproche-t-on logiquement, de cette FIN DES BOURGEOIS.

Livre, ironiquement gai, dont est souffleté un monde qui va finir.

—

LE MEILLEUR MIRE, par Louis Lumet.

— Extrait d'un livre en préparation, un Poème, première publication d'un Jeune qui ne hanta Revues ni personne. Et, il apporte des pages d'une sincérité de sentiments suaves et forts comme de touffes de fleurs de plein air dont on est irrésistiblement séduit, intéressé encore par une science, chercheuse, heureuse souvent, de rythmes adéquats.

A noter, le fleurissement d'une chambre de malade aimée, qui chante à sonorités de lumière. — Nous attendons ETRE, le livre, où nous trouverons aussi, n'est-ce pas ? le cri de la foi sociologique dont nous savons, maintenant, pénétré, le très sympathique poète.

RENÉ GHIL.

EBAUCHES, de M. Robert Bernier.

— J'eus grande joie à lire ces nouvelles, d'art simple et sincère. Parmi les meilleures, je citerai : « Un sectaire », dramatique anecdote de la Commune, « La Cousine, Un Chinois, Blasphèmes », trop romantiques pourtant, « Honnête femme », qui montre d'une manière originale une des canailleries particulières aux Bourgeois.....

M. Robert Bernier sent les misères et les injustices sociales, et les rend très vivement. Il ne s'indigne ni ne se révolte en vain, mais il place sous les yeux du lecteur tel tableau et dit : Vois et réfléchis. Quelques-uns donnent le frisson de la réalité chaque jour coudoyée.

Un seul reproche : plusieurs nouvelles me semblent écrites hâtivement, le style est un peu négligé.

L. L.

Nous n'insisterons pas sur les préoccupations diverses de la Presse à notre endroit, depuis le commencement de l'année. Ne voulant remonter loin (rappelant simplement de compréhensifs articles au **Journal de Gand, de Bruges** (Belgique), à **Review of Reviews** (Londres); de M. Eugenio de Castro (Lisbonne), etc.) — nous nous contenterons d'indiquer : une Etude très complète dans « la Voix » **Glos** de Varsovie (18 et 25 Mars), par M. Antoni Lange. M. Antoni Lange étudie le mouvement ou plutôt le chaos de ces dernières années,

et à travers les ruines décadentes, symbolistes, etc., suit la montée de l'Idée Evolutive-instrumentiste, et sa lente et solide victoire. Très sérieux article, qui nous présente dignement.

En cours de publication, au **Républicain de l'Ouest** (Niort), rédacteur en chef, M. Boureau : une longue Etude travaillée et s'imposant, de M. Eugène Thebault.

— Sous la direction de M. di Rienzi, que cette publication sérieuse et probe honore, LE PANTHÉON DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES, consacre à M. René Ghil deux pages intéressantes et de vérité, sur l'homme et l'œuvre. Nous n'en saurions dire autant d'une publication analogue, le DICTIONNAIRE DES CONTEMPORAINS : nous n'en connaissons que la note sur M. René Ghil, également, signée Emile de Saint-Lanne (?), dénotant la plus amusante mauvaise foi.

M. René Ghil a répondu demandant rectification, à l'Appendice — sur six ou sept points, en quarante lignes ! Oui, six ou sept... erreurs.

— Nous ne relaterons pas les rares attaques, même récentes, contre nous, de MM. du Symbole, de l'Idéal, du Magisme, etc. Rares sont ces attaques, disons-nous, car par ce qui s'est passé pour l'un d'eux (l'on nous vint prier « d'adoucir » la réponse !) hélas ! nos adversaires ne sont pas très crânes, si habiles à travestir ou nier les Faits qui les matent ou les soufflètent. — D'ailleurs à toutes ces attaques, M. René Ghil a donné réponse au lieu même où elles se sont produites.

— Une réponse générale a été donnée aussi à tous les Déprimés de Dieu ou du Diable : « De la Poésie scientifique », article à valeur de manifeste, par Gaston et Jules Couturat (**Revue Indépendante**).

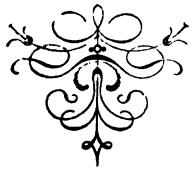

Des presses de E. GOUSSARD — imprimeur à Melle (Deux-Sèvres).